

**PROCES-VERBAL DU CONSEIL DE COMMUNAUTÉ
DU JEUDI 28 SEPTEMBRE 2023 à 18h00**

Tenu Cap Périaz à Annecy (Seynod)
sous la présidence de Frédérique LARDET, Présidente

SOMMAIRE

1.	Approbation du procès-verbal de la réunion du Conseil du 29 juin 2023	12
2.	Compte-rendu des délibérations prises par le Bureau et des décisions et arrêtés pris par la Présidente	13
3.	Installation d'un nouveau conseiller communautaire pour la commune d'Annecy	25
4.	Modification de désignations dans les commissions et les organismes extérieurs du Grand Annecy	27
5.	Fixation du nombre de vice-présidents et de conseillers délégués siégeant au Bureau communautaire	29
6.	Attribution de mandats spéciaux	31
7.	SILA - Nouveaux statuts et transformation en EPAGE	33
8.	Aide à la diminution de la consommation d'énergie de l'éclairage extérieur des copropriétés	34
9.	Aide aux copropriétés pour l'installation de panneaux solaires	37
10.	Aide à la rénovation énergétique pour les associations - Abrogation et remplacement de la délibération du Conseil communautaire n° DEL-2022-210 du 29 septembre 2022	41
11.	Révision 2023 du Plan Pluriannuel d'Investissement (PPI)	45
12.	Adoption du budget supplémentaire 2023 du budget principal	73
13.	Adoption du budget supplémentaire 2023 du budget annexe eau	76

14. Adoption du budget supplémentaire 2023 du budget annexe pépinières d'entreprises	77
15. Adoption du budget supplémentaire 2023 du budget annexe valorisation des déchets	78
16. Adoption du budget supplémentaire 2023 du budget annexe transports	79
17. Adoption du budget supplémentaire 2023 du budget annexe aménagement de zones	81
18. Adoption du budget supplémentaire 2023 du budget annexe Semnoz	81
19. Budget principal et budgets annexes de l'eau, de la valorisation des déchets et des transports - Ajustement des autorisations de programme / crédits de paiement (AP/CP)	83
20. Programme local de l'Habitat 2020-2025 - Bilan à mi-parcours	84
21. Demande locative sociale et information et conseil sur le logement - Convention avec PLS ADIL 74	88
22. Habitat intergénérationnel - Soutien financier au dispositif 1 Toit 2 Générations pour l'année 2023	89
23. Transports scolaires - Convention ASR avec la SNCF	90
24. Convention d'autorisation de voirie, de financement et d'entretien relative à l'aménagement d'une voie verte aux abords du collège René Long sur la RD3 – PR 5.550 à PR 7.330 - sur la commune d'Alby-sur-Chéran	91
25. SDC - Convention relative au versement d'un fonds de concours pour le financement des tronçons 620 à 623 sur la commune de Quintal	92
26. Extension ZAE Orsan - Commune de Saint-Félix - Lancement de la concertation	94
27. Semnoz - Vente en Ligne forfaits Nordiques	97
28. Ferme sur le Pâquier - Attribution d'une subvention aux Jeunes agriculteurs 74	99
29. Projet alimentaire territorial : accessibilité alimentaire - Attribution d'une subvention à l'association Le Cri de L'Oeuf	101
30. Avenant n° 1 à la convention de service commun pour la restauration collective avec les communes d'Annecy, de Chavanod et le CIAS	103
31. Politique de gestion de la forêt privée - Attribution de subvention à l'UFP74	105
32. Approbation de l'état d'assiette 2024 - Forêt sous régime forestier du Grand Annecy	107
33. Grand Annecy - Rapport d'activité 2022	108

34. Direction grand âge et autonomie - Rapport d'activité 2022	109
35. Service public de gestion des déchets - Rapport annuel 2022	111
36. Prix et qualité du service de l'eau - Rapport d'activité 2022	112
37. SILA - Compte-rendu d'activité 2022	113
38. SILA - Rapport sur le traitement des déchets 2022	113
39. SILA - Rapport sur le service public de l'assainissement 2022	114
40. Ressources Humaines - Régime Indemnitare : Revalorisation exceptionnelle de la prime de novembre 2023	115
41. Questions diverses	116

ÉTAIENT PRESENTS (81/95)

Jean-Pascal ALBRAN, Saint-Eustache
Etienne ANDRÉYS, Annecy
Christian ANSELME, Fillière
Jacques ARCHINARD, Héry-sur-Alby
Gilles ARDIN, Chapeiry
François ASTORG, Annecy
Frédérique BANGUÉ, Annecy
Olivier BARRY, Annecy
Isabelle BASTID, Groisy
Michel BEAL, Saint-Jorioz
Alexandra BEAUJARD, Annecy
Marie BERTRAND, Annecy
Franck BOGEY, Chavanod
Cécile BOLY, Annecy
Patrick BOSSON, Quintal
Bilel BOUCHETIBAT, Annecy
Stéphane BOUCLIER, Fillière
Corinne BOULAND, Annecy
Catherine BOUVIER, Leschaux
Christian BOVIER, Annecy
Vanessa BRUNO, Veyrier-du-Lac
Pierre BRUYERE, Poisy
Karine BUI-XUAN-PICCHEDDA, Annecy
Odile CERIATI-MAURIS, Annecy
Henri CHAUMONTET, Groisy
Sandrine DALL'AGLIO, Annecy
Roland DAVIET, Epagny-Metz-Tessy
Jean-François DEGENNE, Annecy
Noëlle DELORME, Allèves
Joëlle DERIPPE-PERRADIN, Annecy
Isabelle DIJEAU, Annecy
Samuel DIXNEUF, Annecy
David DUBOSSON, Mûres
Fabienne DULIEGE, Saint-Félix
Denis DUPERTHUY, Annecy
Chantale FARMER, Annecy
Gilles FRANÇOIS, Argonay
Jean-François GIMBERT, Charvonnex
Fabienne GREBERT, Annecy
Aurélie GUEDRON, Annecy
Charlotte JULIEN, Annecy
Marion LAFARIE, Annecy
Frédérique LARDET, Annecy
Elisabeth LASSALLE, Poisy
François LAVIGNE-DELVILLE, Viuz-La-Chiésaz
Christiane LAYDEVANT, Annecy
Patrick LECONTE, Annecy
Claire LEPAN, Annecy
Karine LEROY, Entrevernes
Bruno LYONNAZ, Sevrier
Benjamin MARIAS, Annecy
Viviane MARLE, Annecy
Jean-Claude MARTIN, Alby-sur-Chéran
Christian MARTINOD, Villaz
Pierre-Louis MASSEIN, Annecy
Antoine de MENTHON, Menthon-Saint-Bernard
Catherine MERCIER-GUYON, Fillière
Thomas MESZAROS, Annecy
Philippe MORIN, Epagny-Metz-Tessy

Magali MUGNIER, Annecy
Michel MUGNIER-POLLET, Chapelle-Saint-Maurice
Alexandre MULATIER-GACHET, Annecy
Laure ODORICO, Fillière
Xavier OSTERNAUD, Annecy
Gérard PASTOR, Saint-Jorioz
Marie-Luce PERDRIX, Gruffy
Tony PESSEY, Annecy
Christian PETIT, Annecy
Eric PEUGNIEZ, Annecy
Monique PIMONOW, Montagny-Les-Lanches
Christophe PONCET, Nâves-Parmelan
Agnès PRIEUR-DREVON, Sevrier
Jean-Luc RIGAUT, Annecy
Marc ROLLIN, Duingt
Christian ROPHILLE, Fillière
Didier SARDA, Talloires-Montmin
Yannis SAUTY, Annecy
Nora SEGAUD-LABIDI, Annecy
Guillaume TATU, Annecy
Jean-Louis TOÉ, Annecy
Olivier TRIMBUR, Bluffy

AVAIENT DONNE PROCURATION

Nicole BLOC, Poisy, à Elisabeth LASSALLE
Lola CECCHINEL, Annecy, à Pierre-Louis MASSEIN
Josette CHARVIER, Saint-Sylvestre, à Gilles ARDIN
Martine COUTAZ, Epagny-Metz-Tessy, à Philippe MORIN
Elisabeth EMONET, Saint-Jorioz, à Gérard PASTOR
Fabien GERY, Annecy, à Nora SEGAUD-LABIDI
Anthony GRANGER, Annecy, à Christiane LAYDEVANT
Ségoène GUICHARD, Epagny-Metz-Tessy, à Roland DAVIET
Patricia MERMOZ, Cusy, à Marie-Luce PERDRIX
Aurélien MODURIER, Annecy, à Xavier OSTERNAUD
Raymond PELLICIER, Poisy, à Pierre BRUYERE
Bénédicte SERRATE, Annecy, à Karine BUI-XUAN-PICCHEDDA

ETAIENT EXCUSES

Frédérique KHAMMAR, Villaz
Gilles VIVIAN, Chainaz-Les-Frasses

* * *

Alexandre MULATIER-GACHET est désigné en qualité de Secrétaire de séance.

La majorité des membres en exercice étant présents, le quorum fixé à 48 est atteint. La séance est ouverte à 18 h 04.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Avant de commencer ce Conseil d'agglomération du 28 septembre 2023, j'ai deux prises de parole préalables.

Notamment de Julien THOMAS qui a été en charge depuis deux ans de la création du nouveau site Internet qu'il va avoir l'honneur de vous présenter. Je tiens d'ores et déjà à le remercier pour ce travail fastueux et le résultat que vous allez pouvoir découvrir.

Ensuite, nous donnerons la parole à Didier SARDA pour un premier bilan de mobilité.

M. THOMAS.- Merci, Madame la Présidente.

Je suis Julien THOMAS, de la Direction de la communication. Je vais vous présenter le nouveau site de l'Agglomération qui a été mis en ligne mardi.

Au préalable, je ne suis pas seul, bien sûr, il y avait toute une équipe au sein de la Direction de la communication. On a travaillé depuis plus de deux ans sur ce projet. Nous avons aussi mobilisé l'ensemble des Directions du Grand Annecy à plusieurs étapes du projet, qui ont vraiment fourni un gros travail. C'est vraiment un travail collaboratif qui nous a permis de sortir ce nouveau site.

La ligne directrice que nous nous sommes fixée pour créer ce site c'est l'expérience utilisateur, c'est-à-dire le « pratico-pratique ».

(Les pages du site sont projetées.)

Ici, vous êtes sur la page d'accueil, quand vous vous connectez au nouveau site. On y trouve tout de suite les démarches en ligne, qui en recensent plus de 15. L'internaute pourra donc faire en ligne plus de 15 démarches comme demander un composteur (mis gratuitement à disposition par l'Agglomération), candidater en ligne, consulter l'agence en ligne pour l'eau et payer ses factures d'eau.

Pour retrouver l'information, plusieurs moyens.

Le premier est un moteur de recherche intégré et intelligent. C'est-à-dire que vous commencez à taper trois lettres et le mot apparaît ainsi que les pages qui correspondent au mot que vous cherchez.

Ensuite viennent les pages les plus consultées - c'est en un clic - encore une fois pour proposer à l'internaute d'avoir directement l'information une fois qu'il se connecte sur le site.

En haut à gauche, vous avez le menu traditionnel ou classique d'un site, avec quatre entrées.

"Mon agglomération", c'est plutôt l'institution.

Dans "Mon quotidien", on va retrouver le cadre de vie, l'environnement, la mobilité et les personnes âgées.

(Brouhaha.)

Mme LA PRÉSIDENTE.- S'il vous plaît, pourriez-vous respecter la prise de parole de Julien qui est tout de même en train de vous présenter un travail de deux ans. Je vous demanderai donc de respecter le fait qu'il vous présente aujourd'hui le résultat de son travail, merci.

M. THOMAS.- Ensuite, la rubrique "Entreprendre", qui est toute la partie économique.

La dernière partie, "Je participe", c'est la participation citoyenne avec une plateforme en ligne, le site de l'Espace citoyen et « Moi aussi j'agis pour l'environnement ».

Comme vous le voyez, la part belle est donnée au visuel, avec des photos de tout le territoire que l'on fera tourner. Avec la possibilité, comme ici, de mettre une information sur un événement porté par le Grand Annecy. Ici, cela tombe bien, l'évènement de la Biennale du Climat qui aura lieu le 21 octobre à Bonlieu. On pourra le mettre en information tout de suite pour que l'internaute ait cette information.

Ensuite, on va naviguer sur le site.

On va retrouver une rubrique "Actualités", avec toutes les actualités du territoire.

Une rubrique "Agenda" où vous retrouverez les événements du Grand Annecy, mais aussi des communes membres comme à Fillière à gauche, avec chaque fois la localisation qu'on peut voir en vert - Fillière, Cap Périaz. L'internaute pourra tout de suite trouver le meilleur moyen pour se rendre à l'évènement grâce à un navigateur intégré qui lui donnera en temps réel le temps pour s'y rendre.

Si on continue de *scroller*, vous avez la carte interactive. Plus de 25 services sont proposés *via* la carte : l'internaute géolocalise et va trouver les informations sur les points d'apport volontaire pour les déchets, par exemple, les randonnées ou les pistes cyclables à proximité. Tout cela, grâce à la carte interactive.

Ensuite vient un bloc "Grands projets" où on pourra montrer les projets importants, ou du moment, de l'Agglomération. Il y a bien sûr le Pacte pour le Climat et le PLUI HMB, mais on peut aussi mettre d'autres projets.

Ensuite, « le kiosque », donc tout ce qu'on publie. Ici, avec les magazines de l'Agglomération et un module pour feuilleter en ligne les documents.

On a ensuite le "Mur social", où l'on fera remonter tous les *posts* qu'on publie sur nos réseaux sociaux - Facebook, Instagram et YouTube. On retrouve chaque fois l'illustration en premier, mais il y a bien sûr le *post* derrière.

Ensuite, les informations autour de l'application "Agate", l'application de notre quotidien où vous retrouverez tous les services.

L'inscription à la *newsletter* du Grand Annecy.

Les sites Partenaires, avec un grand "P", en bas.

Enfin - j'en terminerai là - la possibilité de contacter un service *via* un module intégré mais aussi de créer un compte, si l'internaute a postulé en ligne ou a marqué certaines pages qu'il veut retrouver plus tard. C'est l'espace « Habitant », et l'espace "Presse", où on enregistre tous les communiqués de presse de l'Agglomération.

Le mieux est d'aller sur le site et de naviguer. Sur chaque page, vous avez la possibilité de nous dire si cela a répondu à vos attentes, donc n'hésitez pas car cela va nous aider à améliorer encore plus le site.

En dernier point, le site est hébergé sur des serveurs qui sont en France. En matière de sobriété énergétique il y a, dans le marché public, un point spécifique sur cette question. Ce sont des serveurs alimentés par de l'énergie renouvelable à un certain pourcentage. Quand on se connecte sur une page, elle ne se charge pas automatiquement, mais au fur et à mesure que vous la faites défiler, toujours dans un souci de sobriété énergétique.

Aussi, les photos, même si elles sont de bonne qualité, sont de poids réduit. On évite aussi de charger des vidéos et on va plutôt connecter le site sur d'autres serveurs, toujours pour alléger le site et diminuer les conséquences sur le serveur.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Merci beaucoup.

Bravo pour ce magnifique travail que vous voyez. C'est beau, c'est simple, ça permet à nos usagers et aux Grands Annéciens, en quelques clics, d'avoir l'information le plus rapidement possible.

Avez-vous des questions à poser à Julien sur ce site ? *(Non)*.

Comme il vous l'a dit, n'hésitez pas à y aller et à faire vos remarques en tant qu'utilisateur. Avoir votre regard sur ce nouveau site est intéressant pour l'ensemble des services qui ont travaillé sur ce sujet. J'associe aussi l'informatique, puisque vous avez aussi travaillé avec la Direction des services informatiques, donc un grand merci à vous toutes et tous.

Deuxième sujet avec Didier SARDA et un premier bilan sur le dispositif Mobil'été.

M. SARDA.- *(Talloires-Montmin)* Bonsoir à tous.

Il s'agit du dispositif Mobil'été de renforcement de l'offre et de la gratuité. Ce sont les tout premiers chiffres, puisque ce week-end fonctionnent encore les lignes villages & montagnes et lac.

Un premier focus sur le vélo et nos VLS. Ce qui est intéressant, c'est qu'en 2023 on sera ISO par rapport à 2022. Il y a eu simplement, entre les deux années, un renfort le soir et les week-ends sur certaines lignes. Mais on est quasiment ISO entre 2021 et 2022, où on avait appliqué la gratuité à tout le réseau. Sur les vélos en libre-service, les chiffres que vous pouvez voir sont les suivants :

- De 51 stations à l'été 2022, on est montés à 69, en allant un peu plus sur certains villages éloignés et en renforçant la densité en centre-ville ;

- On a à peu près le même nombre de vélos, soit 400 vélos dédiés au VAE, dont 340 tournent régulièrement. Il y en a toujours 60 en réparation ou en panne qu'il faut retraiter ;
- On a 44 % de locations en plus cette année, puisqu'on a fait environ 36 à 38 000 locations par mois, ce sont des chiffres énormes ;
- On a une baisse des kilomètres parcourus. C'est-à-dire que notre densité fait que - c'est ce qu'on cherche - nos vélos servent sur les petites distances, particulièrement en ville. On est donc en train d'atténuer un peu l'effet vélo « location touristique » qui était apparu la première année, d'autant plus qu'on n'était qu'autour du lac. Ici, on est beaucoup plus dans la ville. Les chiffres continuaient à être impressionnants en septembre, on le verra plus loin ;
- Ce qui est intéressant aussi, c'est que les personnes qui les utilisent les utilisent plus de fois, c'est-à-dire qu'on essaie et on s'habitue. C'est intéressant pour nous parce que ce sont les gens du territoire et c'est ce que vous voyez derrière. On ne fait pas de sondages, mais chaque fois qu'on loue un Véloncy VLS on renseigne son code postal, et on voit que 52 % des utilisateurs cette année sont des habitants du Grand Annecy. La part monte de plus en plus, ce qui explique aussi le nombre de locations supérieur par personne puisqu'une fois que les habitants du territoire ont téléchargé l'application et qu'ils y ont goûté, ils y retournent ;
- Le nombre de kilomètres parcouru baisse, ce qui augmente le gain de gaz à effet de serre grâce au vélo en libre-service.

Sur le vélo, on a une baisse de qualité en ce moment, je ne vais pas m'en cacher. On a environ 69 % de très satisfaits en matière de taux de satisfaction, alors qu'on était à 85.

On est sûrs d'exploiter Véloncy 60 minutes avec la SIBRA et Véloncy - donc tout seuls - encore l'année prochaine. L'objectif que je nous ai fixé est de remonter à 85 % de taux de satisfaction. Cela veut dire renforcer l'entretien, puisque les vélos sont un peu plus âgés maintenant, et travailler de façon plus proactive - ou plus réactive - sur les *bugs* qu'il peut y avoir en ce moment. Lorsque vous arrivez à une station, il peut y avoir 5 vélos physiquement, mais votre application vous dit que vous n'en avez pas parce qu'ils ont du mal à se géolocaliser. Ce sera résolu sous 3 semaines afin qu'il ne soit pas impossible de louer un vélo alors qu'il est là devant nous. Ce sont des choses telles que celles-là qui font baisser le taux de satisfaction.

Concernant les bus, on a encore une progression cette année. Nous avons transporté sur l'ensemble du réseau + 18 % de voyageurs, avec 2.568.000 voyageurs transportés. En deux ans, on a mis 800.000 personnes de plus dans les bus l'été. C'étaient 390.000 cette année et 410.000 l'année passée, donc 800.000 personnes de plus qui sont montées dans nos bus. Nos bus sont pleins à craquer, même si on avait renforcé certaines lignes. Je ne l'ai pas encore, mais je vous dirai au mois de novembre si on a le même effet que l'année passée. Je vous rappelle que nous avons récupéré la perte de recettes de la gratuité estivale sur les deux mois de prise d'abonnement après l'été, donc nous avons converti des personnes aux bus.

Vous voyez le détail, et vous l'aurez sur chacun des réseaux : que ce soient les lignes du lac ou le réseau urbain "lignes fortes" - lignes 1 à 7 - tout est en augmentation. Une légère baisse sur le réseau de proximité, les lignes 8 à 18.

Un focus sur la fête du lac : on avait renforcé le dispositif en 2022 et on l'a encore renforcé cette année. On a pu travailler étroitement avec la Ville d'Annecy pour se réserver des passages afin que nos bus, une fois qu'ils avaient vidé les utilisateurs, puissent revenir s'insérer dans le dispositif. L'année passée, on avait perdu des machines dans les bouchons. On transporte 8.527 personnes avec le dispositif que la SIBRA met en place, ce sont 52.000 ou 56.000, je ne sais plus, places payantes. Ici, on n'a quasiment que les gens qui sont sur des places payantes, puisque ce sont ceux qui sont dans le centre-ville. Vous voyez donc qu'on aide à vider la ville autrement qu'avec des bouchons. C'est un focus intéressant qui nous permet d'améliorer encore l'année prochaine. On a beaucoup de statistiques grâce au produit Flowly que vous nous avez autorisés à installer. Je vous rappelle qu'on capte les montées et les descentes et on voit les arrêts où les usagers font de la correspondance, je ne vais pas m'étaler ce soir. On a de nombreuses données pour pouvoir améliorer le réseau ordinaire et le réseau d'été dès le printemps 2024.

Merci.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Merci.

Y a-t-il des questions sur ce sujet ? (*Non*).

Nous allons pouvoir commencer la séance du Conseil d'agglomération.

Je précise que le secrétaire de séance ce soir sera Alexandre MULATIER-GACHET.

Je vais rappeler les procurations :

- Odile CERIATI-MAURIS à Magali MUGNIER (*jusqu'à son arrivée*)
- Josette CHARVIER à Gilles ARDIN
- Elisabeth EMONET à Gérard PASTOR
- Lola CECCHINEL à Pierre-Louis MASSEIN
- Fabien GERY à Nora SEGAUD-LABIDI
- Patricia MERMOZ à Marie-Luce PERDRIX
- Bénédicte SERRATE à Karine BUI-XAN PICCHEDDA
- Ségolène GUICHARD à Roland DAVIET
- Martine COUTAZ à Christian MORIN
- Aurélien MODURIER à Xavier OSTERNAUD
- Anthony GRANGER à Christiane LAYDEVANT
- Isabelle DIJEAU à Bilel BOUCHETIBAT (*jusqu'à son arrivée*)
- Marie BERTRAND à Aurélie GUEDRON (*jusqu'à son arrivée*)
- Nicole BLOC à Elisabeth LASSALLE
- Raymond PELLICIER à Pierre BRUYÈRE

Mme LA PRÉSIDENTE.- Je vous remercie.

Un dernier petit sujet. Nous allons vous présenter, dans sa nouvelle version, le Plan Pluriannuel d'Investissement. Dans les délibérations que vous avez reçues, il était noté "*prendre acte*". Je vous proposais ce soir, pour ce deuxième plan pluriannuel d'investissement que nous vous proposons à mi-mandat, de le voter s'il n'y a pas d'opposition du Conseil, plutôt qu'une prise d'acte. De mettre au vote ce plan pluriannuel d'investissement qui, à mi-mandat aujourd'hui, commence à avoir une épure beaucoup plus claire, avec des révisions dont le Vice-président aux finances vous parlera. Si vous n'avez pas d'opposition particulière, c'est une proposition que je vous fais, si vous le souhaitez.

Denis DUPERTHUY.

M. DUPERTHUY (Anecy)- Bonsoir à tous, Madame la Présidente.

J'ai appris au Conseil municipal de lundi que vous aviez choisi de faire voter ce PPI. Personnellement, je n'y suis pas favorable, si vous m'aviez consulté je vous l'aurais dit. Pour la raison simple que cela va être une lourdeur administrative et une lourdeur en matière de délibérations beaucoup plus grande. En effet, je rappelle que chaque fois qu'on va changer une ligne du PPI, il va falloir passer en délibération. Je crois que nos services ont d'autres choses à faire que de rédiger des délibérations à vocation de changer le PPI. Personnellement, je n'y suis donc pas favorable. De là à ce que je sois le seul à le dire, au moins ce sera fait. Comme on l'avait fait en novembre 2021 où on l'avait présenté et débattu - évidemment, c'est normal - je souhaiterais plutôt uniquement une prise d'acte et non pas un vote.

Mme LA PRÉSIDENTE.- J'en ai parlé avec les services en Comité de direction. En effet, il y a un travail supplémentaire, mais si vous ne souhaitez pas le voter, on le mettra en prise d'acte et il n'y aura pas de sujet. Sachant que j'espère que ce PPI, même s'il est amené à évoluer ... On n'est plus dans la même optique que la première année. En début de mandat, il y avait beaucoup de points d'interrogation et de possibilités d'évolution - notamment au titre des subventions qui ont beaucoup évolué dont on ne connaissait pas la nature, ni la capacité à obtenir. On a une maturité à mi-mandat qui nous permettrait ... mais on ne va pas débattre très longtemps là-dessus s'il n'y a pas de sujet. Soit on l'accepte, soit il y a une opposition du Vice-président aux finances, je n'ai pas de problème. On ne le mettra pas au vote et on prendra acte, ce n'est pas un sujet majeur.

Michel BÉAL.

M. BÉAL (Saint-Jorioz)- Ça me gênait un peu de le voter parce qu'on ne voit pas vraiment l'atterrissage de ce PPI, en particulier au niveau de la dette, on ne se rend pas compte : la partie qui est autofinancée, la partie qu'on aura à financer en subventions et la dette finale en 2026. Pour savoir si on pourra, en 2026, se réengager sur de gros projets, en particulier le TCSP qui est très décalé, de 2026 à 2030. Il est difficile de voter parce qu'on n'a pas tous les éléments sur l'atterrissage 2026. Il me paraît dangereux aussi de le voter.

Merci.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Très bien, je l'entends, on prendra acte. Si ce n'est que j'ai demandé une prospective KLOPFER qui est indiquée, pour partie, dans la présentation qui vous sera faite, mais qui s'arrête à 2026.

Pour répondre à votre question, j'ai demandé qu'on ait une projection d'ici à 2032 au regard du décalage du TCSP, justement, sur une grande partie de son financement. Pour qu'on sache, à partir de 2026 et jusqu'à 2032, quelles sont les incidences sur l'endettement. Vous l'aurez vraisemblablement très prochainement, d'ici le mois de novembre. On s'est mis d'accord avec le Comité de direction pour que d'ici novembre on ait une prospective présentée en commission des finances beaucoup plus claire que cet arrêt à 2026.

M. BÉAL (Saint-Jorioz).- Merci.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Monsieur RIGAUT.

M. RIGAUT (Annecy).- Madame la Présidente, je rejoins les positions des deux intervenants Denis DUPERTHUY et Michel BÉAL sur l'importance de ce document. Qu'il soit présenté, j'en suis heureux. Que ce soit un document de programmation et d'orientation, mais qu'on ne le vote pas parce qu'on n'a pas encore toute la visibilité sur les aides extérieures des différents partenaires que vous sollicitez régulièrement. Autant ça donne l'épure, autant le voter complique également le travail de l'administration.

Donc, l'expérience me fait dire qu'il vaut mieux prendre acte.

Mme LA PRÉSIDENTE.- On va écouter votre expérience, Monsieur RIGAUT, on va prendre acte. Je vous remercie.

1. Approbation du procès-verbal de la réunion du Conseil du 29 juin 2023

Rapporteur : Frédérique LARDET

Mme LA PRÉSIDENTE.- Nous pouvons commencer ce Conseil d'agglomération avec sa première délibération, présentée par moi-même, sur l'approbation des procès-verbaux de la réunion du Conseil du 29 juin.

Est-ce qu'il y a des questions, des remarques ou des modifications sur ce procès-verbal ? *(Non)*.

J'ai oublié de vous demander, si c'est possible, nous avons testé sur la Commune nouvelle d'Annecy une accélération des méthodes de vote. Si vous êtes d'accord, avant chaque délibération je demanderai s'il y a des oppositions ou des abstentions, auquel cas on utilisera le boîtier. S'il n'y a aucun vote contre ni aucune abstention - donc s'il y a unanimité - on évitera d'avoir à utiliser le boîtier. Il sera inscrit "*à l'unanimité*", ce qui nous permettra de gagner un certain temps. Alexandre MULATIER-GACHET, qui l'avait proposé en Conseil municipal lundi, nous a fait la preuve de cette efficacité.

Y a-t-il une opposition à ce que nous procédions ainsi, pour accélérer le vote, ce qui permettra de laisser plus de place aux débats et aux agents et élus de gagner du temps ?

Mme BEAUJARD.- (*Annecy*) Je voudrais modifier la troisième délibération, je m'étais abstenue et ne voulais pas prendre part au vote. S'il est possible de le modifier, s'il vous plaît ?

Mme LA PRÉSIDENTE.- On note, pour ce procès-verbal, une modification. Est-ce que cela a été noté ? (*Oui*). C'est bon.

Y a-t-il des votes contre ? (*Non*).

Y a-t-il des abstentions ? (*Non*).

Le Conseil de Communauté approuve, à l'unanimité, le procès-verbal de la réunion du 29 juin 2023.

2. Compte-rendu des délibérations prises par le Bureau et des décisions et arrêtés pris par la Présidente

Rapporteur : Magali MUGNIER

Bureau du 23 juin 2023

➤ Aide au désamiantage de la mairie de Groisy

Le Bureau a décidé :

- de fixer et valider le versement d'une subvention d'un montant maximum de 12 450 € à la commune de Groisy pour le projet de désamiantage, réfection, isolation et pose d'une couverture de zinc sur la toiture du bâtiment situé 312 route du Chef-Lieu à Groisy. L'enveloppe budgétaire afférente (opération 20422/282) sera mobilisée ;
- d'approuver la convention avec la commune de Groisy, précisant les modalités de calcul et d'attribution de la subvention ;
- d'autoriser la Présidente à signer la convention ainsi que toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

➤ Aide financière à Haute-Savoie Habitat pour 21 logements locatifs aidés à Charvonnex Opération « l'Ermengarde »

Le Bureau a décidé d'accorder à Haute-Savoie Habitat une aide financière d'un montant de 160.736 € pour l'acquisition de 21 logements locatifs aidés en vente en état futur d'achèvement situés rue de Doucy à Charvonnex, opération « l'Ermengarde ».

➤ Aide financière à la SA Mont-Blanc pour 6 logements locatifs aidés à Epagny-Metz-Tessy –Opération « le Verger d'Alexis »

Le Bureau a décidé d'accorder à la SA Mont-Blanc une aide financière d'un montant de 31 785 € pour l'acquisition de 6 logements locatifs aidés en vente en état futur d'achèvement situés route des Grands Champs à Epagny-Metz-Tessy, opération « le Verger d'Alexis ».

➤ **Aide financière à la SA d'HLM Immobilière Rhône-Alpes pour 6 logements locatifs aidés à Poisy – Opération « Orphéo »**

Le Bureau a décidé d'accorder à la SA d'HLM Immobilière Rhône-Alpes une aide financière d'un montant de 24 230 € pour l'acquisition de 6 logements locatifs aidés en vente en état futur d'achèvement situés route d'Annecy à Poisy, opération « Orphéo ».

➤ **Aide financière à la SA d'HLM Immobilière Rhône-Alpes pour 6 logements locatifs aidés à Poisy – Opération « Terre d'Ô »**

Le Bureau a décidé d'accorder à la SA d'HLM Immobilière Rhône-Alpes une aide financière d'un montant de 37 519 € pour l'acquisition de 6 logements locatifs aidés en vente en état futur d'achèvement situés route de la Montagne à Poisy, opération « Terre d'Ô ».

➤ **Aide financière à Poste Habitat Rhône-Alpes pour 4 logements locatifs aidés à Sevrier – Opération « les Rives du Lac »**

Le Bureau a décidé d'accorder à Poste Habitat Rhône-Alpes une aide financière d'un montant de 19 426 € pour l'acquisition de 4 logements locatifs aidés en acquisition amélioration situés route d'Albertville à Sevrier, opération « les Rives du Lac ».

Bureau du 30 juin 2023

➤ **Grand Annecy Shop – Location et mise à disposition de stands évènements auprès de la SAS Talents & Territoire**

Le Bureau a décidé :

- de louer 3 stands dans le cadre du « rendez-vous du Made in Local », et 3 stands dans le cadre du « Pop-up de Noël » qui accueillent des commerces et entrepreneurs locaux accompagnés par le Grand Annecy (pépinières du Grand Annecy, Grand Annecy Shop, etc) ;
- d'approuver le recours à ces prestations événementielles ;
- d'approuver la production, le partage et la publication des contenus de communication nécessaires à la réalisation de ces prestations.

Le coût total de ces prestations événementielles s'élève à 15 600 € TTC.

➤ **Acquisition de locaux aux Papèteries – Image Factory pour l'extension de l'espace de formation**

Le Bureau a décidé :

- d'approuver l'engagement du Grand Annecy dans le programme d'extension de l'espace de formation aux Papèteries Image Factory selon le budget prévisionnel ci-dessous :
 - achat de locaux d'une superficie de 220,5 m² situés au 2^{ème} étage des Papèteries : 893 500 € TTC (frais d'acquisition de 11 500 € compris),
 - travaux : 312 000 € TTC,
 - frais d'équipement : 237 000 € TTC (versés à Cita sous forme de 2 subventions : 100 000 € inscrits à la DM1 et 137 000 € au BP 2024),

soit un montant total de 1 442 500 € TTC ;

- d'autoriser la Présidente à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération telles que l'acte de vente, les conventions de financement, l'avenant à la convention de mise à disposition de locaux, etc. et à régler toutes les dépenses afférentes à cette opération ;
- d'approuver l'attribution d'une subvention d'investissement de 137 000 € en faveur de l'EPCC CITIA afin d'équiper les locaux mis à disposition des formations « animateur de personnage 3D » par le Grand Annecy dans le bâtiment des Papèteries – Image Factory, sous réserve de l'inscription de cette aide financière au budget primitif 2024 par le Conseil communautaire ;

- d'autoriser la Présidente à solliciter un soutien financier auprès de la Région Auvergne-Rhône-Alpes et du Département de la Haute-Savoie pour cette opération selon le plan de financement ci-dessous :

Nom du financeur	Montant (€)
Région Auvergne-Rhône-Alpes	480 833
Département de la Haute-Savoie	480 833
Grand Annecy	480 834
Total	1 442 500

Bureau du 7 juillet 2023

➤ **Opération La nuit est belle 2023 : convention de partenariat avec Enedis**

Le Bureau décide :

- d'autoriser la Présidente ou son représentant à signer la convention de partenariat « La nuit est belle ! » 2023 avec ENEDIS ;
- de désigner comme personne responsable de ce partenariat le Vice-Président chargé de la transition énergétique et de l'autoriser à signer tous les documents relatifs à cette convention.

➤ **Renouvellement de l'adhésion du Grand Annecy à l'association « Alliance des collectivités pour la qualité de l'air » pour l'année 2023**

Le Bureau a décidé :

- de renouveler l'adhésion à l'association « Alliance des collectivités pour la qualité de l'air » ;
- d'autoriser la Présidente à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération, et à verser à cette association la cotisation d'un montant de 900 € pour l'année 2023.

➤ **Demande d'intervention de l'EPF 74 pour la commune de Duingt**

La commune de Duingt souhaite solliciter l'établissement public foncier de la Haute-Savoie (EPF 74) pour acquérir le bien situé 259 route de Viviers (parcelle cadastrée AD 447) d'une superficie de 935 m² pour un montant de 400 000 €.

Le Bureau a décidé de donner un avis favorable sur cette intervention.

Bureau du 1^{er} septembre 2023

➤ **Acquisition amiable et convention de portage via l'établissement public foncier 74 – Copropriété le Périphérique (ZA de Vovray) à Annecy**

Le Bureau a décidé :

- d'approuver l'acquisition des biens ci-dessous sur la commune d'Annecy :

Situation	Section	N° Cadastral	Surface	Bâti	Non bâti
11 avenue des Vieux Moulins	CX	0315	11 212		X
Chemin des Peupliers	AT	0100	634		X
		Total	11 846		
Lot n° 172 : local à usage de bureaux (75,10 m ²) - Libre d'occupation.					

au prix de 86 000 € (évaluation du service du Domaine)

- d'approuver les modalités d'intervention, de portage et de restitution des biens suivantes :
 - durée du portage : 10 ans,
 - taux du portage : 2,7 %.
- d'autoriser la Présidente à signer la convention de portage, toutes pièces et actes nécessaires à l'application de la présente délibération.

➤ **Valorisation des déchets – Prise de participation de Grand Annecy à la SCIC Alpes Consigne Soutien à la filière de consigne des emballages en verre pour réemploi**

Le Bureau a décidé :

- de soutenir le développement de la consigne pour réemploi des emballages en verre sur le territoire de l'agglomération sous la forme d'une prise de participation de 10 000 € au capital de la société coopérative d'intérêt collectif (SCIC) Alpes Consigne – société anonyme à capital variable- correspondant à la souscription de 100 parts d'une valeur de 100 € chacune ;
- de désigner Christian ROPHILLE comme représentant du Grand Annecy au sein des différentes instances de gouvernance de la société ;
- d'autoriser la Présidente à signer tout document relatif à sa souscription et à sa gestion ultérieure.

➤ **Travaux sur les réseaux d'eaux pluviales urbaines – Route de la Corniche à Veyrier-du-Lac Avenant à la convention de transfert de maîtrise d'ouvrage à la commune**

L'avenant a pour objet de modifier la participation financière du Grand Annecy au coût de l'opération. La participation financière du Grand Annecy pour les travaux relevant de la compétence « eaux pluviales urbaines » prévue dans la convention était estimée à 464 029,66 € TTC. A la suite de l'attribution du marché, ce montant est porté à 605 558,93 € TTC.

Le Bureau a décidé :

- d'approuver l'avenant à la convention initiale ;
- d'autoriser la Présidente à signer l'avenant n° 1, ainsi que toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

➤ **Aménagement cyclable à Poisy – Demande de subvention auprès du « fonds vert »**

Le montant prévisionnel des études et travaux du projet de création d'une voie verte sur la commune de Poisy s'élève à 1 878 000 € TTC.

Le Bureau a décidé d'autoriser la Présidente à solliciter les subventions auprès du Préfet de la Haute-Savoie à hauteur de 939 000 € (soit 50 % du montant du projet) dans le cadre du « fonds vert » et, auprès de tout organisme susceptible d'apporter une aide financière au projet.

➤ **Transfert de biens suite à la fusion d'EPCI entre la CCPF et la C2A – Cession de parcelles bâties et non bâties à la commune de Groisy**

Le Bureau a décidé :

- d'approuver le transfert de biens suite à la fusion d'EPCI et la cession des parcelles bâties et non bâties d'une superficie totale de 36 305 m² à l'euro symbolique au profit de la commune de Groisy ;
- de prendre acte que les actes de transfert de biens suite à fusion d'EPCI et de cession des parcelles seront réalisés en la forme administrative par l'intermédiaire du cabinet Marceleon ;
- de prendre acte que les actes de transfert de biens suite à fusion d'EPCI et de cession seront reçus par la Présidente de la Communauté d'Agglomération de Grand Annecy, en sa qualité d'officier public ;

- d'autoriser la Présidente à signer l'acte administratif, ainsi que toute pièce se rapportant à cet acte et nécessaire à la poursuite de cette affaire.

Bureau du 8 septembre 2023

➤ Demande d'intervention de l'EPF 74 pour le compte de la commune de Chapeiry

La commune de Chapeiry souhaite solliciter l'établissement public foncier de la Haute-Savoie (EPF 74) pour acquérir un appartement et deux places de parking d'une superficie totale de 472 m² situés route du Bois de la Croix à Chapeiry. L'estimation n'est pas connue.

Le Bureau a décidé de donner un avis favorable sur cette intervention.

Décisions de la Présidente

- Budget annexe valorisation des déchets – Cession du véhicule immatriculé BD.318.ST à la société AG Véhicules (47310 Estillac) au prix de 75 305 € TTC.
- Budget annexe eau potable – Cession du véhicule immatriculé DY.979.RT à la société DAL (13821 La Penne sur Huveaune) au prix de 1 800 € TTC.
- Budget annexe eau potable – Cession du véhicule immatriculé DR.210.FW à la société DAL (13821 La Penne sur Huveaune) au prix de 1 985 € TTC.
- Budget annexe eau potable – Cession du véhicule immatriculé DR.136.FW à la société DAL (13821 La Penne sur Huveaune) au prix de 2 190 € TTC.
- Budget principal – Cession du véhicule immatriculé ER.304.BY (anciennement 6379.WV.74) à la société Poitou Auto (86240 Fontaine le Comte) au prix de 2 516 € TTC.
- Budget principal – Cession du véhicule immatriculé ER.327.BY (anciennement 2700.XN.74) à la société Clinic Auto 47 (47240 Castelculier) au prix de 580 € TTC.
- Budget annexe transports – Cession d'un portable de vente, validation et contrôle (PDVVC) TXP à la société SYNERGIHP Rhône-Alpes (69100 Villeurbanne) au prix de 2 450,70 € TTC.
- Subventions accordées aux propriétaires, copropriétaires et aux syndicats de copropriétaires relatives à l'amélioration de l'habitat – Attribution des aides d'un montant total de 21 687 € à 9 bénéficiaires.
- Subventions accordées aux propriétaires, copropriétaires et aux syndicats de copropriétaires relatives à l'amélioration de l'habitat – Attribution d'une aide d'un montant total de 12 487 € au syndicat de la copropriété « 80 rue des Alpains » à Annecy.
- Subventions accordées aux propriétaires, copropriétaires et aux syndicats de copropriétaires relatives à l'amélioration de l'habitat – Attribution d'une aide d'un montant total de 2 250 € à 1 bénéficiaire de la copropriété « Bouvreuils » à Annecy.
- Subventions accordées aux propriétaires, copropriétaires et aux syndicats de copropriétaires relatives à l'amélioration de l'habitat – Attribution d'une aide au remboursement de l'audit énergétique d'un montant de 4 200 € au syndicat de la copropriété « 13 rue Marius Ferrero » à Annecy.
- Fourniture de composteurs individuels et collectifs sur le territoire du Grand Annecy – Avenant n° 1 au lot n° 2 du marché n° 220705. Cet avenant vise à transférer le marché à la société GARDIGAME qui devient seule titulaire des droits et obligations en résultant.

- Assistance technique aux procédures d'évolution des documents d'urbanisme locaux – Avenant n° 1 au marché n° 220804 qui vise à introduire un prix nouveau au bordereau des prix unitaires. L'avenant est sans incidence financière.
- Pépinière d'entreprises les Papèteries – Avenant n° 1 à la convention de prestations de services et d'occupation temporaire de locaux avec la SASU MEEWIZ (formule hôtel) qui porte la durée de la convention à 24 mois.
- Élaboration du PLUI-HD – Avenant n° 1 au lot n° 1 du marché n° 2019/18 qui modifie la répartition des montants entre les membres du groupement.
- Mission de maîtrise d'œuvre pour les travaux d'interconnexion des réseaux et de traitement d'eau potable – Attribution du marché n° 230206 aux sociétés suivantes :

Lots	Attributaire proposé	Montant prévisionnel en € HT
1 – Création d'une unité d'ultrafiltration sur la commune déléguée de Montmin (Talloires-Montmin)	Groupement Cabinet MONTMASSON (mandataire – 74940 Annecy) / David FERRE architecte	74 980.00
2 – Travaux de réhabilitation de la station de pompage d'Onnex sur la commune de Villaz	ARTELIA (38130 Echirolles)	34 875.00
3 – Travaux d'interconnexion des réseaux des communes de Duingt et d'Entrevernes	PROFILS ETUDES (74000 Annecy)	28 900.00
4 – Travaux d'interconnexion des réseaux des secteurs Tunnel et Ponnay sur la commune de Talloires - Montmin	Groupement ARTELIA (mandataire - 38130 Echirolles) / GERONIMO architecte	54 720.00

- Travaux d'aménagement d'une voie verte le long de la RD16 à Chavanod – Attribution du marché n° 230408 aux sociétés suivantes :

Lots	Entreprises	Montant prévisionnel (issu du DQE) en € HT
1 – VRD et soutènements	Groupement SOCCO (mandataire – 74650 Chavanod) / COLAS FRANCE	594 835.30
2 - Passerelle	Groupement RAYMOND TP (mandataire – 01250 Montagnat) / NOVA NAUTIC SAS	172 247.76

- Création d'une voie de raccordement entre la RD1201 et le chemin de Branchy (commune déléguée de Seynod) – Constitution d'un groupement de commandes avec la commune d'Annecy, le SYANE et le SILA dont le coordonnateur sera la Ville d'Annecy. Christian ROPHILLE est désigné comme membre titulaire et Samuel DIXNEUF comme membre suppléant pour siéger à la CAO du groupement.
- Extension du réseau d'eau potable sous la route de Chède à Alby-sur-Chéran – Avenant n° 1 au marché n° 210903 d'un montant de 10 310,05 € HT qui porte le montant total du marché de 143 404,73 € HT à 153 714,78 € HT.
- Mission d'accompagnement du CIAS et du Grand Annecy pour la préparation et la mise en œuvre du transfert du personnel vers le CIAS – Attribution du marché n° 230407 à l'entreprise KPMG ADVISORY (75010 Paris) pour un montant forfaitaire de 34 675 € HT et des prestations sur bons de commande dans la limite de 15 000 € HT.
- Assignation en référé aux fins de constat de l'occupation illicite d'un terrain appartenant au Grand Annecy sur la commune d'Annecy (Seynod) par le cirque Zavatta et demande d'expulsion.

- Cession de 200 chaises Shelby Williams stockées au Centre des congrès de l'Impérial.
- Renouvellement du contrat de carte d'achat public auprès de la Caisse d'Épargne avec les conditions suivantes :
 - Mise à disposition de 6 cartes d'achat pour des porteurs désignés,
 - Montant du plafond global de règlements effectués par cartes d'achat : 300 000 €/an,
 - Tarification annuelle : 300 € par carte,
 - Commission monétaire : 0,35 % par transaction.
- Pépinière d'entreprises Annecy Base Camp – Avenant n° 1 à la convention de prestations de services et occupation temporaire de locaux avec la SAS Go'Lum (formule hôtel) pour changement de bureaux.
- Pépinière d'entreprises Galiléo – Convention de prestations de services, accompagnement et occupation temporaire de locaux avec la SAS PROXITAG d'une durée de 23 mois.
- Pépinière d'entreprises Quai 225 – Convention de prestations de services et occupation temporaire de locaux avec l'EURL BRIDGENTU (formule hôtel) d'une durée de 12 mois.
- Sécurisation du réservoir des Pradons et connexion avec le réseau de la Chapelle-Saint-Maurice Interconnexion avec le réseau AEP de Leschaux – Attribution du marché n° 230410 aux sociétés suivantes :

Lot	Intitulé	Attributaire	Montant prévisionnel selon DQE
1	Sécurisation du réservoir des Pradons – connexion avec le réseau de la Chapelle-Saint-Maurice	SOCCO (74650 Chavanod)	819 495.00 € HT
2	Interconnexion avec le réseau AEP de Leschaux	Groupement CECCON (mandataire – 74960 Annecy) / EHTP	630 024.72 € HT

- Aménagement cyclable bidirectionnel sur la RD908b à Epagny-Metz-Tessy sur le secteur Grands Champs-Grenette – Attribution du marché n° 230409 aux sociétés suivantes :

Lot	Intitulé	Attributaire	Montant prévisionnel
1	Travaux de structure et réseaux	Groupement PERILLAT (mandataire – 74370 Argonay) / ARAVIS ENROBAGE	566 996,85 € HT
2	Travaux de revêtements bitumineux	COLAS FRANCE (74330 La Balme de Sillingy)	282 930,72 € HT

- Aménagement de la route de Sales et de la route du Stade à Saint-Jorioz – Attribution du marché n° 230604 au groupement d'entreprises MITHIEUX TP (mandataire – 74600 Annecy (Seynod)) / Eurovia pour un montant estimé de 1 050 764,76 € HT dont 191 679,01 € HT à la charge du Grand Annecy.
- Élaboration d'un document cadre / Étude prospective pour le parc d'activités des Glaisins – Avenant n° 1 au marché n° 211207 d'un montant de 5 400 € HT qui porte le montant du marché de 89 640 € HT à 95 040 € HT.
- Hôtel d'entreprises Alb'Espaces – Avenant n° 1 à la convention de prestations de services et occupation temporaire de locaux avec la SAS Sellerie Maroquinerie d'Art pour changement de bureaux.

- Pépinière d'entreprises Alb'Espaces – Convention de prestations de services, accompagnement et occupation temporaire de locaux avec la SAS GATZ d'une durée de 23 mois.
- Travaux de plomberie sanitaire et de chauffage, ventilation et climatisation (CVC) – Convention de groupement de commandes avec le CIAS dont le coordonnateur sera le CIAS. Pierre BRUYÈRE est désigné comme membre titulaire et Christian ROPHILLE comme membre suppléant pour siéger à la CAO du groupement.
- Création de supports de communication « un pacte pour le climat » - Attribution du marché n° 230304 à la société Atelier des Giboulées (75011 Paris) pour un montant forfaitaire de 44 700 € HT.
- Fonds air bois – Versement de primes aux bénéficiaires.
Le montant total des primes s'élève à 36 579 € (19 attributaires ont bénéficié d'une prime de 1 400 €, 3 d'une prime de 2 400 € et 1 d'une prime individuelle de 2 779 €).
- Signature d'une convention de mise à disposition du domaine public à titre précaire et révocable pour l'implantation de sites de compostage de quartier sur la commune d'Annecy pour une durée de 7 ans. La mise à disposition est consentie à titre gratuit.
- Pépinière d'entreprises Galiléo – Convention de prestations de services, accompagnement et occupation temporaire de locaux avec la société MoonBikes Motors SAS d'une durée de 6 mois.
- Pépinière d'entreprises Alb'Espaces – Convention de prestations de services et occupation temporaire de locaux avec l'EI Liana VARVASHTYAN d'une durée de 7 mois.
- Pépinière d'entreprises Galiléo – Avenant n° 1 à la convention de prestations de services, accompagnement et occupation temporaire de locaux avec la SARL 4ZZERO pour changement de bureau.
- Acquisition de matériel de ski nordique destiné à la location au public – Attribution du marché n° 230203 aux sociétés suivantes :

Lots	Intitulé	Montant minimum / an en € HT	Montant maximum / an en € HT	Attributaire
1	Skis de fond et fixations	9 000	90 000	AMER SPORTS (38096 Villefontaine)
2	Chaussures de ski nordique	8 000	80 000	AMER SPORTS (38096 Villefontaine)
3	Bâtons	0	15 000	AMER SPORTS (38096 Villefontaine)

- Balisage, veille et maintenance de la signalétique – Sentiers inscrits au PDIPR du Grand Annecy Attribution du marché n° 230406 aux sociétés suivantes :

Lots	Intitulé	Attributaire	Montants mini / maxi pour toute la durée du marché en € HT
1	Secteur Rive Gauche	SGNAL ETHIQUE MONTAGNE (38380 St-Christophe-sur-Guiers)	2 000 / 40 000
2	Secteur rive Droite	TEMHA (74970 Marignier)	2 000 / 40 000

3	Secteur Fillière	TEMHA (74970 Marignier)	2 000 / 40 000
4	Secteur Annecy	TEMHA (74970 Marignier)	2 000 / 40 000
5	Secteur Albanais	ATEMIA (73190 Challes-les-Eaux)	2 000 / 40 000

- Mission de conception urbaine, paysagère, technique et environnementale pour l'extension du PAE les Glaisins à Annecy – Attribution du marché n° 230501 au groupement AKTIS ARCHITECTURE (mandataire – 38000 Grenoble) / ALP'ETUDES / SETIS / TERRE ECO pour un montant forfaitaire de 152 312,50 €, et une part sous forme d'accord-cadre à bons de commande avec un montant maximum de 110 000 € HT.
- Renforcement de la conduite d'eau potable du Nant de l'Adieu tranche 3 et renouvellement de la conduite de distribution RD5 sur la commune de Viuz-la-Chiésaz – Attribution du marché n° 230502 au groupement d'entreprises SOCCO (mandataire – 74650 Chavanod) / EUROVIA ALPES pour un montant estimé de 1 045 376,66 € HT.
- Subventions accordées aux propriétaires, copropriétaires et aux syndicats de copropriétaires relatives à l'amélioration de l'habitat – Attribution des aides d'un montant total de 31 400,36 € à 12 bénéficiaires.
- Recours devant le tribunal judiciaire d'Annecy – Procédure d'expulsion d'un squatte sur les parcelles CX 306 et 309 sises 66 chemin de la Prairie à Annecy, domaine privé du Grand Annecy.
- Programme d'incubation d'Outdoor Sports Valley 2023/2024 – Convention tripartite entre Outdoor Sports Valley (OSV), les incubés de l'incubateur by OSV et le Grand Annecy.
- Aménagement de la ZA Chez Chamoux – Avenant n° 1 au lot n° 1 du marché n° 230201 pour correction d'une erreur matérielle comme suit :

Montant avant avenant en € HT	Nouveau montant en € HT
1 470 689,25	1 470 718,65

- Assistance à maîtrise d'ouvrage pour la concertation et la communication autour du projet de zone à faibles émissions mobilité du Grand Annecy – Attribution du marché n° 230306 au groupement d'entreprises PLANETE PUBLIQUE (mandataire – 75015 Paris) / TERRA PUBLICA pour un montant forfaitaire de 59 200 € HT et des prestations sur bons de commande dans la limite de 12 800 € HT pour toute la durée du marché soit 24 mois.
- Travaux de plomberie sanitaire et de chauffage, ventilation et climatisation (CVC) – Avenant à la convention de groupement de commandes avec le CIAS qui vise à ce que soit le représentant du CIAS, coordonnateur, qui assure la présidence de la CAO et le CIAS qui assure la tenue du secrétariat de la CAO.
- Fonds air bois – Versement de primes aux bénéficiaires.
Le montant total des primes s'élève à 19 800 € (9 attributaires ont bénéficié d'une prime de 1 400 € et 3 d'une prime de 2 400 €).
- Modification d'une servitude de passage d'une conduite sous parcelles privées situées 4 et 6 rue des Usines à Annecy, d'une superficie totale de 6 884 m², sur la propriété de la société COGEDIM SAVOIES-LÉMAN et signature de la convention portant servitude. La modification a pour objet de reconnaître le Grand Annecy en tant que maître d'ouvrage. Elle est consentie à titre gratuit.

- Retrait partiel du droit de préemption urbain à la commune de Duingt pour la parcelle sise 259 route des Viviers, cadastrée AD 447 et délégation à l'Établissement public foncier de la Haute-Savoie (EPF 74).
- Création d'un réseau supervision « stations » cyber sécurisé et maintenance systématique associée Assistance pluriannuelle – Avenant n° 1 au marché n° 220408.

Cet avenant vise à corriger une erreur matérielle en corrigeant le montant comme suit :

Désignation de l'entreprise	Répartition après avenant en € HT
PERRIN ELECTRIC	647 261.00
AI FRANCE	100 339.00
	747 600.00

- Pépinière d'entreprises Annecy Base Camp – Avenant n° 2 à la convention de prestations de services avec la SARL Napali sport Solutions (formule hôtel) pour restitution de la place de parking.
- Subventions accordées aux propriétaires, copropriétaires et aux syndicats de copropriétaires relatives à l'amélioration de l'habitat – Attribution des aides d'un montant total de 27 519 € à 13 bénéficiaires.
- Subventions accordées aux propriétaires, copropriétaires et aux syndicats de copropriétaires relatives à l'amélioration de l'habitat – Attribution des aides d'un montant total de 347 652,31 € à 22 bénéficiaires et au syndic de la copropriété « Gambetta C » à Annecy.
- Subventions accordées aux propriétaires, copropriétaires et aux syndicats de copropriétaires relatives à l'amélioration de l'habitat – Attribution des aides d'un montant total de 51 491 € au syndic de la copropriété « Gambetta F » à Annecy.
- Subventions accordées aux propriétaires, copropriétaires et aux syndicats de copropriétaires relatives à l'amélioration de l'habitat – Attribution d'aides complémentaires d'un montant total de 3 475 € à 4 bénéficiaires de la copropriété « Haut Vallon » à Annecy.
- Subventions accordées aux propriétaires, copropriétaires et aux syndicats de copropriétaires relatives à l'amélioration de l'habitat – Attribution des aides d'un montant total de 134 061,70 € à 23 bénéficiaires et au syndic de la copropriété « Les Martinets » à Annecy.
- Subventions accordées aux propriétaires, copropriétaires et aux syndicats de copropriétaires relatives à l'amélioration de l'habitat – Attribution des aides d'un montant total de 90 325,43 € à 12 bénéficiaires et au syndic de la copropriété « Les Grives » à Annecy.
- Subventions accordées aux propriétaires, copropriétaires et aux syndicats de copropriétaires relatives à l'amélioration de l'habitat – Attribution des aides d'un montant total de 94 058,92 € à 16 bénéficiaires et au syndic de la copropriété « Les Contamines » à Annecy.
- Subventions accordées aux propriétaires, copropriétaires et aux syndicats de copropriétaires relatives à l'amélioration de l'habitat – Attribution des aides d'un montant total de 167 504,60 € à 10 bénéficiaires et au syndic de la copropriété « Les Briand 1 » à Annecy.
- Subventions accordées aux propriétaires, copropriétaires et aux syndicats de copropriétaires relatives à l'amélioration de l'habitat – Attribution des aides d'un montant total de 31 610,49 € à 2 bénéficiaires et au syndic de la copropriété « 12 rue Albert Lyard » à Annecy.

- Subventions accordées aux propriétaires, copropriétaires et aux syndicats de copropriétaires relatives à l'amélioration de l'habitat – Attribution des aides d'un montant total de 181 279,90 € à 8 bénéficiaires et au syndicat de la copropriété « 2 rue Aimé Levet » à Annecy.
- Interconnexion des réseaux d'eau potable des communes de Veyrier-du-Lac et Menthon-Saint-Bernard – Avenant n° 1 au marché n° 230301 qui vise à modifier la répartition des montants entre les membres du groupement. Il est sans incidence financière.
- Conception et animation de formations pour les cadres du Grand Annecy – Attribution du marché n° 230402 aux sociétés suivantes :

Lots	Intitulé	Attributaire	Montants mini / maxi pour toute la durée du marché en € HT
1	Formations aux bases du management et perfectionnement	ARRC (75000 Paris)	3 000 / 15 000
2	Formations des managers à des outils permettant une communication et un management apaisé	SY-DEL-FORMATION (30250 Aspères)	2 000 / 13 000
3	Accompagner les managers dans leurs pratiques professionnelles du quotidien	SYNERGIE ACTIONS (42000 Saint-Etienne)	4 000 / 18 000

Le marché est passé pour une durée d'un an reconductible 2 fois.

- Renouvellement des serveurs de virtualisation et du stockage associé de la SIBRA – Attribution du marché n° 230403 à la société RESILIENCES (74370 Epagny-Metz-Tessy) pour un montant de 81 850 € HT pour toute la durée du marché soit 5 ans avec 2 ans complémentaires en cas d'affermissement de la tranche optionnelle.
- Réalisation d'une étude hydrogéologique et hydraulique de l'aquifère dit De Dollay (communes de Groisy et Fillière) et de son bassin versant en vue d'une gestion intégrée de ses ressources – Attribution du marché n° 230405 au groupement d'entreprises IDÉES-EAUX (mandataire – 39170 Les Coteaux du Lizon) / HYDRIAD EAU et ASSAINISSEMENT pour un montant forfaitaire de 167 650 € HT.
- Sécurisation du réservoir des Pradons, connexion avec le réseau de la Chapelle-Saint-Maurice et interconnexion avec le réseau AEP de Leschaux – Avenant n° 1 au marché n° 230410 qui vise à modifier la répartition des montants entre les membres du groupement. Il est sans incidence financière.
- Réparation d'un câble de précontrainte sur le viaduc du Thiou à Annecy- Attribution du marché n° 230701 à la société AEVIA (42400 Saint-Chamond) pour un montant de 169 880 € HT.
- Retrait partiel du droit de préemption urbain à la commune d'Argonay pour la parcelle sise 299 rue du Champ Farçon, cadastrée section AH 1443, 1444, 1445 et 1446 et délégation à l'Établissement public foncier de la Haute-Savoie (EPF 74).
- Pépinière d'entreprises Annecy Base Camp – Convention de prestations de services, accompagnement et occupation temporaire de locaux avec la SAS ADN GROUP d'une durée de 23 mois.
- Pépinière d'entreprises Galiléo – Avenant n° 2 à la convention de prestations de services, accompagnement et occupation temporaire de locaux avec la SAS JETCYCLE qui porte la durée de la convention à 35 mois.

- Pépinière d'entreprises Annecy Base Camp – Convention de prestations de services, accompagnement et occupation temporaire de locaux avec la SARL FCMAX (YLLAR Montagne) d'une durée de 23 mois.
- Pépinière d'entreprises Quai 225 – Convention de prestations de services et accompagnement avec Mélissa FAVIERE d'une durée de 6 mois.
- Pépinière d'entreprises Quai 225 – Convention de prestations de services et accompagnement avec le porteur de projet Joanna RAUSEO d'une durée de 12 mois.
- Fonds air bois – Versement de primes aux bénéficiaires.
Le montant total des primes s'élève à 17 400 € (9 attributaires ont bénéficié d'une prime de 1 400 € et 2 d'une prime de 2 400 €).
- Assistance à maîtrise d'ouvrage – Diagnostic et optimisation des déchèteries du Grand Annecy – Avenant n° 1 au marché n° 220304 qui vise à inclure la rédaction de programme pour la restructuration de deux déchèteries, en remplacement de la rédaction d'un schéma directeur. Ces modifications de prestations sont sans incidence financière.
- Collecte en porte à porte sur les communes de Veyrier-du-Lac, Menthon-Saint-Bernard, Bluffy et Talloires-Montmin des déchets ménagers et assimilés incinérables et transport à l'UIOM du SILA Avenant n° 1 au marché n° 210901 qui ajoute des nouveaux prix au bordereau des prix unitaires, pour ajuster la fréquence et les circuits de collecte. Il est sans incidence sur les montants encadrant l'accord-cadre.
- Désignation de Clémentine MAUCORT en qualité d'officier de sécurité du Grand Annecy – direction de l'eau potable en remplacement de Jérôme CIMETIERE.
- Mise en propreté des locaux du Grand Annecy et services associés – Avenant n° 1 au lot 3 « bâtiments des pôles entrepreneuriaux et du Semnoz » du marché n° 230302 d'un montant de - 4 930,32 € HT. Le montant forfaitaire du marché de ce lot passe de 102 978,12 € HT à 98 047,80 € HT soit une variation de - 4,79 %.
- Pépinière d'entreprises Annecy Base Camp – Avenant n° 2 à la convention de prestations de services, accompagnement et occupation temporaire de locaux avec la SAS NOSC qui porte la durée de la convention à 35 mois.
- Pépinière d'entreprises Galiléo – Convention de prestations de services et occupation temporaire de locaux avec l'EURL OXIWIZ (formule hôtel) d'une durée de 12 mois.
- Pépinière d'entreprises Galiléo – Convention de prestations de services, accompagnement et occupation temporaire de locaux avec la SASU REEBOT d'une durée de 23 mois.
- Pépinière d'entreprises Galiléo – Convention de prestations de services, accompagnement et occupation temporaire de locaux avec la société THEYEQ d'une durée de 23 mois.
- Subventions accordées aux propriétaires, copropriétaires et aux syndicats de copropriétaires relatives à l'amélioration de l'habitat – Attribution des aides d'un montant total de 37 338,70 € à 18 bénéficiaires.
- Subventions accordées aux propriétaires, copropriétaires et aux syndicats de copropriétaires relatives à l'amélioration de l'habitat – Attribution des aides d'un montant total de 11 000 € à 2 bénéficiaires et au syndic de la copropriété « 340 route de Gruyère » à Argonay.

Arrêtés de la Présidente

- Prescription de la modification simplifiée n° 4 du plan local d'urbanisme (PLU) de Sevrier.

Cette prescription a pour objet de :

- prendre en compte le déferé préfectoral concernant l'annulation du permis de construire n° PC07426721X0041 du 10 mars 2022 ;
- modifier l'orientation d'aménagement et de programmation (OAP) du centre pour prendre en compte les évolutions du projet ;
- ajuster le règlement écrit pour préciser certaines règles, améliorer la compréhension de certaines et faciliter l'instruction après retour d'expérience.

- Prescription de la modification simplifiée n° 1 du plan local d'urbanisme (PLU) d'Argonay.

Cette prescription a pour objet de :

- améliorer la compréhension de certaines règles écrites et faciliter l'instruction ;
- corriger des erreurs matérielles et oublis au règlement graphique ;
- effectuer des ajustements à trois orientations d'aménagement et de programmations (OAP).

- Mise à jour n° 17 du plan local d'urbanisme (PLU) de Poisy.

La liste des servitudes a été mise à jour pour tenir compte de l'institution de servitudes d'utilité publique prenant en compte la maîtrise des risques autour des canalisations de transport de gaz naturel ou assimilé, d'hydrocarbures et de produits chimiques sur la commune de Poisy.

- Prescription de la modification simplifiée n° 5 du plan local d'urbanisme (PLU) de Saint-Jorioz.

Cette prescription a pour objet de :

- modifier le principe d'aménagement de l'OAP n° 2 « Le Laudon Nord », notamment en transférant les droits à construire prévu sur le secteur 3 (S3) sur une partie du secteur 2 (S2) et permettre ainsi de préserver un poumon vert à l'entrée de la commune ;
- supprimer l'emplacement réservé n° 23 ;
- modifier des points du règlement écrit pour maîtriser la densité, pour, le cas échéant, corriger des erreurs matérielles ou pour clarifier des règles.

- Délégation de fonction à Mme Magali MUGNIER, 10^{ème} Vice-Présidente.

Mme MUGNIER.- (*Annecy*) Avez-vous des questions ? (*Non*).

Mme LA PRÉSIDENTE.- C'est une prise d'acte, nous pouvons donc passer à la troisième délibération « Installation d'un nouveau conseiller communautaire pour la commune d'Annecy ».

3. Installation d'un nouveau conseiller communautaire pour la commune d'Annecy

Rapporteur : Frédérique LARDET

Vu les articles L. 273-5 et L.273-10 du code électoral ;

Vu la démission de Monsieur Pierre GEAY du poste de conseiller municipal d'Annecy, notifiée par courrier de la Ville d'Annecy du 15 septembre 2023 ;

Vu l'acceptation de cette démission par le Préfet de la Haute-Savoie en date du 28 août 2023 ;

Conformément à l'article L.273-10 du code électoral, le siège d'un conseiller communautaire vacant dans une commune de 1 000 habitants et plus est pourvu par le candidat du même sexe élu conseiller municipal suivant sur la liste des candidats aux sièges de conseiller communautaire sur laquelle le conseiller à remplacer a été élu ou, à défaut, sur la liste correspondante des candidats aux sièges de conseiller municipal n'exerçant pas de mandat communautaire.

Au regard des listes électorales, il apparaît que la personne devant remplacer M. Pierre GEAY en qualité de Conseiller communautaire est M. Jean-François DEGENNE.

Mme LA PRÉSIDENTE.- À la suite de la démission de M. Pierre GEAY, la commune d'Annecy nous a proposé d'intégrer M. Jean-François DEGENNE, à qui je vais laisser la parole pour son intégration à ce Conseil communautaire.

M. DEGENNE.- Bonsoir à tous, Madame la Présidente, mes chers collègues.

C'est un honneur d'être appelé à siéger parmi vous. C'est particulièrement un honneur de succéder à Pierre GEAY comme représentant élu de la commune.

Belle figure de notre vie publique et citoyenne, Pierre avait, dans l'exercice de ses mandats, une haute idée de sa fonction et de ses devoirs d'élu. C'est son exemple qu'il m'est enjoint de suivre. Élus, nous devons en effet ne jamais perdre de vue que tout mandat est d'abord un service rendu au nom de et pour les habitants de nos territoires. C'est ce que je tente de faire dans les responsabilités qui sont les miennes au niveau de ma commune, et que je vais m'efforcer de reproduire à l'échelon de la communauté d'agglomération lors de l'examen des questions soumises à notre assemblée.

L'esprit qui me guide c'est de servir le bien commun, et donc concrètement de m'assurer que toutes les décisions prises le sont, et le seront, dans le souci du bien-être présent et futur de la population du bassin annécien. Ce que nous décidons aujourd'hui, qu'il s'agisse d'aménagement, de développement économique, de mobilité ou de transition climatique pour ne citer que quelques sujets clés, affecte et engage l'avenir de ce bien-être, parfois pour des dégénération. C'est une responsabilité lourde, j'y prendrai ma modeste part, à la mesure de mes compétences et de mes moyens.

Je vous remercie.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Merci, Jean-François, et bienvenue.

Il n'y a pas de vote ici, c'est une prise d'acte.

Dans ce contexte, le Conseil communautaire décide de procéder à l'installation de Monsieur Jean-François DEGENNE en tant que délégué de la commune d'Annecy au sein du Conseil communautaire du Grand Annecy.

4. Modification de désignations dans les commissions et les organismes extérieurs du Grand Annecy

Rapporteur : Frédérique LARDET

Vu les délibérations n° D-2020-305 du 30 juillet 2020, n° D-2020-316 du 30 juillet 2020, n° D-2020-352 du 24 septembre 2020, n° D-2020-485 du 26 novembre 2020, n° DEL-2021-06 du 4 février 2021, n° DEL-2021-87 du 6 mai 2021, n° DEL-2021-114 du 27 mai 2021, n° DEL-2021-159 du 24 juin 2021, n° DEL-2021-217 du 30 septembre 2021, n° DEL-2021-278 du 18 novembre 2021, n° DEL-2021-322 du 16 décembre 2021, n° DEL-2022-08 du 10 février 2022, n° DEL 2022-31 du 24 mars 2022, n° DEL-2022-74 du 12 mai 2022, n° DEL-2022-136 du 30 juin 2022, n° DEL-2022-198 du 29 septembre 2022, n° DEL-2022-257 du 17 novembre 2022, n° DEL-2022-284 du 15 décembre 2022, n° DEL-2023-18 du 23 février 2023, n° DEL-2023-70 du 23 mars 2023, n° DEL-2023-106 du 27 avril 2023, n° DEL-2023-130 du 25 mai 2023 et n° DEL-2023-169 du 29 juin 2023 du Conseil communautaire portant désignation de nouveaux représentants du Grand Annecy dans les Commissions et organismes extérieurs ;

Vu la délibération n° DEL-2021-278 du 18 novembre 2021 portant désignation de Pierre Bruyère, en lieu et place de Thomas Terrier, dans ces deux ententes intercommunales ;

Vu la délibération n° DEL-2023-180 du 29 juin 2023 portant approbation de la convention d'entente intercommunale pour la gestion de l'eau potable avec la CCFG et désignant, par erreur, MM Béal, Bruyère et Rollin en qualité de représentants du Grand Annecy auprès de cette entente (déjà représentants de l'EPCI auprès de l'entente intercommunale avec la commune de Lathuile), alors qu'il y avait lieu de désigner C. Anselme, P. Bruyère et C. Rophille ;

Vu le courrier du 15 mai 2023 de Sylvie Leignel, 1^{er} maire-adjoint de St-Sylvestre, notifiant sa démission du conseil municipal de St-Sylvestre ;

Vu le courrier du Maire de Cusy en date du 28 juillet 2023 notifiant :

- la démission du conseil municipal de Corinne Morvan-Barthes, conseillère municipale et membre de la Commission environnement du Grand Annecy, que le Maire propose de remplacer, avec son accord, par Madame Véronique Munoz ;
- la demande de Guillaume Boisson, conseiller municipal de Cusy, de ne plus siéger au sein des Commissions « infrastructures et mobilité » et « finances et administration générale » du Grand Annecy, faute de disponibilité suffisante ;
- la demande de Stéphane Affole, conseiller municipal de Cusy, de ne plus siéger au sein de la Commission « aménagement du territoire et habitat » du Grand Annecy, faute de disponibilité suffisante ;

Vu la demande d'Aurélien Modurier, en date du 7 août 2023, d'être démis de ses fonctions de représentant du Grand Annecy au sein du conseil d'administration d'Initiative Grand Annecy ;

Vu la délibération du Conseil communautaire n° DEL-2023-208 du 28 septembre 2023 relative à l'installation de Jean-François Degenne en qualité de conseiller communautaire pour la Commune d'Annecy ;

Mme LA PRÉSIDENTE.- Y a-t-il quelqu'un qui voudrait bien se présenter pour remplacer Aurélien MODURIER au sein du CA d'Initiative Grand Annecy ?

M. OSTERNAUD.- (*Annecy*) Je suis partant.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Y a-t-il d'autres personnes ? (*Non*).

S'il n'y a pas de questions, je vous propose de mettre au vote cette quatrième délibération.

Mme DALL'AGLIO.- (*Annecy*) Madame la Présidente, j'ai une question.

J'étais déléguée du Grand Annecy à l'entente intercommunale de gestion de l'eau du Plateau des Glières, je n'entends pas mon nom, je suis un peu étonnée. Je ne sais pas quand cette délibération ou cette décision a été prise, je vous remercie de m'éclairer.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Je ne sais pas. Il faut que vous soyez trois, c'est cela ?

Mme DALL'AGLIO.- (*Annecy*) Je suis à nouveau étonnée puisqu'on était quatre représentants et que la convention a été renouvelée au printemps - j'étais présente ce jour-là, d'ailleurs - à l'identique. Donc, je ne comprends pas.

Mme LA PRÉSIDENTE.- On note, on va vous garder. Il y a besoin de trois ou quatre personnes ? Je vous propose qu'on vérifie, ensuite vous vous arrangerez.

Pierre BRUYÈRE.- (*Poisy*) Si on était quatre, on va te garder, bien sûr, c'est simple.

(*Discussions en a parte sur le nombre*).

Mme LA PRÉSIDENTE.- On reste pour l'instant sur les trois, ensuite s'il y a besoin au prochain Conseil on pourra changer. Je vous invite à vous concerter avec Pierre et les deux Christian.

Pierre BRUYÈRE.- (*Poisy*) On va regarder.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Mis à part ce sujet, qui sera à revoir, y a-t-il des oppositions ? (*Non*).

Y a-t-il des abstentions ? (*Non*).

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE DÉCIDE, À L'UNANIMITÉ PAR :

Voix POUR : 90

- de rectifier l'erreur matérielle constatée dans la délibération n° DEL-2023-180 du 29 juin 2023 et désigner M. ANSELME, M. BRUYERE et Mme DALL'AGLIO au sein de l'entente intercommunale avec la CCFG pour la gestion de l'eau potable sur le plateau des Glières ;
- de retirer Mme Sylvie LEIGNEL, conseillère municipale démissionnaire de St-Sylvestre, de la commission « finances et administration générale »
- de remplacer Mme Corinne MORVAN-BARTHES par Mme Véronique MUNOZ, conseillère municipale de Cusy, au sein de la commission environnement ;
- de retirer M. Guillaume BOISSON des commissions « infrastructures et mobilité » et « finances et administration générale » ;
- de retirer M. Stéphane AFFOLE de la commission « aménagement du territoire et habitat » ;
- de désigner M. Xavier OSTERNAUD en lieu et place d'Aurélien MODURIER pour représenter le Grand Annecy au sein du conseil d'administration d'Initiative Grand Annecy, aux côtés de Charlotte JULIEN et François LAVIGNE-DELVILLE ;
- d'installer Jean-François DEGENNE, Conseiller communautaire pour la Commune d'Annecy, auprès de la Commission Transition écologique et Environnement.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Je vous remercie pour cette unanimité sur cette délibération.

5. Fixation du nombre de vice-présidents et de conseillers délégués siégeant au Bureau communal

Rapporteur : Frédérique LARDET

Vu l'arrêté préfectoral n° PREF/DRCL/BCLB-2019-0059 du 24 octobre 2019 constatant le nombre total de sièges que compte l'organe délibérant du Grand Annecy et leur répartition par commune membre ;

Vu l'article L.5211-10 du code général des collectivités territoriales, le Bureau de l'organe délibérant des EPCI à fiscalité propre est composé d'un Président, d'un ou plusieurs Vice-Présidents et, le cas échéant, d'un ou plusieurs autres membres ;

Vu la délibération n° D-2020-272 du 16 juillet 2020 fixant à 15 le nombre de Vice-Présidents siégeant au Grand Annecy ;

Vu la délibération n° DEL-2021-86 du 6 mai 2021 fixant à 14 le nombre de Vice-Présidents siégeant au Grand Annecy ;

Vu la délibération du Conseil communautaire n° D-2020-274 du 16 juillet 2020 fixant à 11 le nombre de Conseillers communautaires délégués siégeant au Grand Annecy ;

Vu la délibération du Conseil communautaire n° DEL-2021-112 du 27 mai 2021 fixant à 12 le nombre de Conseillers communautaires délégués qui siégeront au Bureau du Grand Annecy ;

Vu la délibération du Conseil communautaire n° DEL-2021-276 du 18 novembre 2021 fixant à 13 le nombre de Conseillers communautaires délégués qui siégeront au Bureau du Grand Annecy ;

Vu la délibération du Conseil communautaire n° DEL-2022-75 du 12 mai 2022 fixant à 12 le nombre de Conseillers communautaires délégués qui siégeront au Bureau du Grand Annecy ;

Vu l'arrêté n° ARR-2022-64 du 21 décembre 2022 portant retrait de la délégation de fonction à Madame Sandrine Dall'Aglio, Conseillère communautaire déléguée ;

Vu la démission d'un Vice-Président et son acceptation par le Préfet de la Haute-Savoie en date du 30 juin 2023 ;

Considérant que le nombre de Vice-Présidents est librement déterminé par l'organe délibérant sans que ce nombre puisse être supérieur à 20 %, arrondi à l'entier supérieur, de l'effectif total de l'organe délibérant, ni excéder quinze Vice-Présidents. Si en application de cette dernière règle, le nombre de Vice-Présidents est fixé à moins de quatre, ce nombre peut être porté à quatre ;

Mme LA PRÉSIDENTE.- Y a-t-il des oppositions ou des abstentions sur ce sujet ?

Mme DALL'AGLIO.- (*Annecy*) Je m'inquiète de voir la commune d'Annecy représentée par un Vice-président de moins au sein du Bureau. Je pense que la représentation telle qu'elle avait été décidée en 2020 était équilibrée, et je suis un peu inquiète de la perte en ligne d'un certain nombre de VP d'Annecy au sein du Bureau du Grand Annecy. Je pense à Elizabeth BATTAREL, Étienne ANDRÉYS, aujourd'hui Alexandre MULATIER-GACHET et moi-même comme conseillère déléguée évidemment.

Je vous remercie.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Je vous remercie.

Y a-t-il des votes contre ou des abstentions ? (*Oui*).

(Il est procédé au vote électronique.)

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE DÉCIDE, À LA MAJORITÉ PAR :

Voix POUR : 53

Voix CONTRE : 5 (François ASTORG, Christian BOVIER, Sandrine DALL'AGLIO, Jean-François DEGENNE, Jean-Claude MARTIN)

ABSTENTION(S) : 31 (Etienne ANDRÉYS, Jacques ARCHINARD, Frédérique BANGUÉ, Michel BEAL, Alexandra BEAUJARD, Marie BERTRAND, Bilel BOUCHETIBAT, Stéphane BOUCLIER, Corinne BOULAND, Catherine BOUVIER, Karine BUI-XUAN-PICCHEDDA, Josette CHARVIER, Joëlle DERIPPE-PERRADIN, Isabelle DIJEAU, Samuel DIXNEUF, Chantale FARMER, Fabien GERY, Anthony GRANGER, Aurélie GUEDRON, Marion LAFARIE, Christiane LAYDEVANT, Viviane MARLE, Antoine de MENTHON, Alexandre MULATIER-GACHET, Tony PESSEY, Christian PETIT, Eric PEUGNIEZ, Jean-Luc RIGAUT, Yannis SAUTY, Nora SEGAUD-LABIDI, Bénédicte SERRATE)

NON-VOTANT(S) : 1 (Marie-Luce PERDRIX)

- de fixer à 13 le nombre de Vice-Présidents qui siégeront au Bureau Grand Annecy ;
- de fixer à 11 le nombre de Conseillers communautaires délégués qui siégeront au Bureau du Grand Annecy ;
- de mettre à jour le règlement intérieur du Grand Annecy en conséquence de ces modifications ;
- d'acter la nouvelle composition du Bureau :

Présidente : Mme Frédérique LARDET

Vice-Présidents

Première Vice-Présidente : Mme Ségolène GUICHARD

2ème Vice-Président : M. Christian ANSELME

3ème Vice-Président : M. François ASTORG

4ème Vice-Président : M. Bruno LYONNAZ

5ème Vice-Président : M. Marc ROLLIN

6ème Vice-Président : M. Didier SARDA

7ème Vice-Président : M. Christian ROPHILLE

8ème Vice-Présidente : Mme Monique PIMONOW

9ème Vice-Présidente : Mme Fabienne DULIEGE

10ème Vice-Présidente : Mme Magali MUGNIER

11ème Vice-Président : M. Thomas MESZAROS

12ème Vice-Président : M. Pierre BRUYERE

13ème Vice-Président : M. Denis DUPERTHUY

Conseillers communautaires délégués :

M. Jean-Pascal ALBRAN

M. Samuel DIXNEUF

M. Gilles FRANCOIS

Mme Charlotte JULIEN

M. François LAVIGNE-DELVILLE

M. Patrick LECONTE

Mme Viviane MARLE

M. Jean-Claude MARTIN

Mme Catherine MERCIER-GUYON

M. Aurélien MODURIER

M. Jean-Louis TOÉ

6. Attribution de mandats spéciaux

Rapporteur : Frédérique LARDET

Vu les articles L.5211-14, L.2123-18 et R.2123-22-1 du code général des collectivités territoriales ;

Vu le décret n° 2006-781 du 3 juillet 2006 fixant les modalités de règlement des frais occasionnés par les déplacements temporaires des agents de l'Etat ;

Vu l'arrêté du 3 juillet 2006 fixant les taux des indemnités de mission prévues par le décret ci-dessus ;

Vu la réponse à la question écrite n° 00919 publiée dans le Journal Officiel du Sénat le 27 septembre 2007 ;

Vu le guide du « statut de l'élu local » – chapitre X – publié par l'Association des Maires de France en juillet 2023 ;

Vu la délibération du Grand Annecy n° D-2020-328 du 30 juillet 2020 relative à la prise en charge des frais de déplacement applicable aux élus dans le cadre de leur mandat ;

Vu l'arrêté de la Présidente n° A-2020-35 du 19 août 2020 portant délégation de fonction à Thomas MESZAROS, Vice-Président en charge de l'enseignement supérieur, la recherche et le développement ;

Vu l'arrêté de la Présidente n° ARR-2021-07 du 14 juin 2021 portant délégation de fonction à Ségolène GUICHARD, 1ère Vice-Présidente en charge de la relocalisation de l'économie, les relations extérieures et l'industrie ;

Vu l'arrêté de la Présidente n° ARR-2022-25 du 25 avril 2022 portant délégation de fonction à Didier SARDA, Vice-Présidente en charge des mobilités ;

Considérant la possibilité, pour le Conseil communautaire, de délibérer a posteriori de l'exécution de la mission en cas d'urgence ;

Considérant le projet de mandat du Grand Annecy et notamment la feuille de route économie qui considère l'enseignement supérieur et la recherche comme des facteurs d'attractivité et de développement, participant au premier plan aux dynamiques d'innovation, de diffusion de la connaissance et de transfert de technologie, au service de l'économie et plus généralement du territoire ;

Considérant l'invitation qu'a reçue Ségolène GUICHARD, durant le festival international du film d'animation de juin 2023, de visiter l'école Georges Méliès – établissement de formation dans le domaine du film d'animation -- à Paris-Orly le 13 juillet 2023, en vue d'un possible partenariat avec cet établissement dans le cadre du pôle Image porté par le Grand Annecy ;

Considérant l'invitation de la Commission nationale de sécurité des ouvrages routiers (CNESOR) reçue le 6 septembre 2023 pour participer, le 19 septembre 2023 à Paris (Ministère de la transition écologique et solidaire), à la séance de la commission consacrée à l'évaluation du plan directeur de sécurité du tunnel de la Puya (dans le cadre du projet de TCSP) ;

Les élus communautaires peuvent bénéficier du remboursement de leurs frais de déplacement occasionnés par un mandat spécial.

Un mandat spécial, dont la qualification relève de l'assemblée délibérante, est une mission précise, limitée dans la durée, nécessitant des déplacements inhabituels et indispensables, et accomplie dans l'intérêt du Grand Annecy.

Sur présentation des justificatifs des dépenses de déplacement, nuitées et repas, le remboursement est assuré de la façon suivante :

- frais réels de transport : à concurrence du prix du trajet SNCF de seconde classe (ou de la classe économique pour les déplacements aériens) ou versement des indemnités kilométriques réglementaires, frais de péage et de stationnement engagés ;
- frais réels limités par les plafonds réglementaires pour les nuitées et repas.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Y a-t-il des questions ? *(Non)*.

Y a-t-il des votes contre ou des abstentions ? *(Non)*.

Selon les modalités précisées ci-dessus,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE DÉCIDE, À L'UNANIMITÉ PAR :

Voix POUR : 90

- d'attribuer un mandat spécial à Thomas MESZAROS – Vice-Président en charge de l'enseignement supérieur, la recherche et le développement – pour participer à un colloque national sur le thème « *Enseignement supérieur et recherche de proximité : vecteur de l'égalité des chances !* » organisé par l'association des villes universitaires de France (AVUF) les 5 et 6 octobre 2023 à Carcassonne ;
- d'attribuer un mandat spécial à Ségolène GUICHARD – Vice-Présidente en charge de la relocalisation de l'économie, les relations extérieures et l'industrie – pour avoir participé à la visite de l'école Georges Méliès à Orly, sur invitation reçue en juin, le 13 juillet 2023 ;
- d'attribuer un mandat spécial à Didier SARDA – Vice-Président en charge des mobilités – pour avoir participé à la CNESOR consacrée à l'évaluation du plan directeur de sécurité du tunnel de la Puya, le 19 septembre 2023 à Paris, sur invitation reçue le 6 septembre ;
- d'imputer les dépenses afférentes au chapitre 65 du budget principal du Grand Anancy.

7. SILA - Nouveaux statuts et transformation en EPAGE

Rapporteur : Pierre BRUYERE

Lors du contrôle engagé en 2019 sur la gestion du SILA et en 2021 sur la gestion de la Communauté d'agglomération du Grand Anancy, la Chambre régionale des comptes a souligné la nécessité d'engager une révision statutaire afin, d'une part, de satisfaire à l'impératif d'exercice conforme à la réglementation de la compétence « *Traitement des ordures ménagères et des déchets assimilés* » et, d'autre part, de préciser le périmètre et l'assise juridique d'intervention de la compétence « *Équipement et protection du plan d'eau et du bassin du lac d'Anancy* ».

En parallèle, les élus du SILA ont souhaité de nouvelles orientations pour la mise en œuvre de la compétence « *Équipements et protection du plan d'eau et du bassin du lac d'Anancy* » et plus spécifiquement sur la gestion de l'infrastructure « *tour du lac* ».

La mise en œuvre de ces évolutions a nécessité des rencontres et des échanges dès le début de l'année 2022 entre le SILA, les EPCI membres, les Communes, le Département de la Haute-Savoie et les services de l'Etat, qui ont porté à la fois sur le contenu des statuts à venir et les modalités d'exercice des compétences « *Traitement des ordures ménagères et des déchets assimilés* » et « *Protection du plan d'eau et du bassin du lac d'Anancy* ».

A l'issue de ces rencontres, un travail de rédaction et de concertation a été engagé pour aboutir à la version présentée aujourd'hui.

Le projet des statuts comprend les principales modifications suivantes :

- 1- Organisation différente de la trame des statuts pour une meilleure lisibilité
- 2- Actualisation de diverses mentions législatives et réglementaires
- 3- Actualisation des populations utilisées dans le cadre de la composition des instances délibératives

4- Mention de la reconnaissance du SILA en tant qu'EPAGE (Etablissement public d'aménagement et de gestion de l'eau) (article 3.1)

Cette mention fait suite au travail engagé dans le cadre de la première phase de révision statutaire effective au 1^{er} janvier 2022 ayant eu pour principal objet le transfert au SILA par les EPCI de la compétence obligatoire « Grand cycle de l'eau » et l'adhésion des Communautés de communes Rumilly Terre de Savoie, Usses et Rhône.

En application des articles L.5211-17, L.5211-18 et L.5211-20 du code général des collectivités territoriales, chaque EPCI dispose à compter de la notification de la délibération du Comité du SILA au Président de l'EPCI, d'un délai de 3 mois pour se prononcer par délibération de son assemblée délibérante sur la modification des statuts envisagée et la transformation du SILA en EPAGE.

L'approbation des statuts par arrêté préfectoral est ensuite subordonnée à l'accord des assemblées délibérantes des EPCI membres du SILA, dans les conditions de majorité qualifiée (deux tiers au moins des assemblées délibérantes des EPCI intéressés représentant plus de la moitié de la population totale de ceux-ci, ou par la moitié au moins des assemblées délibérantes des EPCI représentant les deux tiers de la population). La majorité doit nécessairement comprendre l'assemblée délibérante de l'EPCI dont la population est supérieure au quart de la population concernée.

A défaut de délibération dans ce délai, en application de l'article L.5211-17 du CGCT, la décision de l'EPCI est réputée favorable.

Les modifications sont conformes aux orientations politiques souhaitées et au consensus tiré des réunions de rédaction tenues en amont.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Y a-t-il des questions ou des interventions ? *(Non)*.

Y a-t-il des votes contre ? *(Non)*.

Y a-t-il des abstentions ? *(Non)*.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE DÉCIDE, À L'UNANIMITÉ PAR :

Voix POUR : 92

de donner un avis favorable à la modification des statuts et à la transformation en EPAGE. A cet effet, la délibération du Comité syndical, le projet de modification des statuts du SILA ainsi que les avis favorables de la Préfète coordonnatrice et du Comité d'agrément du bassin Rhône-Méditerranée relatifs à la transformation du SILA sont joints en annexe.

8. Aide à la diminution de la consommation d'énergie de l'éclairage extérieur des copropriétés

Rapporteur : Gilles FRANÇOIS

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu la loi n° 2015-992 relative à la transition énergétique pour la croissance verte (TEPCV) du 17 août 2015 qui a identifié les établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) et les métropoles comme l'échelon cohérent pour l'élaboration et l'animation d'un plan climat air énergie territorial ;

Vu la délibération du conseil communautaire n° DEL-2021-162 du 24 juin 2021 approuvant le plan climat air énergie territorial (PCAET).

L'action 39 du Pacte pour le climat a pour objectif de diminuer les consommations d'énergie de l'éclairage extérieur des copropriétés et de l'inscrire dans la protection de la biodiversité.

Afin d'atteindre cet objectif, il est proposé d'aider les copropriétés portant un projet permettant une diminution de plus de 50 % des consommations d'énergie de l'éclairage extérieur par rapport à l'existant.

1. Critères d'éligibilité

Le projet doit pouvoir répondre aux six critères cumulatifs suivants :

1. Le projet concerne un ou des immeubles d'habitat organisés en copropriété ;
2. Le projet est sur une des 34 communes du Grand Annecy ;
3. Le projet permet une diminution de plus de 50 % des consommations d'énergie de l'éclairage extérieur par rapport à l'existant ;
4. Le projet respecte l'Arrêté du 27 décembre 2018 relatif à la prévention, à la réduction et à la limitation des nuisances lumineuses ;
5. Le projet est mis en œuvre dans le respect des règles de l'art et des réglementations et normes d'éclairage extérieur ;
6. Le projet est cohérent avec la stratégie lumière du Grand Annecy et l'extinction nocturne de la commune.

2. Bénéficiaires des aides

Les aides s'appliquent à tout immeuble d'habitat organisé en copropriété.

Sont désignés sous le vocable copropriétés, les immeubles collectifs ayant un statut conforme à la loi, nommés « monopropriétés, copropriétés, SCI immobilière, SARL familiale ou autres sociétés, etc » gérés par un gérant, un gestionnaire de patrimoine, un syndic professionnel ou bénévole et régis principalement par une décision ou un vote de travaux en assemblée.

Un groupe de maisons organisé en copropriété disposant d'un règlement et d'une répartition des millièmes d'habitation pourra bénéficier du dispositif. Des copropriétés mixtes, présentant des lots à autres destinations que l'habitat ou avec des lots propriétés de bailleurs sociaux, disposant d'un règlement et d'une répartition des millièmes, pourront également bénéficier du dispositif.

3. Dépenses éligibles

Les dépenses éligibles sont les suivantes :

- travaux permettant de maîtriser les temps de fonctionnement (commande d'allumage optimisée par des horloges astronomiques, détecteurs de présence...) ;
- travaux permettant d'améliorer l'efficacité photométrique et énergétique des points lumineux (remplacement des luminaires vétustes et de lampes énergivores).

Les travaux de génie civil ne sont pas compris dans les dépenses éligibles.

4. Montant de l'aide

Le montant d'aide maximal est de 40 % des dépenses éligibles hors taxes plafonné à un montant d'aide maximum de 35 000 €.

5. Modalités de demande d'aide

Le demandeur qui sollicite l'aide doit remettre au Grand Annecy :

- le dossier de demande d'aide dûment rempli (cf. annexe 1) ;
- le document autorisant le ou les représentants de la copropriété à solliciter une subvention ;
- une étude énergétique permettant de démontrer la diminution de consommation d'énergie du projet par rapport à l'existant ;
- un dossier technique comprenant les devis détaillés, les fiches techniques des matériels, les études électriques et d'éclairage, un descriptif détaillé des travaux à réaliser ;
- un relevé d'identité bancaire au nom du bénéficiaire.

Tout dossier incomplet ne pourra pas donner lieu à une décision de financement.

6. Modalités de versement des aides

Le versement de la subvention s'effectuera en une fois (sans avance ni acompte possible) sur présentation :

- des factures de travaux acquittées et certifiées,
- d'une preuve d'affichage de l'aide du Grand Annecy pendant la durée des travaux.

7. Décision

Afin de fluidifier le dispositif, il est proposé de déléguer au Bureau communautaire l'octroi de l'aide, en application des règles de la présente délibération, sur proposition du Vice-Président en charge de la transition énergétique, après instruction par les services du Grand Annecy et du Syane.

Les crédits correspondant sont inscrits au PPI, en section d'investissement, au chapitre 262 pour un montant maximal de 250 K€.

Mme LA PRESIDENTE.- C'est dans la ligne droite de « J'écorénove », c'est un complément.

M. FRANÇOIS.- (*Argonay*) Voilà, c'est ce qu'on vient ajouter à J'écorénove.

Mme LA PRESIDENTE.- Merci.

Y a-t-il des questions ou des remarques sur ce sujet ? (*Non*). On va pouvoir procéder au vote.

Y a-t-il des oppositions ? (*Non*).

Y a-t-il des abstentions ? (*Non*).

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE DÉCIDE, À L'UNANIMITÉ PAR :

Voix POUR : 93

- d'approuver la création du dispositif d'aide financière à la rénovation énergétique de l'éclairage extérieur des copropriétés tel que décrit ci-dessus ;
- de déléguer au Bureau le soin de fixer, de valider et de décider les aides en application de la présente délibération cadre du Conseil du Grand Annecy définissant les modalités de mise en place de ce dispositif ;
- d'autoriser la Présidente à signer l'ensemble des pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Mme LA PRESIDENTE.- Je vous remercie.

9. Aide aux copropriétés pour l'installation de panneaux solaires

Rapporteur : Gilles FRANÇOIS

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu la loi n° 2015-992 relative à la transition énergétique pour la croissance verte (TEPCV) du 17 août 2015 qui a identifié les établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) et les métropoles comme l'échelon cohérent pour l'élaboration et l'animation d'un plan climat air énergie territorial ;

Vu la délibération du Conseil communautaire n° DEL-2021-162 du 24 juin 2021 approuvant le plan climat air énergie territorial (PCAET) ;

Vu la délibération du Conseil communautaire n° DEL-2022-38 du 24 mars 2022 approuvant le schéma directeur des énergies (SDE).

Le schéma directeur des énergies (SDE), action n° 49 du PCAET du Grand Annecy a fixé pour objectif de multiplier par 30 la production de solaire photovoltaïque d'ici 2030 par rapport à 2015. Pour cela, il est nécessaire de mobiliser 20 % du potentiel solaire photovoltaïque du territoire dont 90 % sur le bâti et 10 % en ombrières. En d'autres termes, le SDE vise à faciliter la mise en service de 120 MWc de panneaux photovoltaïques en toiture d'ici 2030. Les toitures des logements collectifs devraient accueillir environ 30 % de cette puissance crête à installer.

Après avoir échangé avec des centrales citoyennes, des opérateurs solaires, le Syan'ENR et des syndicats de copropriétés, il est apparu que rendre les bâtiments des copropriétés aptes à recevoir des installations photovoltaïques amène un certain nombre de surcoûts : travaux sur les colonnes montantes, le renfort de structure, la sécurisation des toitures, etc. Ces surcoûts induisent aujourd'hui le fait que ces projets de centrale photovoltaïque ne sont pas viables économiquement. Sans un accompagnement de la collectivité, ces projets ne verront pas le jour et le potentiel que représente les toitures de copropriétés restera inexploité.

Afin de contribuer aux objectifs du schéma directeur des énergies, il est proposé d'aider les copropriétés pour qu'elles puissent prendre la décision d'installer des panneaux solaires et qu'elles soient techniquement en mesure de recevoir une telle installation.

Bénéficiaires des aides

Les aides s'appliquent à tout immeuble d'habitat organisé en copropriété situé sur une des 34 communes du Grand Annecy.

Sont désignés sous le vocable « copropriétés », les immeubles collectifs ayant un statut conforme à la loi, nommés principalement « monopropriétés, copropriétés, SCI immobilière, SARL familiale ou autres sociétés, etc. » gérés par un gérant, un gestionnaire de patrimoine, un syndic professionnel ou bénévole et régis principalement par une décision ou un vote de travaux en assemblée.

Un groupe de maisons organisé en copropriété disposant d'un règlement et d'une répartition des millièmes d'habitation pourra bénéficier du dispositif. Des copropriétés mixtes, présentant des lots à autres destinations que l'habitat ou avec des lots propriétés de bailleurs sociaux, disposant d'un règlement et d'une répartition des millièmes, pourront également bénéficier du dispositif.

Projets éligibles

Le projet doit porter sur un ou des bâtiments en copropriétés souhaitant réaliser des travaux permettant de rendre leur bâtiment capable d'accueillir une centrale solaire photovoltaïque (PV-ready).

Le projet doit porter sur un ou des bâtiments destinés à recevoir l'installation d'une centrale photovoltaïque d'une puissance crête supérieure ou égale à 30 kWc.

Le projet a été accompagné par La Solaire du Lac.

La rentabilité économique du projet a été validée par La Solaire du Lac et le Grand Annecy.

Le projet doit être mature et pouvoir justifier d'un démarrage des travaux dans l'année qui suit la prise de décision du Grand Annecy.

Dépenses éligibles

Les dépenses éligibles sont les dépenses d'investissement liées aux travaux sur la toiture du bâtiment participant à la rendre PV-ready, ainsi que les travaux de mise en conformité des colonnes montantes :

- renforcement de la structure ;
- isolation thermique de la toiture;
- travaux d'étanchéité ;
- travaux de sécurisation de toiture ;
- travaux de colonnes montantes.

Les dépenses liées directement à l'installation d'énergie renouvelable (panneaux, onduleurs...) ne font pas partie de l'assiette éligible.

Montant de l'aide

L'aide consiste en :

- un remboursement des dépenses éligibles, plafonné à un montant d'aide maximum égal à 300€/kWc de panneau photovoltaïque que la copropriété s'engage à installer ;
- une prime de 400 € par logement afin de réaliser des travaux en faveur de la transition climatique.

Par ailleurs, le Grand Annecy fera réaliser à sa charge les études d'opportunité photovoltaïque et les études structures. Le Grand Annecy prendra également en charge l'évaluation des coûts annexes et les honoraires pour la coordination et le suivi des travaux.

Le montant total de cette aide est plafonné à 50 000 € par bâtiment.

Modalités de demande d'aide

Pour être recevable, le dossier de demande d'aide doit être déposé avant tout début de réalisation des opérations pour lesquelles un financement est demandé et comporter un volet administratif et un volet technique.

Le volet administratif doit comprendre des pièces suivantes :

- document autorisant les représentants de l'organisme à solliciter une subvention ;
- identité bancaire : IBAN (RIB).

Le volet technique doit comprendre des pièces suivantes :

- une note descriptive de l'opération pour laquelle la subvention est sollicitée avec une description précise des opérations prévues (nombre de logements et de toitures concernées, localisation, caractérisation des travaux à mener, surface et puissance photovoltaïque prévue, travaux de mise en sécurité, travaux colonnes montantes, de renfort de structure, d'étanchéité...);
- une étude de faisabilité pour le projet de solaire photovoltaïque avec des éléments économiques (rentabilité du projet...);
- un calendrier prévisionnel de réalisation ;
- les propositions financières (devis) permettant de justifier les montant des dépenses éligibles.

Toute fausse déclaration sera sanctionnée par une demande de remboursement de la subvention accordée.

Modalités de versement des aides

Cette aide prendra la forme d'un ou plusieurs versements, effectués au fil de l'eau, sur présentation des différentes factures.

Pour chaque versement souhaité, devront être présentés les éléments suivants :

- les factures acquittées et certifiées ;
- les certificats établissant que les entreprises sont RGE (Reconnu Garant de l'Environnement) le cas échéant.

La prime de 400 € par logement est une enveloppe financière mise à disposition de la copropriété pour une durée de 3 ans à compter de la date de réception des travaux photovoltaïques. Elle sera versée après validation des devis par le Grand Annecy et sur présentation des factures acquittées.

Décision

Afin de fluidifier le dispositif, il est proposé de déléguer au Bureau communautaire l'octroi de l'aide, en application des règles de la présente délibération, sur proposition du vice-président en charge de la transition énergétique, après instruction par les services du Grand Annecy.

Les crédits correspondants sont inscrits au BP 2023 et au PPI, en section d'investissement, AP 28.

Mme LA PRESIDENTE.- Merci.

Une information complémentaire : sur le PPI, il est budgété 1 M€ pour cette opération d'accompagnement pour les trois prochaines années. Sur la précédente opération, c'était 250 000 €, mais on voit bien qu'on accélère vraiment sur le panneau solaire. Il y a une véritable volonté d'accompagner l'ensemble des Grands Annéciens pour qu'on puisse franchir une étape. Le solaire, encore une fois, est la seule énergie renouvelable qui puisse être vraiment efficace sur nos territoires. C'est la raison pour laquelle nous mettons ce type de budget.

Merci. Y a-t-il des questions ?

Samuel DIXNEUF.

M. DIXNEUF.- (*Annecy*) Juste une remarque. Tout cela est très positif, mais on voit qu'il commence à y avoir pas mal de dispositifs différents - J'écorénove, le dispositif pour la réduction des consommations, et maintenant le solaire. Pour la lisibilité de ces aides, est-ce qu'on pourrait prévoir un point d'entrée unique et ensuite le catalogue des aides proposées ? Simplement pour que les usagers s'y retrouvent un peu mieux dans toutes ces offres. Autrement, on risque peut-être de perdre quelques personnes en route.

M. LYONNAZ.- (*Sevrier*) Bonsoir à tous et toutes.

Pour ce qui est des copropriétés et de la partie logement, le service Habitat et les représentants de commerce qui vont dans chaque assemblée de copropriété ont bien pour mission de relayer l'ensemble des dispositifs du Grand Annecy - dont l'aspect rénovation énergétique, mais également la possibilité d'être subventionné sur la pose de panneaux solaires.

Pour ce qui est des maisons individuelles, de relayer aussi la question du changement des poêles à bois.

Donc, c'est bien l'objectif, on travaille de concert pour relayer l'information et tout le panel de dispositifs d'aides qui existent au Grand Annecy et à l'échelle plus large du national.

Mme LA PRESIDENTE.- Y a-t-il d'autres questions ? (*Non*).

Y a-t-il des abstentions ? (*Non*).

Y a-t-il des votes contre cette délibération ? (*Non*).

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE DÉCIDE, À L'UNANIMITÉ PAR :

Voix POUR : 93

- d'approuver la création du dispositif d'aide aux copropriétés pour l'installation de panneaux solaires photovoltaïques tel que décrit ci-dessus ;
- de déléguer au Bureau le soin de fixer, de valider et de décider les aides en application de la présente délibération cadre du Conseil du Grand Annecy définissant les modalités de mise en place de ce dispositif ;

- d'autoriser la Présidente à solliciter le Syane pour la réalisation d'études de structure ou des études de faisabilité photovoltaïque ;
- d'autoriser la Présidente à signer l'ensemble des pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

10. Aide à la rénovation énergétique pour les associations- Abrogation et remplacement de la délibération du Conseil communautaire n° DEL-2022-210 du 29 septembre 2022

Rapporteur : Marc ROLLIN

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu la loi n° 2015-992 relative à la transition énergétique pour la croissance verte (TEPCV) du 17 août 2015 qui a identifié les établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) et les métropoles comme l'échelon cohérent pour l'élaboration et l'animation d'un plan climat air énergie territorial ;

Vu la délibération du conseil communautaire n° DEL-2021-162 du 24 juin 2021 approuvant le plan climat air énergie territorial (PCAET) ;

Vu la délibération du Conseil communautaire n° DEL-2022-210 du 29 septembre 2022 intitulée « aide à la rénovation énergétique pour les associations ».

Un des objectifs à l'horizon 2030 du plan climat air énergie territorial est de diminuer de plus de 60 % les émissions de gaz à effet de serre des bâtiments existants sur le territoire du Grand Annecy.

Dans le but de favoriser la rénovation thermique des bâtiments appartenant à des associations, il est proposé de contribuer au financement de projets responsables et exemplaires.

Les projets responsables doivent permettre une diminution de 35 % des consommations d'énergie par rapport à l'existant.

Les projets exemplaires doivent permettre une diminution de 60 % des consommations d'énergie par rapport à l'existant et favoriser les matériaux bio-sourcés.

Cette délibération abroge et remplace l'ancienne délibération du Conseil communautaire n° DEL-2022-210 intitulée « aide à la rénovation énergétique pour les associations », de façon à modifier les critères d'éligibilité ainsi que les bénéficiaires des aides.

1. Critères d'éligibilité

Le projet doit pouvoir répondre aux quatre critères ci-dessous.

1. Le bâtiment doit appartenir à une association loi 1901 ou appartenir à une société détenue à plus de 90 % par une ou des associations ;
2. Le bâtiment doit être sur une des 34 communes du Grand Annecy ;
3. Le projet doit permettre une diminution de plus 35% des consommations d'énergie par rapport à l'existant (chauffage, refroidissement, éclairage et auxiliaires tels les pompes et ventilateurs) ;
4. Le projet doit avoir une approche bioclimatique pour diminuer les risques de surchauffe l'été.

2. Bénéficiaires des aides

Le bénéficiaire de l'aide doit être le propriétaire du bâtiment qui bénéficie des travaux de rénovation énergétique.

3. Modalités de calcul et montant plafond des aides

Dans le cas d'un projet permettant 35 % d'économie d'énergie, les aides s'élèvent à 70 € TTC/m² de surface de plancher et sont plafonnées à 100 000 € TTC par projet.

Dans le cas d'un projet permettant 60 % d'économie d'énergie, les aides s'élèvent à 90 € TTC/m² de surface de plancher et sont plafonnées à 100 000 € TTC par projet.

Si le projet utilise des matériaux biosourcés ou de réemploi pour l'isolation, une bonification de 10 €TTC/m² sera appliqué.

4. Modalités de demande d'aide

Le demandeur qui sollicite l'aide doit remettre au Grand Annecy :

- Le dossier de demande d'aide dûment rempli et signé (Cf. annexe 1) ;
- L'acte de propriété du bien immobilier ;
- Une étude énergétique permettant de démontrer la diminution de consommation d'énergie du projet par rapport à l'existant ;
- Les derniers statuts paraphés et signés de l'entité propriétaire du bâtiment (association ou société) ;
- Si le bâtiment appartient à une société :
 - o la fiche INSEE (récente),
 - o le dernier extrait de K-BIS.

Tout dossier incomplet ne pourra pas donner lieu à une décision de financement.

5. Modalités de versement des aides

Le versement de la subvention s'effectuera en une fois (sans avance ni acompte possible) sur présentation :

- des factures de travaux acquittées et certifiées,
- des certificats établissant que les bureaux d'étude et entreprises sont RGE (Reconnu Garant de l'Environnement),
- d'une preuve d'affichage de l'aide du Grand Annecy pendant la durée des travaux.

Si le ou les bâtiments rénovés avec l'aide du Grand Annecy sont vendus dans un délai de moins de 5 ans, l'aide octroyée par le Grand Annecy devra être remboursée.

Si le ou les bâtiments rénovés avec l'aide du Grand Annecy n'appartiennent plus à une société détenue à plus de 90 % par une ou des associations dans un délai de moins de 5 ans, l'aide octroyée par le Grand Annecy devra être remboursée.

6. Décision

Afin de fluidifier le dispositif, il est proposé de **déléguer au Bureau communautaire l'octroi de l'aide**, en application des règles de la présente délibération, sur proposition du vice-président en charge de la transition énergétique, après instruction par les services du Grand Annecy.

Les crédits correspondants sont inscrits au budget 2023 et au PPI, en section d'investissement, au chapitre 297.

Mme LA PRESIDENTE.- Y a-t-il des questions ou remarques ?

Antoine de MENTHON.

M. de MENTHON.- (*Menthon-Saint-Bernard*) Une demande de précision. Quand on parle d'associations de propriétaires, etc., il me semble que tu as prononcé le terme de « SCI », mais est-ce que les groupements fonciers agricoles - les GFA - sont concernés – ou éligibles - aussi ?

M. ROLLIN.- (*Duingt*) C'est une bonne question. Je dirais que non.

M. de MENTHON.- (*Menthon-Saint-Bernard*) Un GFA est une sorte de SCI sur des bâtiments agricoles ?

M. ROLLIN.- (*Duingt*) Mais ce n'est pas une association, c'est une activité économique. Pour les activités économiques, il existe d'autres aides.

Mme LA PRESIDENTE.- On n'a pas le droit de financer les acteurs économiques en direct.

M. de MENTHON.- (*Menthon-Saint-Bernard*) La plupart des GFA concernent les propriétaires des murs, qui ne sont pas les exploitants agricoles, qui eux sont en GAEC. Il y a deux groupements différents.

M. ROLLIN.- (*Duingt*) Non, ce n'est pas prévu.

Mme LA PRESIDENTE.- D'autres questions ?

M. BÉAL.- (*Saint-Jorioz*) Une question sur les locaux mis à disposition par les collectivités locales dans le cas d'un contrat qui donne de la pérennité à la mise à disposition bien sûr. Une association comme Ciné Laudon, par exemple, sur notre secteur, qui a un bâtiment qui est affecté sur une convention sur 25 ans. Est-ce que l'association ou la commune peut demander cette aide à la rénovation ?

M. ROLLIN.- (*Duingt*) Le bâtiment n'appartient pas à l'association ?

M. BÉAL.- (*Saint-Jorioz*) Non, il appartient à la commune, mais il est mis à disposition de l'association dans le cadre d'une convention de longue durée. Est-ce que ça fonctionne ?

M. ROLLIN.- (*Duingt*) Non, ça ne marche pas.

M. BÉAL.- (*Saint-Jorioz*) C'est dommage.

M. ROLLIN.- (*Duingt*) Dans ce cas, il y a aussi une autre aide, c'est l'appel à projets du SYANE.

M. BÉAL.- (*Saint-Jorioz*) On demandera au Département, n'est-ce pas magnifique ?

Merci.

M. ROLLIN.- (*Duingt*) On ne peut pas tout aider non plus.

Mme LA PRESIDENTE.- Y a-t-il d'autres questions ou remarques ? (*Non*).

Y a-t-il des votes contre ? (*Non*).

Y a-t-il des abstentions sur cette délibération ? (*Non*).

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE DÉCIDE, À L'UNANIMITÉ PAR :

Voix POUR : 93

- d'abroger la délibération du Conseil communautaire n° DEL-2022-210 du 29 septembre 2022 intitulée « aide à la rénovation énergétique pour les associations » ;
- d'approuver la création du dispositif d'aide financière à la rénovation thermique des bâtiments des associations tel que décrit ci-dessus ;
- de déléguer au Bureau le soin de fixer, de valider et de décider les aides en application de la présente délibération cadre du Conseil du Grand Annecy définissant les modalités de mise en place de ce dispositif ;
- d'autoriser la Présidente à signer l'ensemble des pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

11. Révision 2023 du Plan Pluriannuel d'Investissement (PPI)

Rapporteur : Denis DUPERTHUY

Considérant la délibération n° DEL-2021-281 du 18 novembre 2021 prenant acte du Plan Pluriannuel d'Investissement 2021-2026.

Il convient, conformément aux dispositions énoncées dans la délibération citée précédemment, de réviser ce PPI.

En conséquence, un travail d'actualisation et d'ajustement a été mené sur le premier semestre 2023 en raison des évolutions de l'environnement économique, technique et juridique.

Pour rappel :

Le PPI du Grand Anancy est un outil de pilotage financier, politique, stratégique et prospectif.

Il dresse la liste de l'ensemble des projets programmés et des financements qui leur sont attribués sur 5 ans dans le cadre du projet de mandat.

Ce PPI a été élaboré collégialement par les élus du Grand Anancy dans un souci de bonne gestion, de transparence et de sincérité.

Ce PPI permet de mesurer la faisabilité des actions souhaitées au regard des capacités financières et budgétaires réelles du Grand Anancy.

Ce PPI a été élaboré pour la mise en œuvre des cinq priorités d'actions que s'est fixée la collectivité :

Priorité 1 : Assurer la réalisation des objectifs de « Imagine le Grand Anancy » ;

Priorité 2 : Prendre en compte les ambitions fixées par le Plan Climat Air Energie Territorial (PACTE). Dans le PPI, ceci représente une prise en compte sur 40 % des projets inscrits ;

Priorité 3 : Mettre en œuvre la politique mobilité et notamment les mobilités saisonnières du lac ;

Priorité 4 : Assurer un soutien à l'économie locale ;

Priorité 5 : Confirmer les actions en matière de politique du logement.

Les principales évolutions 2023 figurent dans les tableaux joints en annexe.

Mme LA PRESIDENTE.- Merci.

Deux précisions sur la fin de ces slides. Comme je vous l'ai dit tout à l'heure, on aura une prospective KLOPFER à refaire d'ici à 2032 au regard des budgets TCSP et au regard des annonces nouvelles qui ont été faites en termes d'indemnité résidence, que je salue. L'annonce du gouvernement et de Stanislas GUERINI hier a une incidence qu'on a évaluée avec Sébastien LENOIR à 1,1 M€ pour l'Agglomération. On se félicite donc enfin, au bout de 20 ans, que le gouvernement, au travers de son ministre, soit venu confirmer ce que l'ensemble du territoire attendait depuis de très nombreuses années. Maintenant, à nous de trouver les financements pour accompagner nos agents vers un pouvoir d'achat beaucoup plus important.

Il y a aussi deux notions nouvelles.

La revalorisation du régime indemnitaire a été prise en partie dans ces prospectives, mais ce sera éventuellement à revoir selon les décisions que nous aurons à prendre en Bureau et en Conférence des maires. Je vous rappelle que pour l'enveloppe, trois hypothèses ont été présentées au Bureau la semaine dernière, d'une hypothèse minimale à 2,5 M€ de régime indemnitaire complémentaire sans évolution d'ETP, jusqu'à 5 M€ sur la proposition de l'Intersyndicale. Il y a donc des évolutions à prendre en compte.

Aussi, on y fera référence à la fin de ce Conseil - vous savez de quoi je parle - c'est le besoin d'accompagnement des services en recrutement, qui n'avait pas été pris en compte dans cette prospective et qui aujourd'hui est évalué - Sébastien LENOIR vient de me donner le chiffre ce matin en Comité de direction - à environ 60 recrutements nécessaires d'ici la fin du mandat - donc d'ici les deux prochaines années - pour pouvoir mettre en place une partie de ce PPI. En effet, comme l'a bien précisé Denis DUPERTHUY, aujourd'hui on est dans une enveloppe à 100 % qu'on ne pourra pas forcément réaliser. Ce qui veut dire qu'on a toute une trajectoire et une prospective à revoir d'ici 2026, mais aussi d'ici à 2032.

Sur le sujet du transport, nous avons une décision importante à prendre en matière de politique tarifaire. Cette politique tarifaire SIBRA que nous attendons depuis une petite année, Didier SARDA nous la présentera en réunion des Vice-présidents et bientôt en Bureau. Trois hypothèses sont exposées et nous aurons à en choisir une, qui aura forcément une incidence sur les recettes, et donc sur le budget transport sur lequel nous aurons aussi des révisions à apporter.

Une image vous a été dressée aujourd'hui, qui est temporaire au regard de toutes les évolutions que nous aurons et des décisions que nous aurons à prendre au fil du temps, en tous les cas très rapidement d'ici à la fin de l'année, notamment pour la construction du BP 2024.

Y a-t-il des questions ?

Monsieur RIGAUT.

M. RIGAUT.- (*Annecy*) Madame la Présidente, dans l'exposé de Denis DUPERTHUY à la ligne « gérontologie » j'ai vu dans l'observation « *avec la vente d'un EHPAD* ». J'ai failli tomber de ma chaise, ou peut-être que je n'ai pas compris. J'ai toujours pensé que la politique gérontologique et la politique des EHPAD publics - dont on manque cruellement sur notre territoire, - étaient à soutenir et à encourager, même si je sais qu'on a des difficultés dans la gestion du personnel et dans le recrutement malgré des lits fermés. Est-ce que pour autant, sous prétexte que certains lits sont fermés temporairement le temps qu'on arrive à recruter - puisque vous parlez de recrutement, et je m'en réjouis - est-ce que pour autant il faut vendre un EHPAD ? J'ai besoin d'explications ou de comprendre mieux.

Mme LA PRESIDENTE.- On va vous expliquer tout ça. C'est un travail qui a été fait par l'ensemble des équipes, audit extérieur + nos équipes du CIAS, je vais donc laisser la parole à Monique PIMONOW pour qu'elle vous donne des explications, puis je compléterai éventuellement.

Mme PIMONOW.- (*Montagny-les-Lanches*) En 2022, nous avons commencé un audit patrimonial puisqu'on avait à faire des travaux de rénovation énergétique sur les 8 EHPAD et les 3 résidences autonomie, et nous avons réfléchi par rapport aux personnes âgées. Vous avez raison, il y a toujours de plus en plus de personnes âgées, mais c'est très mal réparti dans les établissements. Nous avons donc réfléchi, mais ce n'est pas une décision définitive. On l'a présenté au Bureau, mais rien n'a été décidé. Vendre un EHPAD est une des possibilités pour remplir d'autres EHPAD et régler le problème de recrutement du personnel soignant, puisqu'on est en très grande difficulté. Regrouper dans 7 établissements au lieu de 8, c'est une des solutions à étudier. Mais ce n'est pas définitif et on décidera sûrement d'ici la fin de l'année ou début janvier 2024 de l'opportunité de vendre ou pas un établissement. Pour l'instant, rien n'est décidé.

Mme LA PRESIDENTE.- Je vais ajouter le principe de bonne gestion. Je vous rappelle que nous augmentons la subvention au CIAS de manière conséquente et récurrente, encore cette année. Nous avons sur le budget du Grand Annecy – j'arrondis - 6 M€, ça ne cesse de progresser et d'augmenter pour de nombreuses raisons comme l'inflation ou les problèmes de taux d'occupation. Le principe de bonne gestion existe aussi dans le cadre des collectivités territoriales. C'est pour cela que, d'abord, nous nous sommes posé les bonnes questions et fait travailler nos équipes, plus un audit extérieur, et c'est une des solutions qui nous est aujourd'hui proposée. Pour permettre, déjà, d'améliorer le taux d'occupation, puisque ça veut dire qu'on pourra accueillir le même nombre de personnes, mais recentré dans des établissements, plutôt que d'avoir 40 % de taux d'occupation et de frôler les objectifs qui sont habituellement fixés. Donc, plutôt atteindre 80 à 90 %, puisque c'est ce qui permet, pas de rentabiliser, mais d'être à zéro, puisque le principe de l'Agglomération est ne pas effectuer de bénéfice sur le résident. Donc, simplement d'être à l'équilibre, de maintenir l'équilibre pour éviter que le budget général de l'Agglomération, au travers de ses impôts économiques - parce que là aussi il faut poser la question, l'impôt économique et l'impôt ménage - vienne financer de plus en plus le CIAS. C'est pour ça qu'on s'est posé, en tous les cas on a au moins eu le mérite de se poser la question et d'avoir des réponses, dont celle-ci.

Ensuite, il faut trouver acquéreur, bien évidemment. Il y a une hypothèse de vente, mais il faut aussi trouver acquéreur.

Ensuite, ce n'est pas pour stopper l'accueil des résidents en EHPAD, mais, pour l'instant, laisser souffler nos équipes - on en reparlera tout à l'heure - les concentrer et mettre leurs forces en œuvre pour assurer la qualité de service auprès des résidents.

Je vous rappelle qu'on avait acheté un terrain de plus d'un million d'euros à Annecy-le-Vieux en début de mandat, que nous avons tous validé pour agrandir demain toute la partie d'Annecy-le-Vieux. Cela permet d'éviter le dispersement de nos équipes et, au contraire, la concentration sur un territoire. On s'aperçoit que la délocalisation pose parfois un problème. Parfois, elle est positive, : il y a des EHPAD délocalisés pour lesquels c'est positif, et pour d'autres où ça l'est moins, avec des problèmes de remplissage. Ici, l'idée est de concentrer sur Annecy-le-Vieux, une fois qu'on aura utilisé l'argent éventuel - je dis bien éventuel - d'une vente.

Ça nous permettra d'accélérer la rénovation énergétique sans augmenter la pression fiscale - parce que c'est surtout ça qui est important - et ensuite, une fois qu'on retrouvera cet équilibre de gestion, d'étendre et d'utiliser le terrain qu'on avait acheté à Annecy-le-Vieux pour recréer un espace complémentaire en compensation.

C'est le principe de bonne gestion : on voit qu'il y a des problématiques RH insolubles jusqu'à présent, mais on ne laisse pas filer le désarroi de nos collaborateurs, on ne laisse pas filer la qualité de service dans nos EHPAD, on restructure et on cherche des solutions pour mieux rebondir. Et retrouver, peut-être pas le grand équilibre, mais au moins faire en sorte que ces 6 M€ ne deviennent pas à terme 7, 8 ou 9 M€ de subvention. Sans quoi il faudra faire un choix demain, c'est-à-dire est-ce que la subvention au CIAS doit continuer comme ça ? Quoi qu'il en soit, on s'est au moins posé la question de faire un état des lieux *a minima*, preuve de bonne gestion : qu'est-ce qu'on doit faire et comment on peut éviter l'hémorragie. Ensuite, on prendra bien évidemment les décisions qui s'imposeront demain ou qu'on aura peut-être trouvées - ou pas - d'ici les prochains mois.

M. RIGAUT.- (*Annecy*) Madame la Présidente, je vais juste réagir et ensuite bien sûr je laisse la parole.

Tout de même, c'est quelque part marquer l'abandon par la collectivité, par l'Agglomération d'Annecy, de sa politique de gestion des EHPAD publics. Je comprends les questions qui sont celles de terminer l'année et les questions de bonne gestion. Je comprends, j'y suis sensible et j'ai toujours été très attentif à cela. Mais on manque de lits et je sais que les difficultés RH ne permettent pas forcément d'occuper tous les lits actuels, mais je crois que la liste des demandeurs est longue. On sait que le vieillissement de la population sur notre bassin de vie est une réalité, donc le message que vous envoyez, ou qui est envoyé, je ne peux pas le cautionner. C'est moins de lits, puisque c'est au moins un EHPAD public en moins, et demain affirmer que finalement la politique des EHPAD va se faire de manière beaucoup plus privée, qui peut-être ont d'autres modes de gestion. Mais c'est tout de même un abandon de cette politique-là, ou c'est le début. Je crois qu'il faut qu'on y réfléchisse et qu'on ait un débat approfondi autrement qu'avec juste un échange à travers cette ligne du PPI.

S'il vous plaît, je demande que ce débat ait lieu de manière sereine et objectif.

Mme LA PRESIDENTE.- Ça a été objectivé par les analyses de nos services - travail à respecter – et par les agents du CIAS dont je salue l'extraordinaire travail qui a été effectué avec une parfaite objectivité et une connaissance du terrain. Connaissance de leur terrain et de leur travail, tout cela a été exposé en Conférence des maires et plusieurs fois en Bureau. Monsieur RIGAUT, peut-être pouvez-vous venir en commission CIAS, peut-être travailler avec Monique PIMONOW, peut-être vous donner la possibilité de partager en commission grand âge la politique et voir, concrètement, sur le terrain, aller au-devant du terrain et aller dans cette commission CIAS pour voir ce qu'il en est. Je vous invite à prendre contact avec Monique PIMONOV pour, en tous les cas, vous acculturer sur cette problématique que nous menons aujourd'hui.

Encore une fois, dire qu'on a des lits et simplement être dans la façade en annonçant un nombre de lits qui, finalement, ne sont pas remplis, ça n'a aucun sens. On parlera de souffrance au travail, je le gère avec Monique PIMONOW depuis le début de ce mandat pour les EHPAD. Nous avons évité l'hémorragie, nous avons dans un premier temps stabilisé l'hémorragie de départ des aides-soignants grâce au Ségur ou grâce à la prime « Grand âge », que nous avons votée, grâce à un certain nombre d'améliorations du niveau de rémunération, en demandant aussi aux services d'arrêter les recrutements à mi-temps ou à temps partiel et de partir plutôt sur des temps complets.

Maintenant, on est face à un problème structurel. Pas conjoncturel, mais structurel, auquel sont confrontés tous les territoires de France. À savoir qu'on n'arrive pas à trouver des personnes qui ont envie de travailler et de donner de leur temps, parce qu'il faut avoir le courage et il faut avoir vraiment la notion du service public pour travailler dans ces milieux-là. Malheureusement, on a un nombre de candidats qui fait déficience. Donc, pour ne pas pénaliser la qualité - puisque nos agents sont tout de même consciencieux - pour ne pas pénaliser la qualité de service rendu aux résidents ... parce qu'on peut aussi aller remplir, et remplir, comme dans le privé. On peut avoir une optique privée, à savoir remplir, remplir, remplir, et se retrouver un jour avec des agents qui saturent en matière de capacité de travail ou n'ont pas les conditions requises pour accepter et prendre soin de nos résidents.

C'est un sujet sur lequel Monique PIMONOW travaille depuis un certain temps. Tout n'est pas fini, ce n'est que le début et je vous invite donc à venir en commission avec elle pour mieux comprendre le sujet de nos collaborateurs.

Mme PIMONOW.- (*Montagny-les-Lanches*) Pour l'instant, on ne supprime pas de lits, on les déplace tout simplement parce qu'il y a de la place dans les autres établissements.

M. RIGAUT.- (*Annecy*) Monique, pardonne-moi, j'ai bien compris l'optimisation nécessaire compte tenu des problèmes de personnel. Mais, même si, Madame la Présidente, vous dites que c'est structurel, peut-être que ce sont quelques années. Peut-être qu'il y aura des politiques nouvelles ou des aides à la formation - les questions des infirmières et des soignants sont un vrai sujet, et je salue au passage le personnel qui fait le mieux qu'il peut avec les moyens qu'il a. Cela, j'en ai conscience.

Mais parler de vendre un EHPAD ! C'est-à-dire, dans la vision politique du territoire, qui a des besoins, vendre un EHPAD c'est marquer le signal de la réduction du nombre de lits, alors qu'on en a besoin, peut-être dans 5 ans ou dans 10 ans. Et on peut espérer que d'ici 5 à 10 ans les questions soient résolues et que les politiques actives que mène Monique PIMONOW permettront de retrouver une stabilité, un financement et un équilibre financier meilleur, avec tout le travail que vous faites, que je salue. Mais de là à vendre un EHPAD, je ne peux pas partager cette vision-là, alors qu'on en a besoin d'autres.

Mme LA PRESIDENTE.- On n'est pas dans l'artifice, encore une fois c'est une solution qui a été trouvée parmi d'autres, et qui sera décidée.

C'est une des solutions et je vous invite à venir travailler et à voir les données et les chiffres. Ensuite, peut-être, à revenir vers nous si vous avez une solution à nous préconiser, elle sera la bienvenue.

Encore une fois, je le dis, c'est reculer pour mieux sauter. Reculer pour stabiliser nos équipes, prendre soin de nos équipes qui prendront soin des résidents. Reculer pour ensuite investir et recréer une structure en proximité sur Annecy-le-Vieux, dans un cadre plus efficient qui permettra d'améliorer la qualité de travail et aussi la polyvalence de nos équipes. C'est un travail de fond et je vous invite à le partager. Ensuite, si vous avez toujours la même idée, ou de nouvelles idées, on en tiendra compte. Mais, déjà, prenez connaissance du dossier sur le fond.

Merci.

Christiane LAYDEVANT.

Mme LAYDEVANT.- (*Annecy*) Merci, Madame la Présidente.

J'ai une question, est-ce que vous envisagez de vendre cet EHPAD à un groupe privé ?

Mme LA PRESIDENTE.- Pour l'instant, on n'envisage rien du tout. Il y a simplement cette hypothèse qui est mise en place. C'est l'hypothèse qui a été mise en place et qui semble être pour l'instant la plus cohérente pour permettre ..., on retrouve des EHPAD dans un état lamentable aujourd'hui. Il faut venir de temps en temps dans les EHPAD, je vous invite à visiter les EHPAD, vous verrez dans quels états sont nos EHPAD, même les plus neufs : les fenêtres tombent sur nos résidents et on est obligés de fermer ... parce que vous parlez de fermeture, Monsieur RIGAUT, mais moi je vais vous dire que certains lits sont aujourd'hui fermés, certaines chambres sont fermées parce qu'il y a des problèmes structurels de construction, même sur les EHPAD les plus neufs. Déjà, à la base, si on avait eu des constructions où il n'y avait pas eu ces problèmes-là, des lits ne seraient pas fermés. On est en litige avec un certain nombre d'entreprises, c'est litige sur litige. C'est bon, on a donné, ça fait trois ans qu'on tourne en rond, cela c'est aussi à dire et à expliquer.

Aussi, vous verrez, quand vous aurez connaissance de toutes les difficultés auxquelles on fait face aujourd'hui – comme le manque de gestion et de prise en compte des besoins de rénovation de nos EHPAD - on en arrive à des situations et à des besoins économiques et d'investissement qui sont surdimensionnés par rapport à la capacité de l'Agglomération. On est là pour gérer l'argent public correctement, en bonne intelligence, donc si demain la proposition qui a été la plus cohérente et la plus intelligente c'est de vendre un EHPAD - d'abord on ne vendra pas n'importe lequel - ça va nous permettre tout de suite d'apporter beaucoup plus de confort à nos résidents, d'augmenter le taux d'occupation et surtout de réinvestir, dans 2 ou 3 ans, sur le terrain d'Annecy-le-Vieux.

C'est donc reculer pour mieux sauter.

Mme LAYDEVANT.- (*Annecy*) Excusez-moi, Madame la Présidente, je n'avais pas tout à fait terminé. Effectivement, ce sont des questions qui se posent, y compris dans la population. À savoir est-ce qu'à un moment donné on n'abandonnera pas les EHPAD au privé et ceux qui pourront payer payeront, et les autres resteront chez eux. On a les mêmes problèmes avec les aides à domicile et je pense qu'il y a vraiment une grosse réflexion à avoir là-dessus. Puisque, comme on le disait tout à l'heure, il y a de plus en plus de personnes âgées sur notre territoire. On voit que le vieillissement est là et si la seule solution est de fermer des EHPAD ou de fermer des structures d'aide à domicile, on va à la catastrophe.

Personnellement, cela m'inquiète énormément.

Mme LA PRESIDENTE.- Il ne faut jamais avoir peur. Rentrez dans le dossier, je vous invite vraiment à entrer dans le dossier avec Monique PIMONOW, vous verrez le travail exceptionnel qui a été fait par les agents. Il faut avoir un peu confiance aussi dans les gens qui travaillent au quotidien dans les structures et qui aujourd'hui ont des outils qui ne sont pas forcément très performants. On le voit l'été, avec les fortes chaleurs que nous avons il faut urgemment rénover un certain nombre d'EHPAD. Nous avons donc besoin de retrouver des latitudes de financement pour aller plus vite et pour apporter plus de confort, tant l'hiver que l'été. Quand vous avez des EHPAD où des étages entiers sont fermés parce qu'il pleut à l'intérieur parce que rien n'avait été fait pour les rénover, bien avant qu'on arrive, ça pose question. Aujourd'hui, la situation est difficile ...

M. RIGAUT.- (*Annecy*) Madame la Présidente, cela, c'est gratuit.

Mme LA PRESIDENTE.- Non, ce n'est pas gratuit, c'est mouillé. On ferme des EHPAD et on a une problématique d'occupation. On ferme des lits à cause de cela, Monsieur RIGAUT, c'est la vraie vie. C'est la vraie vie dans laquelle travaillent nos agents aujourd'hui.

M. RIGAUT.- (*Annecy*) Réparez, ça fait trois ans que vous êtes là pour réparer.

Mme LA PRESIDENTE.- C'est la vraie vie. On pourrait en effet éviter d'en parler, mais nous essayons de trouver les solutions les plus cohérentes et intelligentes possibles, accompagnés de nos collaborateurs pour les accompagner eux-mêmes dans leur travail, et ça va bien se passer.

Encore une fois, je vous invite à venir travailler avec Monique PIMONOW pour avoir tous les tenants et aboutissants de ce type de décision.

Merci.

Yannis SAUTY.

M. SAUTY.- (*Annecy*) Je souhaitais intervenir plus globalement sur le PPI, si on en a fini sur le sujet des EHPAD. Quelqu'un veut-il encore intervenir là-dessus ?

Mme LA PRESIDENTE.- Madame PERDRIX veut intervenir sur le sujet des EHPAD. Quand on en aura fini sur le sujet, on passera aux autres points.

Mme PERDRIX.- (*Gruffy*) Madame la Présidente, je voudrais d'abord vous rappeler quelque chose d'un peu personnel.

Quand vous étiez députée, j'ai eu le plaisir de vous faire visiter les EHPAD de l'Agglomération d'Annecy, je crois que pour vous c'était une première. Vous aviez été effectivement très touchée par la visite de ces EHPAD. Ces EHPAD, à l'Agglomération, c'est une particularité. : ils font partie du service public et peu d'agglomérations en France ont eu le courage de faire cela puisque c'est une compétence optionnelle. On n'est pas du tout obligés, en intercommunalité, de s'occuper des EHPAD. Pourtant, tous les élus qui ont créé cette Agglomération, tous les élus qui auparavant étaient dans d'autres collectivités ont eu le souci de garder cette gestion publique.

J'ai eu, grâce à Jean-Luc RIGAUT, la chance de participer à la mission « Grand âge » au niveau national, dont nous attendons toujours les déclinaisons sur le territoire, par rapport à cette problématique. Simplement, pour aller sur le fond, la Haute-Savoie est en retard par rapport à la moyenne nationale quant au nombre de lits que nous pouvons proposer aujourd'hui. On a même deux problématiques : on n'a pas suffisamment de lits par rapport à la moyenne nationale, et en plus on est un département - le bassin annécien encore plus - qui va vieillir. On a fait l'atlas des besoins gérontologiques et on sait qu'on va vieillir encore plus sur Annecy dans les 10 ans qui viennent.

On est donc doublement pénalisés, et ce que vous êtes en train de nous expliquer ce soir, pour répondre à des problématiques qui sont réelles de gestion de bâtiments, de ressources humaines, etc., c'est qu'on est tout de même en train de diminuer un nombre de lits. Avoir un nombre de lits - parce que les lits sont attribués sur les budgets sécurité sociale principalement de l'État - c'est extrêmement difficile. Des élus avant nous se sont battus pour qu'on ait ce nombre de lits aujourd'hui. Qui n'est pas suffisant, qui sont gelés, certes, mais il faut le tenir parce que c'est trop compliqué et on voit bien que, dans les années à venir, l'État ne pourra pas dégager de lits supplémentaires. On voit les difficultés des hôpitaux, c'est la même chose pour les EHPAD.

Je connais les problèmes auxquels vous êtes confrontés. Je pense qu'on est un certain nombre d'élus dans cette assemblée - et s'il vous plaît ne renvoyez pas les élus à « *étudier le dossier* » - à être très sensibilisés sur le sujet. En revanche, je souhaiterais qu'on étudie d'autres scénarii pour ne pas vendre un EHPAD. Quand on voit le nombre de chiffres que l'on a mis sur ce PPI, on devrait tout de même pouvoir trouver 5 millions pour nos EHPAD sans être obligés d'en vendre un. Si on n'est pas capables de le faire, c'est un mauvais signal.

Vous avez dit « *c'est reculer pour mieux sauter* », je vous dis que je pense que le remède sera pire que le mal.

Merci.

Mme LA PRESIDENTE.- Avant de passer la parole à Marc ROLLIN et clôturer - mais on aura l'occasion d'en reparler quoi qu'il en soit - je vous rassure, on en a parlé à l'ARS et il n'y aura aucune diminution du nombre de lits. Ils nous les conservent bien, il n'y a donc pas de sujet là-dessus. Encore une fois, il n'y a pas de sujet, l'ARS est dans le dossier avec nous, à nos côtés, et donc sacralise le nombre de lits.

Mme PERDRIX.- (*Gruffy*) Mais bien sûr que si, Madame la Présidente, bien sûr que si c'est un sujet.

Mme LA PRESIDENTE.- Marc ROLLIN.

M. ROLLIN.- (*Duingt*) Pour vous dire qu'on n'en est pas pour l'instant à vendre un EHPAD, il faut parler en nombre de lits. Attention, un label vient de nous être attribué, les objectifs qu'on aura à atteindre c'est sur nos bâtiments, ils nous le disent. On le voit dans nos communes : pour ce qui est des bâtiments à retaper, au niveau énergie, pour une école on est tout de suite à 1,5 à 2 M€. Peut-être que l'étude dira qu'il vaudrait mieux agrandir, avoir le même nombre de lits et avoir moins de bâtiments. Il ne faut pas faire le débat ce soir, c'est au nombre de lits qu'il faut regarder. Évidemment, avec nos bâtiments il va falloir montrer l'exemple et les réhabiliter, c'est une évidence dans les années à venir.

Mme LA PRESIDENTE.- Merci, on en reparle.

Autre sujet, Yannis SAUTY.

M. BÉAL.- (*Saint-Jorioz*) S'il vous plaît, Madame la Présidente. Une petite intervention aussi, toujours sur les EHPAD puisque j'en ai un sur ma commune, « Les couleurs du lac », que nous gérons avec le Pays des sources du lac. Je crois que nous avons les mêmes problèmes que vous, des besoins de rénovation de ces bâtiments, de mise en conformité aussi. On a même un projet de construction d'un nouvel EHPAD à Faverges, pour remplacer, et puis l'extension de Saint-Jorioz. Il est vrai que l'EHPAD est un modèle économique qui normalement doit fonctionner sur lui-même. Vous avez la section soin, la section dépendance et la section hébergement. Normalement, on arrive à équilibrer avec le prix de journée. Bien sûr, il faut rester dans des prix raisonnables, et ça on l'est. Mais je ne comprends pas pourquoi on va aller vendre ce bien - on est tous d'accord qu'il ne faut pas diminuer le nombre de lits - mais même ce patrimoine qui appartient au Grand Annecy de 5 millions, je pense qu'il faut le garder. Commencer à vendre les bijoux de famille des bâtiments qui sont en plein centre-ville d'Annecy, je trouve cela dommage.

Je pense qu'on peut monter un projet, se réadapter, se restructurer aussi, faire des travaux, mais sans vendre le patrimoine du Grand Annecy. Dans tous les cas, à l'EHPAD « Les Couleurs du lac », qui regroupe Saint-Jorioz et Faverges, on a aussi de gros investissements à réaliser et on n'a pas un EHPAD à vendre pour financer nos investissements.

De toute façon, il y a des prêts sur le très long terme. Le Département peut intervenir, en tous les cas si voulez vendre du patrimoine pour 5 millions, essayez de le vendre à une collectivité - tout à l'heure j'ai évoqué le Département. Là aussi, il faudra peut-être vendre ce bâtiment au Département.

Mme LA PRESIDENTE.- On n'en est pas là. Vous qui connaissez parfaitement les comptes d'exploitation...

M. BÉAL.- (*Saint-Jorioz*) Oui, j'ai été Président du Conseil d'administration des Couleurs du lac, donc je connais. On arrive à financer tous les travaux qu'on a engagés sur la section hébergement.

Mme LA PRESIDENTE.- On passe.

Yannis SAUTY.

M. SAUTY.- (*Annecy*) Merci, Madame la Présidente.

Je reviens globalement sur le PPI. Je n'ai pas votre capacité de bonne gestion ni celle de Denis DUPERTHUY, vous nous avez présenté que tous les indicateurs financiers présentés par KLOPFER - l'épargne brute et le désendettement - étaient bien au vert. J'ai tout de même une question : on nous présente un PPI à 400 M€ sur les 3 ans de mandat qui restent, et si on ramène ça par année, on est à 133 M€. Or, on a réalisé en investissement 23 M€ par an, ce qui me pose la question de notre capacité de réalisation : est-ce qu'elle est sincère ?

Mme LA PRESIDENTE.- Je vais laisser la parole à Denis DUPERTHUY. À 400, vous êtes tous budgets confondus, et 23 ce n'est pas tous budgets confondus.

M. SAUTY.- (*Annecy*) C'est pourquoi je disais que je n'ai pas votre capacité de bonne gestion, donc je veux bien me faire expliquer ce différentiel.

Merci.

M. DUPERTHUY.- (*Annecy*) C'est une bonne question.

En effet, on a aujourd'hui une capacité qu'il faut augmenter. La Présidente l'a dit tout à l'heure, ce sont les alertes RH qui ont été émises, notamment sur la capacité à faire. Des recrutements sont en cours, j'en suis ravi. Sur la commande publique, par exemple, on arrive enfin à un effectif complet, donc le goulet d'étranglement que constituait ce service est en train de se lever. Il nous reste un goulet d'étranglement sur les bâtiments, mais là aussi dans les 60 postes qui ont été évoqués il y en a un certain nombre sur le service bâtiment.

Pour pouvoir suivre, l'idée est tout de même d'augmenter notre capacité à faire. Aussi, il y a un *gap* important, mais, je le dis aussi, sur les achats de bus, par exemple, ce sont des réalisations - en tous les cas des investissements - qui peuvent être réalisées de manière relativement facile, puisqu'il suffit de commander les bus électriques et ensuite de les payer. Mais vous avez vu qu'il y a tout de même une augmentation de près de 15 M€ rien que pour ces changements et cette augmentation de la flotte et son électrification.

Si je prends d'autres exemples, comme la voie ferrée, on est toujours un peu dans l'attente. J'espère que ce dossier - le doublement - va aboutir. Si ça aboutit, les appels de fonds - c'est pareil pour le Département - peuvent arriver assez rapidement.

Donc, il y a des investissements qui sont faits par nous et des investissements dont on accompagne nos partenaires, notamment le Département, et sur lesquels, une fois que c'est lancé, on peut atteindre des taux de réalisation assez importants.

Je suis comme vous, je m'interroge sur cette capacité à faire, je ne vais pas vous vous le cacher. On sait qu'aujourd'hui il faut s'en rapprocher. Si on arrivait à toucher les 70 ou 80 % de réalisation, ce serait bien, et je pense que les nouveaux recrutements vont nous y aider. Si on peut aller jusqu'à 100 %, pourquoi pas, mais je crois qu'il n'y a pas une collectivité en France qui fait ça.

M. SAUTY.- (*Annecy*) Ça me va Denis, je comprends très bien. Je posais la question parce qu'on sait que c'est un indicateur qui montre la sincérité de gestion et d'investissement de la collectivité, donc je te remercie des explications. Je ne veux pas voler la vedette aux conseillers départementaux qui pourraient être là et qui font partie du COPIL de voie ferrée, mais je pense qu'il est important que l'Agglomération se rapproche du COPIL sur cette voie ferrée parce qu'*a priori* il a tout de même des questions à se poser, d'après ce que j'ai su.

Mme LA PRESIDENTE.- On est plus que rapprochés, on est dedans. On est carrément dans le COPIL. D'ailleurs, j'insiste parce que Denis DUPERTHUY parlait du CPER qui avait été tranché, mais pas dans sa globalité. Nous attendons toujours le CPER version mobilité où déjà au niveau de la Région on n'a pas de bonnes nouvelles. Donc, on attend que l'État, et ensuite le Département sur certains axes - parce que pour que le Département puisse nous accompagner, notamment sur la rive ouest sur le TCSPI, il faut que les engagements passent au niveau du CPER, c'est là où le Département pourrait éventuellement nous accompagner.

Sur la ligne Annecy-Aix-les-Bains, c'est un long débat que je ne ferai pas ici. On essaie de se battre pour la maintenir, puisque dans un premier temps la Savoie nous avait abandonnés sur la partie Aix-les-Bains/Rumilly. Rumilly s'est raccrochée à nous en disant « *il faut absolument qu'on fasse Rumilly-Annecy* ». Le Département, qui est présent dans le COPIL, avec la Région et l'État, avait soutenu cette démarche dans un premier temps en disant « *il faut qu'on fasse Rumilly/Annecy et qu'on le transforme demain en RER métropolitain* ».

Je me suis aperçue avec effroi qu'on risquait d'être éjectés du CPER sur la ligne Rumilly/Annecy, donc je suis allée rencontrer les ministres moi-même pour les interpeller. Le lendemain même, on intégrait le CPER et la ligne Rumilly/Annecy restait dans le CPER.

Au demeurant, les enveloppes ne sont pas indéfinies, donc pour avoir une parfaite sécurité sur notre axe Rumilly/Annecy/Saint-Martin-de-Bellevue - qu'on doit toujours rouvrir - jusqu'à Groisy, pour faire ce RER métropolitain j'avais demandé à Thomas CAZENAVE de pouvoir entrer dans le champ et aussi à mon ex-collègue ZULESI de rentrer dans l'expérimentation des RER métropolitains et d'obtenir le label. J'ai eu, dans un premier temps, un bon accueil. Donc, si on ne passe pas par le CPER on fera en sorte de rentrer dans le cadre de la labellisation des territoires RER métropolitains sur l'axe Rumilly/Groisy.

Donc, on y travaille. Encore une fois, les subventions d'État, régionales et départementales sont à partager avec l'ensemble de nos collègues – agglomérations et communes. Ce n'est pas toujours nous qui gagnons. Parfois on gagne, parfois on perd, pour l'instant, mais il faut trouver d'autres solutions.

Donc, cette labellisation « RER métropolitain » serait pour nous un facteur de succès, puisqu'on cranterait le fait que cette ligne ... d'ailleurs, on a même approché Léman Express, qui serait prêt à nos côtés. Didier SARDA pourra vous le confirmer puisque, s'il n'était pas avec moi à la réunion, il en a parlé avec Léman Express, ils seraient prêts à intervenir en tant qu'exploitant si besoin sur cette ligne pour créer des RER métropolitains. D'où l'importance de ces travaux, qui doivent, non pas nous faire gagner du temps à la marge, puisque ce n'est pas le gain de temps qui est pour nous important, mais surtout d'augmenter le nombre de voies pour faire entrer d'autres trains, pour améliorer les cadences et permettre de créer ce fameux RER métropolitain.

Donc, on avance. On est dans la négociation, on ne lâche rien. Encore une fois, vu les montants que ça concerne si, du jour au lendemain, on nous dit « *banco on y va* », la ligne est lâchée, et vous verrez que là on va exploser les taux de réalisation parce qu'on sera entrés sur un très gros projet, mais sur lequel aujourd'hui on n'a pas toutes les manettes pour dire « *on y va* » ou « *on n'y va pas* », parce qu'on ne peut pas y aller seuls.

Madame LAYDEVANT.

Mme LAYDEVANT.- (*Annecy*) Merci, madame la Présidente.

Je voulais revenir sur la ligne concernant le TCSP. Je me souviens qu'en 2021, quand il avait été proposé d'inscrire 250 M€, nous étions quelques-uns à nous opposer et nous avons évidemment voté contre. Non pas que nous voulions rester dans l'immobilisme et que nous soyons contre le TCSP, bien au contraire, mais notre argument avait été qu'il nous fallait plus d'informations sur ce projet et qu'il fallait d'abord avoir une réflexion plus importante avant d'inscrire une telle somme. On voit que le temps nous a donné raison puisque maintenant on voit qu'on va échelonner les dépenses et on s'est bien rendu compte qu'il n'y aura rien de fait d'ici la fin du mandat.

De plus, on n'a toujours pas de vraie proposition en ce qui concerne les parkings relais. Un seul a été identifié sur la commune déléguée d'Annecy-le-Vieux, mais un choix qui était à notre avis loin d'être pertinent, nous nous sommes déjà exprimés à ce sujet. Mais peut-être ce choix avait-il été fait pour qu'il y ait au moins une réalisation d'ici la fin du mandat. Ici, nous sommes un peu désolés qu'il y ait eu un tel affichage et qu'aujourd'hui on en soit contraints à attendre le prochain mandat pour avoir des réalisations concrètes.

M. SARDA.- (*Talloires-Montmin*) Oui, je prends votre remarque. On a retravaillé le PPI, donc on n'a pas réduit l'enveloppe de 250 millions, on l'a simplement étalée. Il y a eu un exercice supplémentaire sur ce PPI - Denis tu me dis si je dis une bêtise - on a essayé d'aller bien plus loin que le mandat pour voir ... Il y a un moment où il faut afficher, et quand on a voté le TCSPI il était important de donner les montants globaux. On n'allait pas dire 10, 20 ou 100 millions alors qu'à partir du moment où on a appuyé sur le *go* - et on a appuyé sur le *go* en janvier 2022 - on allait engager ces sommes. Aujourd'hui, elles sont simplement relissées. À chaque PPI, chaque somme est relissée. D'ailleurs, c'est le principe des PPI. C'est soit un exercice pour se faire peur, soit un exercice pour faire de la polémique, soit un exercice pour avoir toujours la réalité des choses sur la fin des politiques.

Je vais prendre votre remarque, parce qu'effectivement en annonçant des choses trop ambitieuses on peut parfois créer des frustrations et se prendre des boomerangs. Donc, je prends vos phrases aujourd'hui, « *rien ne sera fait dans ce mandat* », ça va être le point de départ. Et je viendrai avec le sourire pour ce qu'on pourra faire, le peu qu'on pourra faire, ou le beaucoup qu'on pourra faire. Il est vrai qu'en réalisation publique le temps est plus long qu'en réalisation privée, je m'en rends compte en tant que maire et Vice-président de l'Agglomération. Pour autant, la vision et les objectifs restent les mêmes. Je l'ai dit en commission mobilité, parce que le document est un peu plus précis sur l'état d'avancement du TCSPI, on l'a passé en Conférence des maires et en Bureau, on l'a passé en commission mobilité hier soir et on va se préparer à la concertation publique où les frustrations ou les espoirs des uns et des autres vont pouvoir se concrétiser un peu plus.

Sur le sujet des parkings et des pôles d'échanges multimodaux, c'est la même chose. C'est long, c'est trop long, mais il y a de belles perspectives. Il y a peut-être des choses qui sortiront dans le mandat, sinon on n'aura rien fait dans le mandat excepté de la planification. Je ne vais pas me battre sur les délais, mais je vais me battre pour pouvoir avancer, avec le travail que font nos agents et les experts desquels on s'entoure. Vous m'avez voté tout à l'heure une autorisation de remboursement, c'est parce que je suis allé à Paris à la Commission nationale de sécurité des ouvrages routiers pour parler du tunnel de la Puya, avec des experts du ministère, avec des pompiers, etc. C'est du temps masqué, c'est du temps où on ne roule pas encore dans les couloirs de TCSPI.

J'entends, on a été ambitieux, et en même temps on avait la volonté et l'obligation d'inscrire toutes les sommes. Les sommes y sont toujours, elles sont simplement décalées en fonction des aléas.

Mme LAYDEVANT.- (*Annecy*) Il est vrai qu'on n'avait pas entendu tout à fait le même discours à l'époque. Mais bon, écoutez, j'accepte que vous reveniez sur un discours que vous ne teniez pas forcément en 2021.

Merci.

M. SARDA.- (*Talloires-Montmin*) En effet, j'avais plus d'optimisme sur le temps des actes et des engagements administratifs. Pour autant, l'objectif est toujours là et il est toujours autour de 250 millions + 50 millions pour les pôles d'échanges multimodaux. On va tous faire notre couplet, puisque vous allez parler en fin de réunion des risques, moi j'ai une Direction mobilité où ce qui manque ce sont des agents et des ingénieurs, qu'on essaie de recruter. Mais chaque fois qu'on vous en présente, certains des signataires disent qu'il ne faut pas augmenter les frais de fonctionnement. Or, on fait fonctionner une machine, on fait fonctionner une agglomération, on rend les gens heureux au travail s'ils ne sont pas sous l'eau avec le travail.

M. DUPERTHUY.- (*Annecy*) La stratégie qui a été coordonnée entre nous c'est simplement de se dire « *oui, on a pris un peu de retard* - Didier SARDA vient de le dire - *sur le TCSP* ». En même temps je dois vous dire, pour participer à ce COPIL, qu'il y a tout de même des choses qui avancent et que dans quelque temps il y aura tout de même - les maires en ont vu des esquisses en Conférence des maires - des choses qui avancent. Je vais défendre Didier SARDA, il n'y a tout de même pas rien qui a été fait depuis le début du mandat. Les Mobil'été qui ont été présentées tout à l'heure, le début de l'électrification qui va commencer, avec un essai, certes, qui a pu faire rire puisqu'il y a eu quelques déboires, mais ça sert aussi à ça.

M. SARDA.- (*Talloires-Montmin*) Tu parles de notre bus électrique ?

M. DUPERTHUY.- (*Annecy*) Oui, qui a été traîné.

M. SARDA.- (*Talloires-Montmin*) Les réseaux sociaux ... nous avons un premier bus électrique – six sont arrivés – et l'objectif est de pousser toutes les configurations. Un bus électrique, c'est comme un avion : il y a de nombreux capteurs et d'autres choses, donc on pousse au maximum avant la mise en exploitation, et on est allés au-delà de la limite. Maintenant, on connaît la limite, mais il n'y avait pas de clients dedans. Donc, un bus tiré par une dépanneuse, « *waouh* » !

Ce que je voulais dire c'est que ça nous laisse une fenêtre de tir de 2 ans sur lesquels, oui, on ne dépensera peut-être pas ce qu'on avait prévu au début sur le TCSP. De fait, la stratégie qui vous est proposée c'est de renouveler et d'augmenter la flotte de bus, puisque vous savez qu'un Plan de déplacement va être revu. Un certain nombre de maires ici demandent qu'il y ait plus de régularité sur leurs communes, qu'on passe aussi à des bus électriques - je vous rappelle que la durée moyenne de l'âge d'un bus a augmenté ces dernières années puisqu'on a un peu moins investi.

On peut se donner cette fenêtre pour modifier et moderniser notre flotte, ensuite on continuera avec les mêmes taux d'imposition puisque c'est ce qui va nous permettre aussi de financer par la suite les débuts des premières lignes de TCSP.

Mme LA PRESIDENTE.- Un autre sujet ?

Madame LEPAN.

Mme LEPAN.- (*Annecy*) Merci, bonsoir chers collègues.

Je voudrais soumettre une proposition à votre réflexion. À la suite des dernières discussions qui ont eu lieu sur des sujets d'investissements communaux pour des équipements à rayonnement et à usage intercommunaux, et au vu des difficultés de certaines communes à finaliser ces investissements, je vous sou mets l'idée que l'Agglomération vienne apporter un soutien financier à ces projets *via* des fonds de concours.

Il s'agirait de soutenir la construction de deux piscines sur le territoire du Grand Annecy, à hauteur de 5 millions chacune - Les Marquisats et la piscine d'Epagny-Metz-Tessy.

Il s'agirait aussi de soutenir la rénovation des locaux administratifs qui accueilleront l'équipe du CITIA, à hauteur de 4 M€. Ce financement permettrait de soutenir un acteur économique de premier ordre. Le CITIA et ses différentes manifestations, dont le FIFA et le MIFA, sont générateurs de retombées économiques, et notamment de 80 nuitées cette année. L'intention est bien une aide à la rénovation pour l'aménagement des locaux, et non pas d'en devenir propriétaire, puisque ceci impliquerait des frais de fonctionnement.

Je suis consciente que je vous sou mets ici une proposition à hauteur de 14 M€. Nous avons vu que malgré tout l'Agglomération en avait les moyens du fait du décalage de certains projets, donc je sou mets cette proposition à votre réflexion.

Je vous remercie.

Mme LA PRESIDENTE.- Y a-t-il d'autres propositions ? (*Non*).

Nous sommes en suspension sur un Pacte Fiscal et Financier Solidaire – PFFS - sur lequel nous travaillons depuis plus d'un an, ou un an et demi ?

M. DUPERTHUY.- (*Annecy*) Un an et demi.

Mme LA PRESIDENTE.- Sur lequel nous n'arrivons pas à aboutir. En effet, on est suspendu à ce PFFS pour pouvoir créer un fonds de concours, qui ensuite devra accompagner un certain nombre de communes. Je rappelle que la commune centre n'est pas la seule, il y a des sujets intercommunaux, c'est pourquoi vous avez aussi signalé Epagny. Aussi, l'Agglomération ne pourra pas tout faire, il y aura des choix à faire et il y a certainement des plus petites communes qui ont besoin aussi qu'on se penche sur leurs besoins en matière de rénovation et de végétalisation.

Donc, c'est comment on répartit de manière équitable entre chacun des territoires - n'oublions pas nos 33 autres petites communes. Bien évidemment, nous accompagnerons aussi, si c'est possible, dans le cadre d'un PFFS abouti. Si on arrive à aboutir, parce qu'il faudra l'accord de tous les maires - je rappelle le fonctionnement - pour qu'on puisse aboutir à la création d'un fonds de concours.

Vous parlez de 14 M€. Il faudra voir, parce que 14 M€ ça veut dire qu'on donne 5 M€ à Epagny et 5 M€ à Annecy ? Ce n'est pas forcément suffisant quand on voit les projets. Il faut savoir qu'on peut donner jusqu'à 50 % du montant d'investissement, donc est-ce que 5 M€, finalement, c'est le bon choix ? Je ne sais pas. Est-ce que 5 M€ permettront à Epagny et au nord de notre Agglomération de faire sa piscine ? Je ne sais pas. Cette solution, on l'étudie depuis un certain temps. Moi-même, j'ai demandé aux services de faire une analyse juridique, que nous avons eue assez récemment, pour voir comment accompagner, dans le cadre d'une infrastructure à dimension intercommunale, les communes qui pourraient prendre en charge une partie de ces investissements. Les conclusions nous ont été données il y a quelques semaines, donc ce que vous nous proposez, on y a déjà songé depuis un certain temps.

Il y a un contexte juridique à mettre en place, il est en cours. Ensuite, il faudra décider entre les maires, finaliser ce PFFS et prendre des décisions en Conférence des maires.

Roland DAVIET.

M. DAVIET.- (*Épagny-Metz-Tessy*) Je voulais simplement dire que j'étais d'accord avec la remarque et la réflexion de Claire LEPAN, vous pouvez le mettre au compte rendu.

Mme LA PRESIDENTE.- Je crois qu'on est tous d'accord, c'est ça ? Pour Epagny ?

Mme LEPAN.- (*Annecy*) Pour tout le monde aussi, parce que les piscines sont vraiment utilisées par l'ensemble des communes.

Mme LA PRESIDENTE.- François ASTORG.

M. ASTORG.- (*Annecy*) Madame la Présidente, vous avez parlé du PFFS, sur lequel on travaille depuis un an et demi.

Je rappelle que la position de la Ville, à l'époque, était de ne pas signer le PFFS pour la bonne et simple raison que pour les équipements intracommunautaires on demandait une preuve de solidarité à la Ville d'Annecy. La Ville d'Annecy fait déjà preuve de solidarité puisque, pour tous ces équipements, il y a un reste à charge de 13,5 M€. Aujourd'hui - je vous en ai parlé - la Ville est ouverte à rediscuter sur le PFFS avec Denis DUPERTHUY, si tant est qu'on réussisse à trouver un accord sur les équipements. On a parlé des piscines, mais on peut aussi parler des Haras et voir comment un fonds de concours pourrait être monté.

Comme je vous l'avais dit en coordination Ville/Agglomération, il faut qu'on arrive à avoir une réponse dès cet automne, et la Ville sera partie prenante des discussions et prête à rouvrir le PFFS. C'est un premier point.

En deuxième point, je voudrais aussi dire que sur le TCSPi je ne peux pas laisser dire que rien n'a été fait. Denis DUPERTHUY le disait tout à l'heure, le projet n'avance pas aussi vite qu'on le voudrait, cela, c'est clair. On sait qu'aujourd'hui les projets sont toujours, d'une manière ou d'une autre, mis à mal, soit pour des questions de coût, soit pour des questions de ressources, soit pour des raisons de projet. Le projet avance, vous allez voir que dès cet automne les premières consultations avec la CNDP vont commencer tel que ça a été présenté lors de la Conférence des maires. Évidemment, on souhaiterait aller plus vite, mais le projet continue à avancer. Je dis aussi qu'aujourd'hui les études sont quasiment finies, notamment sur les tracés opérationnels sur Pringy, Annecy et Seynod, et que deux tracés sont toujours proposés - l'étude a porté sur deux tracés, à la fois le tramway et le BHNS - et il faudra qu'on avance sur ces sujets.

Mme LA PRESIDENTE.- Antoine de MENTHON.

M. de MENTHON.- (*Menthon-Saint-Bernard*) Une question, qui n'a rien à voir avec la piscine ni le pacte financier, en tous les cas pas directement. Est-ce que Denis DUPERTHUY peut nous redonner un peu les grands détails de la ligne « Bâtiments » ?

M. DUPERTHUY.- (*Annecy*) Dans la ligne « Bâtiments », il y a tout d'abord des travaux réglementaires à mener, on le sait, sur les ascenseurs. Vous savez qu'on a un décret tertiaire, donc un certain nombre de bâtiments à rénover. Je vous parle ici de mémoire, je cherche la page parce que je ne veux pas dire de bêtises, même si je le connais un peu, mais pas par cœur non plus (*cherche*).

Dans les grandes masses qui vous sont proposées sur les bâtiments, 18 M€ net dont 6,8 M€ - soit presque la moitié - sont affectés à une AP pour le nouveau siège de l'Agglomération. L'AP est de 33 M€, mais c'est à la « grande louche ». Peut-être que Madame LAYDEVANT, dans quelques années, viendra nous dire que c'était trop, ou pas assez, on verra, on a juste mis un montant qui ne nous paraissait pas « déconnant ». Quoi qu'il en soit, sur ce mandat en tous les cas, potentiellement 6,8 M€. Là aussi, ça avance bien, prochainement je pense qu'on pourra présenter un certain nombre d'hypothèses là-dessus. Sachant que - je le dis très clairement - si on devait réaliser les 60 nouvelles embauches - je ne sais pas ce que choisira le Conseil - de toute façon on ne saurait pas où les mettre, pour faire simple. Il y a tout de même un problème de locaux qui se pose, avec une dispersion qui à ce jour est génératrice - les membres de la commission finances le savent - de coûts à la fois d'entretien, de chauffage, d'assurance, etc. Tout cela mis bout à bout - les calculs avaient été faits et doivent être actualisés – ça ne nous coûterait pas beaucoup plus cher d'amortir un prêt sur 25 à 30 ans que de construire un nouveau siège social.

Sur les autres lignes, vous avez tout ce qui est rénovation des chaufferies - je vous en parlais – pour 1,4 M€.

Également, la rénovation du courant d'Ère qui a été - je vous l'ai dit – enlevée du budget Semnoz pour être inscrite dans le budget général, pour 5,2 M€. C'est le coût actualisé selon les dernières études, mais si Patrick veut en dire un mot, bien sûr il peut le faire.

Tout le reste, ce sont de petites enveloppes sur du *relamping*, de la rénovation de toitures, etc.

Je ne l'ai pas dit, mais on a ajouté, pardon, ce qui avait été oublié - enfin oublié - au dernier PPI, pour être tout à fait dans les clous, c'est-à-dire 2 M€ d'investissement sur l'informatique, là aussi à la suite de la cyberattaque et du gros travail qui est fait aujourd'hui par le service informatique pour sécuriser nos réseaux. Il y aura besoin, sur les 3 ans qui viennent, d'un peu plus d'investissements que ce qu'on avait fait jusque-là, mais je pense que c'est vrai dans pas mal de nos communes.

Donc, trois grosses lignes : 2 M€ pour l'informatique, un peu plus de 5 M€ pour le courant d'Ère et 6,8 M€ - on verra ce qu'on arrive à dépenser ou pas - en vue du futur siège de l'Agglomération.

Mme LA PRESIDENTE.- Fabienne GRÉBERT.

Mme GRÉBERT.- (*Annecy*) Tout d'abord, je voulais remercier Claire LEPAN pour sa proposition. Nous sommes tout à fait d'accord sur le fait de dire qu'il faut que les équipements que nous construisons soient portés par la Ville actuellement sur la culture et le sport ou par l'Agglomération. Il faut qu'on ait des piscines, surtout, compte tenu du besoin de rafraîchissement que vont avoir les populations. Aussi, on est dans une logique de Ville de quart d'heure et c'est tout de même cela que nous avons porté ensemble dans notre projet.

On a porté l'idée d'avoir une agglomération apaisée et il est vrai quand je vois un sous-chapitre de 39 M€ sur les routes, je me dis que c'est le plus gros sous-chapitre de ce PPI et je m'interroge, parce que sur la question des transports, le transport routier est la partie transport qui a le moins baissé ses émissions de gaz à effet de serre, et nous avons ce projet d'apaiser la ville. On sait très bien que quand on construit deux voies, ce sont forcément des aspirateurs à voitures. À une condition, qui est de réserver cette deuxième voie au covoiturage ou au transport en commun. Excepté que sur la partie 3508 nord, cette démarche n'a pas encore été mise en place. Et là on nous propose une étude sur 850 000 € pour faire un doublement de la voie sur la RD 3508 sud, alors que la voirie intelligente devait être mise en place en février 2023, et que ça n'a toujours pas été fait.

Là où ça me pose question, c'est qu'on a eu cette discussion en commission finances en disant « *il n'y a pas de bouchons* ». Mais si, il y a tout de même des bouchons, et si on ne le fait pas tout de suite, si on ne met pas des bus sur ces voiries dédiées, il n'y a aucune raison que les gens changent leur comportement. J'ai donc envie de dire que là on est tous à galérer de manière générale pour respecter le « Zéro artificialisation nette », on est tous dans cette logique où il faut qu'on apaise la Ville, mais si on ne fait pas ça, on va déverser des milliers de voitures sur Annecy chaque jour. Et on dira ensuite qu'on ne peut pas piétonner parce qu'on n'est pas prêts, mais on aura déversé de nouvelles voitures.

Je vous invite, en premier lieu, à avoir un engagement ferme sur cette mise en place d'une voirie intelligente dès la mise en service. Si ce n'est pas possible, de sursoir au permis de construire parce que les habitants de ce territoire n'auront pas une bonne qualité de vie si on détruit la qualité de vie d'Annecy. Je pense qu'il faut qu'on garantisse cette qualité de vie, sans quoi nous ne pourrions pas prendre notre part à la densification de ce territoire ni à la densification des logements. Or, il est fondamental aujourd'hui de travailler sur ce sujet-là.

Mme LA PRESIDENTE.- Pierre BRUYÈRE, ensuite Didier SARDA en réponse.

M. BRUYÈRE.- (*Poisys*) Deux remarques, d'abord sur le trafic routier. Je vous invite à venir chez moi le matin et vous vous rendrez compte de la difficulté.

Deuxième élément, que je partage avec Fabienne GRÉBERT, mais certainement que Didier SARDA nous en parlera, l'idée d'avoir dans nos bus des lignes transversales qui pourraient utiliser cet équipement. Ne me faites pas regretter d'avoir laissé, en 87, démolir des maisons à Poisys pour enlever le trafic de Cran-Gevrier. Ne me faites pas regretter ça s'il vous plaît. C'est un impératif pour moi d'avoir ce doublement, qui s'assure d'ailleurs dans la continuité de ce qui a été fait, puisque les sorties Nord maintenant, chacun peut voir aussi la fluidité, et notamment la pertinence d'avoir mis à deux fois deux voies ces voiries. Donc, s'il vous plaît, terminons ce contournement. Je ne parlerai même pas du tunnel sous le Semnoz - puisque je suis pour le tunnel sous le Semnoz - pour terminer le contournement d'Annecy. Voilà, c'est dit.

J'ai une autre proposition à vous faire en ce qui concerne les piscines, puisque nous avons payé pendant 20 ans la piscine des Marquisats et les autres, mais aujourd'hui nos enfants n'ont plus de possibilité d'apprendre à nager. On a la chance d'être dans une collectivité et dans un pays à posséder un lac et la natation, comme la marche, on doit pouvoir l'exercer et nos enfants doivent pouvoir la pratiquer. Je vais peut-être en choquer certains, mais est-ce qu'on ne pourrait pas avoir l'intelligence de la réflexion ensemble ? C'est-à-dire que vous êtes avec une piscine à 40 M€, mais est-ce qu'on ne peut pas travailler pour qu'elle soit un peu plus réduite ? Nous, on en a une, on a fait une étude d'opportunité, on est à 15 M€. Est-ce que la sagesse ne voudrait pas qu'on mette un plafond à 40 M€, qu'on fasse deux piscines et qu'on crée un syndicat intercommunal et que tout le monde paye, puisque tout le monde va utiliser cette piscine ? Voilà la proposition que je vous fais, si vous voulez qu'on puisse réfléchir à cette problématique je serai le premier preneur.

Mme LA PRESIDENTE.- Didier SARDA.

M. SARDA.- (*Talloires-Montmin*) Je reviens sur la voirie, mais je vais tout de même mettre mon caillou dans la piscine - j'en profite. Quand je vois Pierre BRUYÈRE d'accord avec Fabienne GRÉBERT, avec Claire LEPAN, ou avec Roland DAVIET, je propose à la Présidente qu'on parle en Bureau de ces problèmes de piscine et de Haras tranquillement, puis qu'on revienne devant l'assemblée. En effet, quand un besoin est exprimé par toutes ces tendances politiques, je trouve que ça vaut le coup, avant Noël, peut-être, je ne sais pas ... Je ferme le ban sur les piscines.

Mme LA PRESIDENTE.- Il nous faut un cadre juridique, ça fait longtemps qu'on en parle, ça s'appelle un PFFS.

M. SARDA.- (*Talloires-Montmin*) Présidente, on ne va pas en parler ici, mais ça vaut le coup qu'on s'en empare avec le Bureau.

Mme LA PRESIDENTE.- Déjà, il nous faut un cadre juridique. Le cadre juridique, c'est le PFFS, dont on parle depuis un an et demi et qu'il va falloir faire voter à l'unanimité en Conférence des maires.

M. SARDA.- (*Talloires-Montmin*) Sur la voirie, je voulais rassurer Fabienne GRÉBERT par rapport à son intervention. Le doublement de la 3508 sud est effectivement issu d'une convention-cadre de 2016 avec toutes les voiries, le Département etc.

La 1508 Sillingy, c'est en route.

La 3508 nord vient d'être livrée.

Tu as parlé de la voirie intelligente dont le Département est le maître d'œuvre, je le remercie d'ailleurs d'être passé à 70/30 pour les financements - 70 pour eux et 30 pour nous alors qu'on était à 50/50 sur toutes les voiries. Comme l'a dit Pierre, ce contournement et ce morceau qui manque, il manque, et il sera équipé, oui. On est toujours, même pas en discussion, puisque le Département est d'accord sur ce qu'on appelle la « voirie intelligente » et le fait de l'utiliser en priorité pour le covoiturage et les bus. Donc, avec la SIBRA - votre outil - on prévoit les tangentiels à partir du printemps 2024. Elle vient d'être livrée et, en temporalité d'une route, ça fait 4 ou 5 mois qu'elle est là. Je milite pour que ... même si ça fait 10 mois à la temporalité d'une route, ce dont j'ai besoin c'est que cette voie intelligente on l'utilise dès qu'on va mettre les bus dessus. Donc, je vous donne rendez-vous en avril 2024 parce qu'il est important pour nous que, dès que le bus arrive sur cette tangentielle qu'on va créer en avril 2024, elle ait une vitesse commerciale qui montre aux voitures qu'il vaut mieux monter dans le bus.

Ce sera la même logique sur la 3508 sud, qui nous permet aussi de traiter les modes doux, parce que, dans les premières esquisses qu'on a vues, le viaduc de Brassilly en particulier est un point noir. Je ne vais pas jusqu'au tunnel comme Pierre BRUYÈRE, mais on a besoin de la fin du bouclage qui amène tout le flux nord sur nos deux échangeurs d'autoroute. Parce qu'au-delà d'apaiser la ville, comme tu le dis, on cherche à apaiser l'Agglomération, pas seulement la ville. Et pour apaiser l'Agglomération, on a effectivement besoin de ces routes, de ces tangentiels et d'une utilisation intelligente de ces routes. Je m'y engage devant Christiane LAYDEVANT, qui me dira dans quelques mois que je suis allé trop vite, mais c'est notre objectif.

Mme LA PRESIDENTE.- Michel BÉAL, ensuite Roland DAVIET.

M. BÉAL.- (*Saint-Jorioz*) Le mérite de ce PPI, même s'il ne va pas jusqu'au bout - jusqu'aux années 2030 après le mandat - c'est qu'il nous permet de faire l'inventaire de tous les besoins du territoire, et ils sont nombreux. C'est vrai que c'est important. Aussi, on sait qu'on aura beaucoup d'aléas à gérer, donc je pense qu'il ne faut pas rester trop sur les sommes et pas trop dans le détail.

Il n'empêche que j'aurai deux petites remarques par rapport au budget de l'eau où je vois qu'on retire tout de même des moyens – 6 M€. On baisse les crédits sur le budget de l'eau potable alors qu'on sait qu'on a des défis - je me tourne vers Pierre BRUYÈRE - je pense qu'on a de gros besoins dans ce domaine. Je ne sais pas si c'est bien prudent de baisser les crédits sur le budget de l'eau potable, je tiens à le dire.

Aussi, on n'en parle pas du tout ce soir, mais ça me semble primordial, important, fondamental, c'est le budget des zones d'activités économiques. On le voit bien, on dit qu'on a du dynamisme au niveau des recettes, mais c'est grâce à l'économie. Il me semble que depuis les trois dernières années, peut-être même antérieurement, on n'a pas forcément beaucoup investi dans nos zones d'activités. Et ici on prévoit, jusqu'en 2026, 40 millions d'investissements. C'est très bien, c'est parfait, mais je ne sais pas comment on va s'organiser. Surtout, on prévoit une ligne qui n'existait pas dans le PPI précédent, qui était l'acquisition de terrain à Chavanod pour 10 M€. Est-ce que c'est une extension de la zone Altaïs ? Je voudrais qu'on nous donne le détail parce qu'honnêtement, ces trois ou quatre dernières années, on n'a pas eu de gros projets dans ce secteur. Ségolène n'est pas là, mais elle pourrait peut-être mieux nous répondre. Je n'ai pas souvenir qu'on ait voté ni réalisé de gros investissements dans nos zones d'activité. Là, c'est vraiment une volonté de mettre le paquet et surtout un éclaircissement sur les 10 millions d'acquisitions de la zone de Chavanod.

Mme LA PRESIDENTE.- Sur l'eau Denis DUPERTHUY avait expliqué les -6 M€, mais Pierre BRUYÈRE va le réexpliquer.

M. BRUYÈRE.- (*Poisly*) Les 6 M€, c'est simple, ce sont les subventions qu'on a touchées, ça ne touche pas l'investissement. D'ailleurs, vous verrez que notre budget de l'eau est tendu et qu'on aura besoin d'avoir ...

M. BÉAL.- (*Saint-Jorioz*) Certes, mais tu vois bien le coût des travaux, on a 20/25 % ?

M. BRUYÈRE.- (*Poisly*) Sur le coût des travaux, on a enlevé la subvention, c'est tout.

M. BÉAL.- (*Saint-Jorioz*) Oui, mais le coût, aujourd'hui ?

Mme LA PRESIDENTE.- On a plus de subvention.

M. BÉAL.- (*Saint-Jorioz*) Les marchés sont bien plus élevés qu'il y a 3 ans, c'est ce qui m'inquiète. J'aurais gardé au moins la même somme.

M. BRUYÈRE.- (*Poisy*) Ce sont simplement les subventions à 6 M€ qu'on a enlevées.

M. BÉAL.- (*Saint-Jorioz*) Je trouve que ce n'est pas très prudent par rapport aux travaux qu'on va lancer.

M. BRUYÈRE.- (*Saint-Jorioz*) (*Saint-Jorioz*) Mais ça n'a rien à voir.

M. BÉAL.- (*Saint-Jorioz*) Je ne sais pas, il me semble que les marchés sont certainement beaucoup plus élevés que ce qu'on avait budgété il y a 3 ans.

Merci.

M. BRUYÈRE.- (*Poisy*) On avait budgété sans subvention, on a enlevé les 6 millions de subventions, c'est tout. Ça ne veut pas dire qu'on ne fera pas les travaux.

M. DUPERTHUY.- (*Annecy*) Pierre, tu es modeste puisque tu es même allé chercher 12,5 M€ de subvention qui n'étaient pas inscrits. Si vous allez sur le détail du budget de l'eau, vous avez en bas les dépenses qui étaient prévues en 2021, soit 82 M€. Ici, la proposition qui est faite c'est 88,5 M€. Il y a donc bien une augmentation de dépenses, mais qui est plus que compensée par les recettes que Pierre BRUYÈRE a pu aller chercher, notamment auprès de nos partenaires, principalement du Département qu'il faut remercier sur ce point puisque ce sont 12,6 M€ qu'on n'avait pas budgétés la dernière fois. On a donc bien - je calcule - un peu plus de 6 M€ de plus de dépenses, mais qui nous coûtent moins cher, donc tant mieux.

Concernant les 10 M€, on a acheté - au dernier Conseil de mémoire – Mahle pour 10 M€ sur Chavanod. Vous le voyez apparaître dans ce PPI alors que c'est déjà fait, on a déjà acheté. Mais c'était pour que vous puissiez comparer. Le PPI de novembre 2021 partait de 2022 à 2026 et pour pouvoir comparer les deux mêmes périodes on a remis ce qui a été déjà réalisé en 2022. Cela vous permet d'avoir une comparaison fiable et non pas tronquée d'une année, sans quoi il aurait fallu enlever un ou 2 ans et donc on ne pouvait plus faire de comparatif. Ça a été fait et c'est financé, d'ailleurs, on a mobilisé les emprunts récemment.

Mme LA PRESIDENTE.- Ça avait été voté dans un précédent Conseil, Mahle, et encore une fois, ils s'autofinancent.

M. BÉAL.- (*Saint-Jorioz*) C'est la zone Altaïs ?

M. DUPERTHUY.- (*Annecy*) C'est un peu plus loin, avant les premiers virages pour descendre la route des Creuses, à gauche. Pôle emploi est déjà dessus, il me semble que Mahle loue aussi à Pfeiffer.

Mme LA PRESIDENTE.- On héberge aussi Pfeiffer le temps de leurs travaux, donc on a un niveau de revenu qui permet d'amortir.

M. DUPERTHUY.- (*Annecy*) Ça s'autofinance. Plus un terrain, encore, à valoriser dans le cadre économique.

Mme LA PRESIDENTE.- Roland DAVIET.

M. DAVIET.- (*Épagny-Metz-Tessy*). Madame la Présidente, on a aussi bien sur la Ville d'Annecy que sur le Grand Annecy des investissements conséquents, auxquels le Département est prêt à contribuer et à nous aider. Je dis simplement « *ne laissons pas passer le train, sinon les fonds iront ailleurs sur le Département* ».

Mme LA PRESIDENTE.- Très bien.

Ensuite, Denis DUPERTHUY.

M. DUPERTHUY.- (*Annecy*) Une remarque, Madame la Présidente.

Je suis d'accord avec vous sur la question du PFFS sur les piscines, on en a échangé avec les maires concernés. En revanche, sur le CITIA je vous demanderai simplement qu'on sorte cette discussion, parce qu'elle n'est pas tout à fait liée, en tous les cas je considère qu'elle est un peu différente.

Je vous rappelle que l'Agglomération est membre fondateur de CITIA, avec d'autres, et qu'aujourd'hui CITIA porte un projet de Cité du cinéma d'animation. Il se trouve que c'est aux Haras, mais ça aurait pu être ailleurs. Je ne comprendrais pas pourquoi l'Agglomération ne participerait pas au financement et à la réhabilitation, non pas du Haras, mais de cette partie et de la création de la Cité du cinéma d'animation.

Je crois que les autres partenaires ont fait des efforts - l'État, le Préfet, la Région un peu, on aurait préféré un peu plus, le Département beaucoup, la Ville aussi. Je trouverais regrettable, je le dis comme je le pense, que l'Agglomération ne soit pas au tour de table financier, notamment par sa compétence économique, puisque je rappelle tout de même que CITIA a compétence économique. On sait qu'ils vont investir ces locaux pour leur siège, puisque 1 400 m² de locaux sont prévus pour accueillir les bureaux de CITIA. On a fait un petit calcul, d'où le montant que ma collègue Claire LEPAN vous annonçait, soit 4 M€.

Selon l'architecte, c'est environ 3 000 € du m² de rénovation, si vous faites le calcul ça fait un peu plus de 4,2 M€, qu'on arrondit à 4 M€. Ce serait un signal, en tous les cas un débat à avoir, au-delà du PFFS puisque c'est tout de même une compétence directe de notre Agglomération.

Mme LA PRESIDENTE.- Je vais tout de même répondre, parce que Ségolène GUICHARD n'est pas là.

On a participé à des échanges préalables et on était présentes avec Ségolène au titre de l'Agglomération quand la Ministre était présente. À l'époque, Ségolène et moi-même avons approché François ASTORG et le CITIA pour voir si on pouvait participer, dans le cadre du CITIA, même pas à hauteur de 4 millions - d'ailleurs j'avais alerté Denis DUPERTHUY pour voir s'il n'y avait pas d'opposition particulière du Vice-Président aux finances. C'était même pour acquérir, comme le fait d'ailleurs le Département - et encore une fois on ne peut que saluer l'État et le Département qui abondent jusqu'à 26 M€ sur 52 M€ - on va arrondir à 50 M€ - soit l'investissement nécessaire sur les Haras.

Le Département et l'État financent quasiment la moitié aujourd'hui, ce qui est déjà un très bel effort. C'est donc pour cela qu'avec Ségolène on avait tout de même approché, pour savoir si on ne pouvait pas acquérir le bâtiment administratif de CITIA pour soulager Annecy, parce qu'aujourd'hui on parle de soulager Annecy en termes d'investissement.

Je poserai tout de même la question en Conférence des Maires, à savoir jusqu'où on doit aller pour soulager les finances d'Annecy. On pouvait y aller au travers de nos compétences formation économie, si tant est qu'il y ait de la formation derrière. Ségolène est allée voir CITIA et c'est à ce moment-là qu'on a dû revenir en arrière puisqu'il n'y avait pas de formation au sens propre. On devait faire un projet Papeteries + Haras en synergie, avec notre futur campus au niveau de l'industrie de l'image, et se dire comment on pouvait faire le parallèle.

Quand le CITIA est revenu vers Ségolène en disant que « *non, ce n'était pas de la formation* » et que ça n'entraîne pas dans notre champ de compétences, que c'était simplement de la mise à disposition et de l'initiation à l'éducation, notamment pour les scolaires et le scolaire d'Annecy. Ça peut être le scolaire du Grand Annecy, j'espère que ça pourra être le cas, mais au travers de nos compétences aujourd'hui, *stricto sensu*, sauf une largesse et une souplesse du contrôle de la légalité, on ne peut pas y aller.

Aussi, c'est un choix d'investissement. Je vous rappelle que notre rôle économique se pose sur les Papeteries. Pour l'instant, on a provisionné 14 M€ pour faire un véritable campus « Papeteries 2 » et pour mettre en place, justement, le développement de notre compétence, c'est-à-dire l'industrie de l'image, accompagner le CITIA au travers de notre champ de compétence, c'est-à-dire l'économie. 14 millions, c'est déjà énorme. Si effectivement il faut simplement, de manière purement symbolique, mettre 4 millions, il faudra que ces 4 millions on les trouve ailleurs. Il faudra qu'on se mette d'accord pour savoir où est-ce qu'on réduit de 4 millions dans le PPI du Grand Annecy pour favoriser.

Je salue d'ailleurs le Département qui, dans le champ de ses compétences - je le rappelle- achète le bâtiment, ce ne sont pas des subventions. Il y a une partie de subvention mineure, que donne le Département, mais le Département achète le bâtiment, donc reste propriétaire du bâtiment. S'il arrive quoi que ce soit à la salle de cinéma, le Département récupère le bâtiment. Nous, si on donne 4 millions et qu'il se passe quoi que ce soit, parce qu'aujourd'hui on attend avec impatience, et Ségolène remettait en cause le *business model*, et d'ailleurs c'est la raison pour laquelle la Région ne rentre pas, parce que la Région ne donne pas de subventions complémentaires, il y avait un problème aujourd'hui d'identification du *business model* qui laissait démontrer un déficit, en tous les cas sur la première année, sur lequel les financeurs vont devoir aussi agir.

Il y a donc un certain nombre de paramètres sur lesquels aujourd'hui il faudra que ... on pourra reparler en Bureau ou en Conférence des maires, là-dessus je suis complètement ouverte, il n'est jamais trop tard pour faire différemment, mais c'est jusqu'où l'Agglomération doit accompagner la ville d'Annecy sur des projets qui concernent la Ville d'Annecy. Le tourisme sur la Ville d'Annecy concerne une Halle gourmande qui est dédiée principalement ... parce que ce qui reste à financer, c'est la Halle gourmande. Je rappelle que l'État et le Département financent CITIA, donc qu'est-ce qui reste à financer : une Halle gourmande et un parc, une végétalisation.

Donc, se posera la question de savoir si le Grand Annecy doit accompagner un financement pour continuer à améliorer et à faciliter le financement d'une Halle gourmande ou d'un parc. Le sujet restera posé, en tous les cas on vous posera la question. Pas dans cette instance, je crois que le sujet a été suffisamment abordé. Encore une fois, je remercie l'État et le Département qui ont vraiment pris en compte le fait que ce projet était à échelon international, national et départemental et que se posait la question demain, et c'est pour ça que l'État accompagne plus, parce qu'ils estiment qu'il y a un rayonnement international, et il est normal que l'État agisse et investisse beaucoup plus dans ce projet. Maintenant, est-ce que l'Agglomération, de manière marginale ... 4 millions, effectivement, mais ce sont 4 millions qu'on prendra ailleurs. Donc, à coup de 3 millions - parce qu'on a dû accompagner le SDIS à + 3 M€, et là c'est complètement le rôle de l'Agglomération, on est complètement dans nos compétences. La piscine, c'est un sujet intercommunal sur lequel deux communes peuvent être intéressées, pour comment soulager le territoire en matière de service public rendu aux Grands Annéciens, pourquoi pas, on pourra en débattre.

On reparlera de tout ça.

Ensuite, François ASTORG d'abord et je pense qu'on aura clôturé sur ce PPI parce qu'il faut qu'on passe au BS.

M. ASTORG.- (*Annecy*) En guise de réponse, vous dites, Madame la Présidente, qu'il ne faut pas se leurrer et que le sujet est de soulager les finances d'Annecy. Ce n'est pas du tout le sujet, je vous l'ai dit tout à l'heure. La Ville a la compétence sport et culture et le reste à charge pour la Ville est de 13,5 M€. Ce dont on parle ici - vous l'avez dit sur la fin - l'État et le Département ont bien compris qu'il s'agit à la fois d'un projet local territorial, mais à rayonnement national et international.

Depuis 15 jours, je travaille avec l'État et le Département pour justement valoriser ce projet, qui est un projet pour les Annéciennes et les Annéciens, mais aussi pour les Grandes Annéciennes et pour les Grands Annéciens. Je pense que la manière dont on présente les choses est très importante, je pense aussi que la question de la piscine, dont on a débattu de manière houleuse lors du Conseil municipal, est un équipement à valeur intracommunautaire. Et tout le travail que fait la Ville d'Annecy, c'est au bénéfice des Annéciennes et des Annéciens, mais aussi des Grandes Annéciennes et des Grands Annéciens.

Je continue à plaider qu'il faut que l'Agglomération s'implique dans le projet des Haras parce que c'est un projet qui concerne, et qui a ce rayonnement, sur l'ensemble du territoire. Pour moi, il est incompréhensible de se dire que l'Agglomération, qui est membre fondateur du CITIA comme la Région, comme l'État et comme la Ville, n'investisse pas sur les Haras et cherche seulement à travailler en collaboration. C'est quelque chose qui me paraît incompréhensible.

En deuxième point, pour répondre à ce que disait Pierre BRUYÈRE, je suis ravi de découvrir qu'aujourd'hui il est éventuellement possible ... parce que sinon, pour la piscine, on n'avait pas de plan B, la question c'est ça. On n'avait pas de plan B et l'histoire c'est que quand on est à minuit moins cinq il est tout de même très compliqué de relancer un projet.

Personnellement, je suis ouvert à la discussion, mais il faut qu'on aille très vite sur ces sujets-là. Vraiment, il faut qu'on y aille très vite et je pense que si on a des objectifs et qu'on a une réponse cet automne, ça peut être intéressant.

Mme LA PRESIDENTE.- Au sujet de la piscine, encore une fois j'appelle le PFFS. Si on avait eu une réactivité plus forte sur le PFS, on ne serait peut-être pas en train d'en discuter aujourd'hui et ce serait peut-être déjà acté. Sur la piscine, il n'y a pas de sujet.

Sur les Haras, je pose la question en parallèle : dans ce cas-là, pourquoi sommes-nous les seuls à financer les Papeteries ? Il n'y a que la Région qui nous accompagne aujourd'hui sur les Papeteries dans notre compétence économie. J'appellerai donc la Ville d'Annecy, en parallèle, à nous accompagner sur le financement des Papeteries. Donc, vous voyez, on peut se renvoyer la balle, c'est-à-dire chacun dans nos champs de compétence : la culture, c'est la Ville et le Département et, en parallèle, on est aujourd'hui, je le rappelle, les seuls à financer, à l'exception qu'on a obtenu auprès de la Région 1 M€ sur les 14 M€ potentiels de dépenses pour le futur campus, qui est vraiment là dans le champ de compétence du Grand Annecy. Notre rôle à nous est de maintenir cette filière en termes d'emploi et en termes de formation.

Ensuite, on peut toujours en débattre, mais je pense qu'on va clôturer ce débat parce que le Conseil d'Agglomération ne sert pas forcément à cela. On continuera en Conférence des maires, bien évidemment, et ensuite en Bureau d'agglomération.

Christian ANSELME voulait nous parler de PLUI HMB.

M. ANSELME.- (Fillière) Pour rebondir sur ce débat, dans le cadre du PLUI HMB on peut réfléchir à comment on répond aux besoins de la population, puisqu'on sait qu'on va accueillir de nouvelles populations.

On a besoin d'équipements, mais lorsque les équipements ont un rayonnement qui dépasse celui de la commune, on a le cadre pour y réfléchir ensemble et voir quelles solutions on peut apporter. Pierre BRUYÈRE a parlé de syndicat, il peut y avoir d'autres solutions, mais il faut qu'on ait ce débat avant de terminer le PLUI.

Mme LA PRESIDENTE.- Avançons sur le PFFS, nous ferons un heureux, qui travaille depuis un an et demi dessus. Je vais vous demander d'être aussi allants dans nos débats internes, hors Conseil d'Agglomération, et j'espère qu'au prochain Conseil on pourra vous annoncer la signature d'un PFFS validé à l'unanimité en Conférence des maires pour pouvoir financer deux piscines.

Comme c'est une prise d'acte, nous prenons acte du PPI et nous allons passer au Budget Supplémentaire.

M. ANDRÉYS.- (*Annecy*) Madame la Présidente, nous avons encore quelques questions sur le PPI, si vous nous le permettez.

En particulier une question qui concerne la montée de l'eau au Semnoz. C'est un projet qui était en place depuis 2022, dont on nous a parlé longuement et on voit sur la ligne qu'il y a une augmentation du budget alloué à cette montée de l'eau. On s'inquiète donc un peu parce que vous savez comme nous qu'on a de grandes préoccupations sur la ressource en eau. Avec les deux étés qu'on vient de passer - 2022 et 2023 - et avec des alertes sécheresse, ces solutions envisagées, qu'on appelle « techno solutionnistes », pour permettre la potabilité de l'eau au Semnoz nous inquiètent un peu.

Peut-être faudrait-il revoir le projet, et surtout nous dire où il en est.

Ensuite, évidemment on nous a parlé de peut-être utiliser cette eau pour les risques d'incendie. Néanmoins, on a vu cet été, avec l'incendie près des Tours Saint-Jacques, vers la grotte de Bange, que finalement on ne pouvait pas accéder partout - au Semnoz, c'est très inaccessible - et on a fait appel à un hélicoptère qui a pris l'eau dans le Chéran.

Monsieur le Vice-Président Pierre BRUYÈRE, cher Pierre, peux-tu nous éclairer sur ce projet et ce financement qui croît aujourd'hui et nous dire pourquoi il croît ?

Merci.

M. BRUYÈRE.- (*Poisy*) Il faut bien comprendre qu'aujourd'hui l'ARS nous demande de distribuer de l'eau potable. Or, de l'eau potable, toutes les études ont démontré qu'il n'y en a pas sur le Semnoz. Nous sommes donc obligés de monter l'eau au Semnoz, et nous monterons l'eau au Semnoz, je ne peux pas répondre autrement.

M. ANDRÉYS.- (*Annecy*) Je me pose la question, si les sources sont polluées...

M. BRUYÈRE.- (*Poisly*) Depuis 2018, il y a eu des problèmes. Je rappelle que pour la fabrication des fromages notamment on a besoin d'eau potable. Donc, l'ARS nous demande de distribuer de l'eau potable. Il n'y a pas de possibilité d'avoir de l'eau potable sur le massif du Semnoz puisque c'est un massif karstique et qu'on n'a pas d'eau. La seule solution est donc de monter de l'eau Semnoz, je ne sais pas vous répondre autrement.

M. ANDRÉYS.- (*Annecy*) On avait compris que la pollution des sources était finalement liée au surpâturage, c'est-à-dire qu'il y a beaucoup trop de bêtes autour des sources et les excréments polluent l'eau. La question qu'on se pose, aussi naïvement qu'on puisse se la poser, c'est est-ce qu'on ne peut pas envisager une autre solution pour ce pâturage ? Peut-être les mettre ailleurs sur des sites moins sensibles, bien sûr, ou peut-être trouver d'autres solutions pour la fabrication du lait ? Dans le Beaufortain, ils délocalisent la production du fromage et ils ne la font pas dans les alpages. Peut-être que des solutions autres peuvent être envisagées ?

M. BRUYÈRE.- (*Poisly*) Si éventuellement il y avait de l'eau, en matière de protection des ressources, les périmètres rapprochés et éloignés, c'est 60 hectares. Il n'y a plus d'alpage au Semnoz si on fait ça, et en plus il n'y a pas d'eau. La seule solution et la seule réponse, comme on se doit de respecter ce que nous demande l'ARS, est de distribuer de l'eau potable. On est en train maintenant de réfléchir.

Pour ce qui est du dossier et d'où il en est, nous sommes en train de faire les études pour savoir quel est le meilleur tracé et où est-ce qu'on doit passer pour essayer, d'abord d'avoir un investissement le plus bas possible, mais aussi d'avoir la solution la meilleure.

M. ANDRÉYS.- (*Annecy*) À quoi est due l'augmentation ?

M. BRUYÈRE.- (*Poisly*) L'augmentation de quoi ?

M. ANDRÉYS.- (*Annecy*) Sur le PPI.

Mme LA PRESIDENTE.- S'il vous plaît, il faut qu'on avance.

M. BRUYÈRE.- (*Poisly*) On va passer à l'eau et vous verrez que...

Le Conseil communautaire décide de prendre acte du PPI 2023 révisé.

Mme LA PRESIDENTE.- Nous prenons acte de ce PPI.

Je vais passer la parole à Denis DUPERTHUY sur la délibération 12 sur l'adoption du Budget Supplémentaire pour le budget principal. Ensuite, on votera ce BS-BP et on fera dans la foulée l'ensemble des autres budgets avec un vote unique.

Concentration, merci.

12. Adoption du budget supplémentaire 2023 du budget principal

Rapporteur : Denis DUPERTHUY

Ce budget supplémentaire 2023 a été préparé en tenant compte d'une analyse au plus près des besoins.

Il intègre notamment pour l'ensemble des budgets :

- l'inflation,
- les augmentations liées :
 - 1) aux taux d'intérêts des emprunts souscrits en 2022 et 2023
 - 2) à la variation du taux du livret A
 - 3) à l'indemnité exceptionnelle de novembre 2023 pour l'ensemble des agents
- la reprise des résultats 2022.

Section de fonctionnement

Des inscriptions de dépenses pour 2.941.897 € qui sont couvertes par le résultat d'exploitation reporté pour 1.452.297 € et des recettes nouvelles pour 1.489.600 €.

Dépenses : 2.941.897 € soit 1,72 % du montant voté au BP et dont 801.319 € d'autofinancement supplémentaire.

Inscriptions de crédits

Chapitre 011 : Charges à caractère général : 1.058.905 €.

Ces crédits supplémentaires concernent principalement des contrats de prestations de services, les gens du voyage (remise en état de terrains) et les réseaux d'eaux pluviales.

Chapitre 12 : Charges de personnel : 529.500 € dont la prime supplémentaire pour l'ensemble des agents.

Chapitre 65 : Autres charges de gestion courante : 44.100 €.

Chapitre 66 : Charges financières : 795.000 € en raison de la hausse des taux d'intérêts sur les emprunts contractés au 1^{er} semestre 2023.

Chapitre 023 : Virement à la section d'investissement : 7.455.449 € (inscrit au BP : 1.066.460 €)

Désinscriptions de crédits : 1.993.640 €.

Chapitre 65 : Principalement la désinscription de la subvention d'équilibre au budget transports pour 1.964.740 €.

Recettes : 7.893.314 €.

Chapitre 002 : Excédent de fonctionnement 2022 pour 4.241.314 €.

Chapitre 70 : Produits des services, du domaine et ventes diverses : 500.000 €.
Concerne les charges indirectes.

Chapitre 73 : Impôts et taxes : - 267.000 € ajustement en raison des notifications du reversement de TVA pour la compensation de TH.

Chapitre 731 : Fiscalité locale : 3.239.000 €.

Chapitre 74 : Dotations et participations : 180.000 €.

Section d'investissement

Des dépenses pour 12.820.810 € qui sont couvertes par :

- l'excédent de fonctionnement capitalisé de 5.619.589 €,
- le virement de la section de fonctionnement pour 7.455.449 €,
- les recettes 2022 reportées pour 2.257.921 €,
- les recettes supplémentaires pour 3.232.000 €,
- la désinscription d'emprunt pour - 5.744.149 €.

Dépenses : 6.388.035 € + 6.432.775 € de reports 2022.

La section d'investissement comprend :

Chapitre 001 : Solde d'exécution de la section d'investissement reporté

1.444.735 € de reprise des résultats 2022.

Inscriptions de crédits :

Sur l'ensemble des AP/CP et des opérations : 5.500.000 €.

Chapitre 16 : Emprunts : 400.000 € + 9.518 € de reports.

Chapitre 20 : 753.300 €, principalement pour la révision des documents d'urbanisme.

Chapitre 21 : Immobilisations corporelles : 161.450 € + 1.085.965 € de reports, notamment pour des opérations d'eaux pluviales et des travaux sur les sentiers.

Chapitre 26 : Participations et créances rattachées à des participations : 750 € pour CITIZ.

Chapitre 27 : Autres immobilisations financières : 2.500 € pour un dépôt de garantie dont la révision est prévue au contrat.

Chapitre 280 : Travaux divers 240.000 €.

- Article 2313 :

100.000 € - Salles sportives et aménagements : Siège, Césièrre, 3 EHPAD

140.000 € - Aménagement salle de réunion, Alouettes et système anti-intrusion

Chapitre 294 : Travaux EHPAD : - 200.000 €.

Désinscriptions de crédits pour un total de 1.644.000 €.

Recettes : 10.562.889 € + 2.257.921 € de reports 2022, principalement :

Chapitre 021 : Virement de la section de fonctionnement pour 7.455.449 €.

Chapitre 10 : Dotation, fonds divers et réserves : 5.619.589,12 € pour l'excédent de fonctionnement capitalisé.

Chapitre 13 : Subventions d'équipements pour 614.000 €.

Chapitre 16 : Emprunts et dettes assimilées : - 5.744.149 €.

AP 287 : 2.618.000 €.

M. DUPERTHUY.- (*Annecy*) Je préfère répondre à vos questions s'il y en avait. J'ai ici toute la liste des opérations à 1 000 € près si vous voulez, mais je vous en ai fait grâce.

Mme LA PRESIDENTE.- Marc dit que c'est très clair, donc si vous êtes d'accord avec lui on peut passer au vote ? Y a-t-il des questions ? (*Non*).

Y a-t-il des oppositions ? (*Non*).

Des abstentions ? (*Non*).

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

Denis, sur l'ensemble des budgets on votera en un seul groupe.

Mme LAYDEVANT.- (*Annecy*) Excusez-moi, on avait levé la main pour dire qu'on s'abstenait.

Mme LA PRESIDENTE.- Excusez-moi, je n'ai pas vu votre main. Dans ce cas, nous allons voter.

(Il est procédé au vote électronique)

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE DÉCIDE, À L'UNANIMITÉ PAR :

Voix POUR : 86

ABSTENTION(S) : 5 (Frédérique BANGUÉ, Joëlle DERIPPE-PERRADIN, Isabelle DIJEAU, Anthony GRANGER, Christiane LAYDEVANT)

NON-VOTANT(S) : 2 (Pierre BRUYERE, Raymond PELLICIER)

d'approuver ce budget supplémentaire 2023 du budget principal.

13. Adoption du budget supplémentaire 2023 du budget annexe eau

Rapporteur : Denis DUPERTHUY

Section de fonctionnement

Des inscriptions de dépenses pour 1.595.984 € qui sont couvertes par le résultat d'exploitation reporté pour 1.536.984 € et des recettes nouvelles pour 59.000 €.

Dépenses : 1.595.984 €

Chapitre 011 : Charges à caractère général : 250.000 € pour les charges indirectes.

Chapitre 012 : Charges de personnel : 64.200 € pour la prime supplémentaire.

Chapitre 023 : Virement à la section d'investissement pour 274.784 €.

Chapitre 66 : Charges financières : 1.007.000 €.

Recettes : 1.595.984 €

Chapitre 002 : Résultat d'exploitation reporté : 1.536.984 €.

Chapitre 70 : Ventes d'eau : 51.000 €.

Chapitre 74 : Subvention d'exploitation : 8.000 €.

Section d'investissement

Des inscriptions de dépenses pour 6.145.141 € (dont 3.101.949 € de reports 2022) qui sont couvertes par :

- les dotations et réserves pour 4.306.141 €,
- le virement de la section de fonctionnement pour 274.784 €,
- les recettes reportées de 2022 pour 2.000.000 €,
- la désinscription d'emprunt pour - 435.784 €.

Dépenses :

- inscriptions : 3.043.192 €.
- reports 2022 : 3.101.949 €.

Chapitre 001 : Solde d'exécution de la section d'investissement reporté : 3.204.192 €.

Chapitre 16 : Emprunts et dettes : 264.000 €.

Chapitre 23 : Immobilisation en cours : 900.000 € pour les réseaux.

AP 175 : Alimentation en eau Ferrières : 150.000 €.

Désinscription de crédits : - 1.475.000 €.

Chapitre 21 : Immobilisations corporelles : Matériel roulant : - 75.000 €.

AP 295 : Schéma directeur : - 1.000.000 € pour financer les réseaux au chapitre 23.

AP 260 : Modernisation de la Tour : - 400.00 €.

Recettes : 4.145.141 € + 2.000.000 € de reports 2022.

Chapitre 021 : Virement de la section de fonctionnement : 274.784 €.

Chapitre 10 : Dotations, fonds divers et réserves : 4.306.141 €

Chapitre 16 : Emprunts et dettes : - 435.784 €.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE DÉCIDE, À L'UNANIMITÉ PAR :

Voix POUR : 93

d'approuver ce budget supplémentaire 2023 du budget annexe eau.

14. Adoption du budget supplémentaire 2023 du budget annexe pépinières d'entreprises

Rapporteur : Denis DUPERTHUY

Section de fonctionnement

Des inscriptions de dépenses pour 113.000 € qui sont couvertes par une diminution de crédits de 13.000 € et des loyers supplémentaires pour 100.000 €.

Dépenses : 113.000 €.

Chapitre 11 : - 13.000 €.

Chapitre 12 : Charges de personnel : 3.000 € prime exceptionnelle.

Chapitre 66 : Charges financières : 10.000 € intérêts de la dette.

Chapitre 023 : Virement à la section d'investissement pour 100.000 €.

Recettes : 100.000 €.

Chapitre 70 : Produits des services : 100.000 €.

Section d'investissement

Des dépenses pour 898.111 € (dont 691.951 € de reports 2022) qui sont couvertes par :

- le virement de la section de fonctionnement pour 100.000 €,
- les excédents de fonctionnement capitalisés pour 667.087 €,
- les reports de recettes 2022 pour 283.191 €,
- la diminution de l'emprunt pour - 152.166 €.

Dépenses : 898.111 € dont 691.951 € de reports 2022.

- Chapitre 001 : Solde d'exécution de la section d'investissement reporté : 356.160 €.
- Chapitre 23 : Immobilisation en cours : - 150.000 €.

Recettes : 898.111 € dont 283.191 € de reports 2022.

- Chapitre 021 : Virement de la section de fonctionnement : 100.000 €.
- Chapitre 10 : Excédents de fonctionnement capitalisés : 667.067 €.
- Chapitre 16 : Emprunts : - 152.166 €.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE DÉCIDE, À L'UNANIMITÉ PAR :

Voix POUR : 93

d'approuver ce budget supplémentaire 2023 du budget annexe pépinières d'entreprises.

15. Adoption du budget supplémentaire 2023 du budget annexe valorisation des déchets

Rapporteur : Denis DUPERTHUY

Section de fonctionnement

Des inscriptions de dépenses pour 6.192.941 € qui sont couvertes par le résultat de fonctionnement reporté pour 6.192.941 €.

Dépenses

Chapitre 11 : Charges à caractère général : 3.435.200 €.

Notamment pour :

- les contrats et prestations de service (SILA, Excoffier et SNS),
- l'entretien des véhicules (1,9 M€).

Chapitre 012 : Charges de personnel : 60.500 € pour la prime exceptionnelle.

Chapitre 66 : Charges financières – Intérêts : 15.000 €.

Chapitre 023 : Virement à la section d'investissement : 2.682.241 €.

Recettes :

Chapitre 002 : Résultat de fonctionnement reporté pour 6.192.941 €.

Section d'investissement

Des inscriptions de dépenses pour 3.825.559 € (dont 3.595.559 € de reports 2022) qui sont couvertes par :

- l'affectation du résultat pour 2.806.656 €,
- l'autofinancement pour 2.682.241 €,
- les excédents de fonctionnement capitalisés pour 788.903 €,
- la désinscription de l'emprunt pour 2.452.241 €.

Dépenses : 3.825.559 € dont reports 2022 : 3.595.559 €.

Chapitre 21 : Immobilisations corporelles : 230.000 € principalement pour des installations de voiries et des aménagements sur les déchèteries.

Recettes : 3.825.559 €.

Chapitre 001 : Solde d'exécution de la section d'investissement reporté : 2.806.656 €.

Chapitre 10 : Dotations, fonds divers et réserves : 788.803 € excédent de fonctionnement capitalisés.

Chapitre 16 : Emprunts : - 2.452.241 € de désinscription d'emprunt.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE DÉCIDE, À L'UNANIMITÉ PAR :

Voix POUR : 93

d'approuver ce budget supplémentaire 2023 du budget annexe valorisation des déchets.

16. Adoption du budget supplémentaire 2023 du budget annexe transports

Rapporteur : Denis DUPERTHUY

Des inscriptions de dépenses pour 5.359.071 € qui sont couvertes par le résultat de fonctionnement reporté de 7.327.811 € et la désinscription de la subvention d'équilibre pour - 1.968.740 €.

Dépenses : 5.359.071 €.

Chapitre 11 : Charges à caractère général : 650.000 €, essentiellement pour la sous-traitance, les charges indirectes, la maintenance et les frais de télécommunication.

Chapitre 012 : Charges de personnel : 9.000 € pour la prime exceptionnelle.

Chapitre 042 : Opérations d'ordre : 2.000 €.

Chapitre 66 : Charges financières : 330.000 € pour les intérêts.

Chapitre 023 : Virement à la section d'investissement : 4.368.071 €.

Recettes : 5.359.071 €.

- Chapitre 002 : Résultat d'exploitation reporté : 7.327.811 €.
- Chapitre 74 : Subventions d'exploitation : - 1.968.740 € désinscription de la subvention d'équilibre du budget principal.

Section d'investissement

Des inscriptions de dépenses pour 1.712.535 € (dont 1.612.535 € de reports 2022) qui sont couvertes par :

- l'autofinancement pour 4.368.071 €,
- le solde d'exécution de la section d'investissement pour 2.008.394 €,
- les opérations d'ordre pour 2.000 €,
- la désinscription de l'emprunt pour - 4.665.930 €.

Dépenses : 1.712.535 € dont reports 2022 : 1.612.535 €.

Chapitre 16 : Emprunts : 100.000 € remboursement du capital.

Recettes : 1.712.535 €.

Chapitre 001 : Solde d'exécution de la section d'investissement reporté : 2.008.394 €.

Chapitre 021 : Virement de la section d'exploitation : 4.368.071 €.

Chapitre 040 : Opérations d'ordre : 2.000 €.

Chapitre 16 : Emprunts : - 4.665.930 € de désinscription d'emprunt.

M. SARDA.- (*Talloires-Montmin*) C'est anecdotique, mais les frais de communication en plus c'est parce que notre ticket SMS pour acheter des tickets de bus marche très bien donc on paye des frais de SMS.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE DÉCIDE, À L'UNANIMITÉ PAR :

Voix POUR : 93

d'approuver ce budget supplémentaire 2023 du budget annexe transports.

17. Adoption du budget supplémentaire 2023 du budget annexe aménagement de zones

Rapporteur : Denis DUPERTHUY

Section de fonctionnement

La section de fonctionnement est équilibrée à hauteur de 894.213 €.

Dépenses : 894.213 €.

Chapitre 002 : Résultat de fonctionnement reporté : 786.603 €.

Chapitre 011 : Charges à caractère général : 105.610 € pour les aménagements sur diverses zones.

Chapitre 012 : Charges de personnel : 2.000 € pour la prime exceptionnelle.

Recettes : 894.213 €.

Chapitre 042 : Opérations d'ordre : 892.013 €.

Chapitre 70 : Produits des services : 2.000 €.

Section d'investissement

La section d'investissement est équilibrée à hauteur de 8.494.953 €.

Dépenses : 8.494.953 €.

Chapitre 001 : Solde d'exécution de la section d'investissement reporté : 7.602.939 €.

Chapitre 040 : Opérations d'ordre : 892.013 €

Recettes : 8.494.953 €.

Chapitre 16 : Emprunts : 8.494.953 €.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE DÉCIDE, À L'UNANIMITÉ PAR :

Voix POUR : 93

d'approuver ce budget supplémentaire 2023 du budget annexe aménagement de zones.

18. Adoption du budget supplémentaire 2023 du budget annexe Semnoz

Rapporteur : Denis DUPERTHUY

Section de fonctionnement

Un budget qui s'équilibre à hauteur de 3.188 €.

Dépenses : 3.188 €.

Chapitre 11 : Charges à caractère général : - 19.611 € sur les fournitures non stockables.

Chapitre 12 : Charges de personnel : 800 € pour la prime exceptionnelle.

Chapitre 66 : Charges financières : 22.000 € pour les intérêts.

Recettes : 3.188 €.

Chapitre 002 : Résultat de fonctionnement reporté pour 3.188 €.

Section d'investissement

Des désinscriptions de dépenses pour - 254.286 € (dont 1.440 € de reports 2022).

Dépenses : - 254.286 € dont 1.440 € de reports 2022.

Chapitre 20 : Immobilisations incorporelles : - 50.000 € de frais d'études.

Chapitre 21 : Immobilisations corporelles : - 205.729 €.

Recettes : - 254.286 €.

Chapitre 001 : Solde d'exécution de la section d'investissement reporté 2022 : 171.713 €.

Chapitre 13 : Subventions d'investissement : - 426.000 €.

Mme LA PRESIDENTE.- Merci. Y a-t-il des questions sur ces budgets ?

Alexandre MULATIER-GACHET.

M. MULATIER-GACHET.- (*Annecy*) Une question sur le budget Semnoz.

Dans le cadre du PPI, on n'en a pas parlé mais une luge devait être investie sur ce budget. On voit qu'il est tout de même un peu en difficulté. Il y a aussi la dameuse, pour 700.000 €. Je voulais donc savoir, sur ce budget-là, de combien le budget principal abonde sur une année pleine ? Car je suis plutôt inquiet sur ce budget qui est de plus en plus en difficulté.

M. DUPERTHUY.- (*Annecy*) Patrick a peut-être la réponse, mais c'est 600.000 € de subvention.

M. BOSSON.- (*Quintal*) C'est cela, 600 000 €. Pour la luge d'été/hiver on est à 2,5 M€ sur les investissements. On attend encore les analyses qui sont liées principalement à l'intégration paysagère, ce sont des éléments qui sont demandés aussi. Pour l'instant, on n'a pas de retour, on attend. Après le retour, on va faire une présentation aux VP dans les prochaines semaines, ça nous permettra de vérifier si c'est jouable ou pas.

Mme LA PRESIDENTE.- Y aurait-il d'autres questions ? (Non).

Y a-t-il des abstentions sur tous ces budgets ? (Non).

Y a-t-il des votes contre ? (Non).

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE DÉCIDE, À L'UNANIMITÉ PAR :

Voix POUR : 93

d'approuver ce budget supplémentaire 2023 du budget annexe Semnoz.

19. Budget principal et budgets annexes de l'eau, de la valorisation des déchets et des transports - Ajustement des autorisations de programme / crédits de paiement (AP/CP)

Rapporteur : Denis DUPERTHUY

Par délibération du 15 décembre 2022, le Conseil communautaire avait adopté les autorisations de programme disposant de crédits de paiement inscrits au budget primitif 2023 pour l'ensemble des budgets sauf ceux des zones d'aménagement et du Semnoz.

Il est proposé au Conseil communautaire **la mise à jour des crédits de paiement** selon les tableaux figurant en annexe qui intègrent les crédits de paiement inscrits ce jour au budget supplémentaire 2023. Les modifications de crédits de paiement votées dans le cadre de la décision modificative n° 1 du 29 juin 2023 apparaissent dans la colonne « CP 2023 Inscription au BP et DM n°1 ».

Par ailleurs, il est proposé au Conseil communautaire de formaliser **la création** de l'AP suivante, inscrite dans la décision modificative n° 1 :

Sur le budget principal (Nomenclature M57 à partir du 1^{er} janvier 2023) :

- **AP n° 307 – Acquisition de logements Pré Billy pour 2.500.000 €**

Il s'agit d'une nouvelle AP créée dans le cadre de la Marque Employeur avec l'acquisition de 7 logements temporaires à destination des nouveaux agents (délibération DEL-2022-131). Le montant de l'AP est évalué en tenant compte de l'acquisition, des frais de notaire, de l'ameublement et de l'équipement.

Un premier montant de CP de 1.510.000 € a été inscrit à la décision modificative n° 1.

Enfin, il est précisé que ces ajustements tiennent compte des besoins immédiats. Les réajustements induits par la révision du PPI 2022-2026 seront abordés lors d'un prochain Conseil (avec le vote du BP 2024).

Mme LA PRESIDENTE.- Merci. Y a-t-il des questions sur cette délibération ?

(Non).

Y a-t-il des abstentions ? (Non).

Y a-t-il des votes contre ? (Non).

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE DÉCIDE, À L'UNANIMITÉ PAR :

Voix POUR : 93

de donner son accord à ces propositions.

20. Programme local de l'Habitat 2020-2025 - Bilan à mi-parcours

Rapporteur : Bruno LYONNAZ

Vu le code de la construction et de l'habitation et notamment son article L.302-3 ;

Vu l'arrêté préfectoral n° PREF/DRCL/BCBL-2018-066 du 21 décembre 2018 portant approbation des statuts du Grand Annecy et disposant que l'EPCI est compétent en matière d'équilibre social de l'habitat ;

Vu la délibération du Conseil communautaire n° D-2019-580 du 19 décembre 2019 relative à l'adoption du programme local de l'habitat (PLH) et au dispositif de financement du logement aidé ;

Conformément à l'article L302-3 du code de la construction et de l'habitation, le Grand Annecy doit réaliser un bilan de la mise en œuvre du PLH trois ans après son adoption. Ce bilan doit être communiqué pour avis au représentant de l'État et au comité régional de l'habitat et de l'hébergement (CRHH).

Par délibération n° D-2019-580 du 19 décembre 2019, le Grand Annecy a adopté son premier PLH pour la période 2020-2025. Il fixe pour 6 ans un programme de 18 actions et repose sur 3 ambitions affirmées :

- maîtriser le développement de l'offre de logements en cohérence avec le projet d'aménagement du territoire et privilégier la proximité des lieux d'emploi, des services et des infrastructures de transport ;
- réguler le marché foncier et immobilier pour diversifier l'offre de logements et fluidifier les parcours résidentiels, sur un territoire marqué par une tension accrue ;
- requalifier le parc ancien, notamment en termes de performance énergétique, prévenir les situations de fragilités dans les copropriétés et faciliter le maintien à domicile des personnes âgées ou handicapées.

Le bilan à mi-parcours expose l'état d'avancement du PLH dans la période 2020-2022. Il permet de comparer les objectifs annualisés avec les résultats de l'exercice écoulé et de proposer des perspectives d'évolutions pour la seconde période triennale.

Contexte

La première période du PLH a été impactée dès sa première année par la crise sanitaire de 2020. Elle a mis le pays à l'arrêt pendant plusieurs mois et retardé de nombreux projets. Puis les élections municipales ont installé de nouvelles équipes d'élus, nécessitant un temps d'appropriation du PLH.

Par ailleurs, de nombreux facteurs impactent actuellement la production de logements et le marché immobilier à l'échelle nationale. Le Grand Annecy ne fait pas exception : hausse des taux d'intérêt et augmentation des coûts de construction due notamment à la mise en œuvre de la RE2020 et à l'inflation.

Le Grand Annecy élabore actuellement son plan local d'urbanisme intercommunal habitat mobilités bioclimatiques (PLUI-HMB). Il a été prescrit en 2018 et son approbation est prévue fin 2025. Le PLUI-HMB prendra donc la suite du PLH qui se termine en 2025. Ce bilan triennal 2020-2022 servira de base pour élaborer le futur programme d'orientations et d'actions Habitat (POA H) du PLUI.

Bilan et perspectives des principales actions

1. Production de logements

La construction de près de 5.000 logements a été autorisée dans le Grand Annecy entre 2020 et 2022, soit environ 1.700 logements par an. Ce résultat est légèrement supérieur à l'objectif de 1.600 logements par an fixé par le PLH. Il constitue néanmoins une baisse significative par rapport à la dynamique observée dans la décennie précédente où, en moyenne annuelle, plus de 2.400 logements étaient autorisés.

La répartition territoriale de la production a globalement respecté les objectifs du PLH, excepté pour les communes riveraines du lac qui ont du mal à maîtriser leur développement et dépassent les objectifs fixés.

Par ailleurs, cette baisse impacte la production de logements sociaux. Le PLH fixe l'objectif de produire 600 logements sociaux par an, soit 37 % de la production globale. Les résultats montrent que 28 % de la production s'est faite en logements sociaux, parmi 500 logements environ autorisés par an.

Face à la tension sur les marchés immobilier et foncier, les collectivités poursuivent les efforts d'acquisition foncière et de création d'opérations d'aménagement publiques. Ces opérations prévoient une forte part de logements à loyers et prix encadrés. Ainsi, entre 2020 et 2022, 776 logements ont été produits sur du foncier public, dont 50 % de logements sociaux. Par ailleurs, près de 2.500 logements sont en projet dans des opérations d'aménagement sous maîtrise d'ouvrage publique.

La priorité pour cette deuxième partie de PLH sera de travailler avec les partenaires sur les actions à mettre en place pour relancer la production de logements à loyers et prix encadrés par le code de la construction et de l'habitation.

2. Amélioration du parc privé

Depuis fin 2019, le Grand Annecy développe un programme complet pour améliorer les logements du parc privé, avec différents objectifs :

- rénovation énergétique des logements, maisons individuelles et copropriétés ;
- maintien à domicile des personnes âgées ou en situation de handicap ;
- création d'une offre locative encadrée ;
- résorption de l'habitat indigne ;
- mise en sécurité des logements soumis au PPRT « dépôt pétrolier de la Haute-Savoie ».

Deux conventions opérationnelles ont été signées avec l'Agence nationale de l'Habitat (ANAH), le Conseil départemental de la Haute-Savoie et Action Logement jusqu'à fin 2024, pour déployer une opération programmée d'amélioration de l'Habitat (OPAH) et un programme d'intérêt général (PIG).

En 2021, une nouvelle convention a été signée avec la Région Auvergne-Rhône-Alpes pour mettre en place le service public de la rénovation énergétique de l'Habitat (SPPEH) sur 3 ans, soit jusqu'au 31 décembre 2023.

Le bilan des différents dispositifs est très positif avec un dépassement des objectifs d'adaptation de logements (atteint à 168 %) et un bon résultat pour la rénovation énergétique avec 2.381 logements en copropriété (80 % de l'objectif) et 180 maisons individuelles (59 % de l'objectif). La dynamique de rénovation énergétique des copropriétés a été reconnue au niveau national.

L'amélioration du parc privé de logements reste une priorité pour la deuxième moitié du PLH. L'enjeu sera d'intégrer les évolutions nationales des différents dispositifs cités ci-dessus et de continuer à renforcer la dynamique de rénovation énergétique, en réponse au défi climatique.

La priorité pour la période 2023-2025 reste l'élaboration du PLUI-HMB et notamment son volet POA H qui remplacera le PLH à partir de 2026.

Le document présentant l'ensemble des données et le détail des perspectives pour la période 2023-2025 est annexé au présent rapport.

Mme LA PRESIDENTE.- Merci pour cet exposé extrêmement détaillé (*Rires*).

Nora SEGAUD-LABIDI.

Mme SEGAUD-LABIDI.- (*Annecy*) Merci, Madame la Présidente, chers collègues.

Rassurez-vous, je vais être assez rapide, mais je voulais à la fois appuyer un certain nombre d'éléments et en même temps souligner quelques éléments absents que nous voulons voir apparaître dans le cadre de la prospective et de la perspective que tu as annoncée, Bruno.

En tous les cas, renforcer tes propos sur l'Observatoire, je pense qu'aujourd'hui nous sommes vraiment en demande de cet Observatoire des loyers. Je suis ravie d'entendre ce soir que nous allons avoir des éléments au printemps, merci.

M. LYONNAZ.- (*Sevrier*) Cet automne.

Mme SEGAUD-LABIDI.- (*Annecy*) Cet automne, pardon, tant mieux. Surtout, l'Observatoire de l'habitat et du foncier. Ce que nous souhaiterions, c'est vraiment insister sur son animation et son suivi. Cela nous permettra collectivement de travailler notamment sur la question de la charge foncière - tu en as beaucoup parlé aussi - qui devra être acceptable dans les opérations immobilières. On a vraiment besoin de cet Observatoire au plus vite.

Et, surtout, le calendrier de mise en place. On en parle depuis maintenant un petit moment et j'aimerais surtout savoir dans quel délai nous allons pouvoir le mettre en place.

Il y a aussi une instance qu'on a un peu oubliée, qui n'apparaît plus, c'est ce qu'on a vécu pour un certain nombre d'entre nous, qui était le Comité opérationnel de l'habitat, qui a vécu jusqu'en 2017. Ensuite, avec l'élargissement du Grand Annecy nous n'avons pas pu le mettre en place. Il faudrait qu'on ait une instance un peu régulière avec les partenaires de l'habitat, puisque nous avons souvent besoin de les rencontrer - l'État, le Département, les promoteurs, les bailleurs sociaux et les communes.

Tu as effleuré les meublés de tourisme et il est important aussi d'évoquer ce sujet, non pas simplement sous le prisme du logement des jeunes et des étudiants, tel qu'il est mentionné dans le document, mais peut-être prendre cette thématique, qui devrait vraiment être largement abordée et traitée, dans les actions de la politique de l'habitat de l'Agglomération. C'est plus large que la question des jeunes et des étudiants, mais vraiment inscrit durablement dans les actions et les objectifs, justement, sur lesquels nous sommes les uns et les autres.

Tu as parlé de la Maison de l'Habitat, bien évidemment cette réflexion nous l'accompagnons très fort puisque ce lieu d'information sur plusieurs sujets - tu l'as dit - à la fois la question des logements sociaux, la question de la rénovation énergétique, les logements abordables, et je pense que nos concitoyens se perdent un peu dans toutes ces dénominations. On a vraiment besoin, à la fois de les informer, mais aussi de les guider et de les orienter.

Je terminerai simplement sur les questions d'hébergement - tu en as dit aussi un mot. On sent aussi qu'il y a très peu d'éléments sur la politique de résorption des bidonvilles qui est, dans d'autres villes, portée par l'Agglomération plutôt que par les villes, j'aimerais donc que cette discussion puisse être abordée dans le cadre du POA H. Je donne simplement l'exemple de la ville de Nantes : aujourd'hui, la commune contribue à hauteur de 1 % de son budget à la politique de résorption des bidonvilles, c'est donc bien l'Agglomération qui le porte. C'est simplement à titre d'exemple.

Contribution solidaire, financière ou foncière des communes de l'Agglomération au développement des places d'hébergement, cela aussi c'est un sujet. Surtout quand la ville centre aujourd'hui prend sa part à plus de 83 %. Il y a aussi la question du partenariat avec le SIAO, le Grand Annecy aujourd'hui effectivement n'apparaît pas et c'est un véritable sujet que l'Agglomération puisse participer à ce partenariat et à ce financement.

J'ai été assez brève et j'ai essayé d'être rapide, en tous les cas je voulais simplement mentionner ces éléments qu'il nous paraît aujourd'hui important de relancer.

Mme LA PRESIDENTE.- Merci.

Nous pouvons procéder au vote.

Vu l'exposé, y a-t-il des abstentions ? *(Non)*.

Y a-t-il des votes contre ? *(Non)*.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE DÉCIDE, À L'UNANIMITÉ PAR :

Voix POUR : 93

- de valider le bilan à mi-parcours du PLH 2020-2025 ;
- d'autoriser la Présidente à transmettre ce bilan pour avis du représentant de l'État dans le département et du Comité régional de l'Habitat et de l'hébergement.

21. Demande locative sociale et information et conseil sur le logement - Convention avec PLS ADIL 74

Rapporteur : Bruno LYONNAZ

Vu l'arrêté préfectoral n° PREF/DRCL/BCBL-2018-066 du 21 décembre 2018 portant approbation des statuts du Grand Annecy et disposant que l'EPCI est compétent en matière d'équilibre social de l'Habitat ;

Vu la délibération du Conseil communautaire n° D-2019-580 du 19 décembre 2019 relative à l'adoption du programme local de l'Habitat (PLH) ;

Considérant les missions de l'Association PLS ADIL 74 d'information et de conseil sur le logement et d'enregistrement des demandes de logements sociaux ;

Considérant l'objectif du Grand Annecy et de ses communes membres de conserver une homogénéité dans la saisie de la demande de logement social sur le territoire et de permettre aux réservataires de se consacrer à l'accueil et l'information des demandeurs ;

Créée en 1978, l'Association PLS est devenue une agence départementale d'information sur le logement (ADIL) en 1981. Conformément aux dispositions des articles R366-5 et suivants du code de la construction et de l'habitation (CCH), l'ADIL de la Haute-Savoie a été agréée par le ministère du logement et de la ville par arrêté du 17 mars 2009. Les missions d'une ADIL sont définies par l'article L 366-1 du CCH : « *...informer gratuitement les usagers sur leurs droits et obligations, sur les solutions de logement qui leur sont adaptées, notamment sur les conditions d'accès au parc locatif et sur les aspects juridiques et financiers de leur projet d'accession à la propriété, ceci à l'exclusion de tout acte administratif, contentieux ou commercial* ».

L'Association fait partie du réseau ANIL/ADIL qui compte 82 agences sur l'ensemble du territoire national.

1 - En Haute-Savoie, PLS ADIL 74 informe gratuitement et apporte aux particuliers, en toute objectivité, des renseignements d'ordre juridique, financier et fiscal en matière d'habitat et de logement. En 2022, ses juristes spécialisés ont traité plus de 6.000 demandes.

2 - L'Association assure également l'enregistrement des demandes de logements sociaux dans le système national d'enregistrement (SNE) pour les bailleurs sociaux membres de l'USH 74 et pour les collectivités territoriales qui l'ont mandatée à cet effet. La participation des EPCI est calculée suivant un forfait par habitant. Pour l'année 2023, ce forfait a été fixé à 8 centimes d'euro.

Le financement de ces missions est assuré par les partenaires membres de l'Association : l'État, le Conseil départemental, Action logement, les EPCI et les communes, les bailleurs sociaux, la caisse de garantie du logement locatif social et la CAF.

Le Grand Annecy soutient l'ADIL financièrement depuis de nombreuses années, pour l'exercice des missions exposées ci-dessus. Il est proposé de fixer les conditions de son soutien pour les années 2023 à 2025 dans le cadre d'une convention pluriannuelle.

Pour 2023, la participation du Grand Annecy est fixée à 5.700 € pour la mission d'information et conseil et à 16.754 € pour la mission d'enregistrement de la demande. Les crédits nécessaires pour verser ces subventions sont imputés sur le chapitre 6574 du budget primitif 2023.

Ces sommes, susceptibles d'évoluer, seront inscrites chaque année au budget primitif dans le tableau des subventions.

Mme LA PRESIDENTE.- Merci, Bruno.

Y a-t-il des votes contre ? (*Non*).

Y a-t-il des abstentions ? (*Non*).

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE DÉCIDE, À L'UNANIMITÉ PAR :

Voix POUR : 93

- d'approuver la convention pluriannuelle avec PLS ADIL 74, relative aux missions d'informations et de conseils sur le logement et d'enregistrement de la demande de logement pour la période 2023-2025 ;
- d'autoriser la Présidente à signer cette convention et toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération ;
- d'attribuer à l'Association PLS ADIL 74 une subvention de 22.454 € au titre de l'année 2023.

22. Habitat intergénérationnel - soutien financier au dispositif 1 Toit 2 Générations pour l'année 2023

Rapporteur : Bruno LYONNAZ

Vu l'arrêté préfectoral n° PREF/DRCL/BCBL-2018-066 du 21 décembre 2018 portant approbation des statuts du Grand Annecy et disposant que l'EPCI est compétent en matière d'équilibre social de l'Habitat ;

Vu la délibération du Conseil communautaire n° D-2019-580 du 19 décembre 2019 relative à l'adoption du programme local de l'Habitat (PLH) ;

Vu la délibération du Conseil communautaire n° DEL-2021-223 du 30 septembre 2021 relative au soutien au projet d'habitat intergénérationnel porté par l'association La Tournette ;

Fondée en 1957, l'Association *La Tournette Habitat Jeunes*, devenue *Sésame*, est une régie par la loi du 1^{er} juillet 1901. Elle a pour objet le logement de jeunes âgés de 18 à 25 ans (jusqu'à 30 ans sous conditions), qu'ils soient travailleurs, étudiants ou autres.

Dans le cadre de ses activités, elle expérimente depuis 2020 le dispositif « *1 toit 2 générations* ». L'objectif est de développer des cohabitations intergénérationnelles permettant de réunir sous un même toit, un senior qui fait un don d'hébergement et un jeune qui fait un don de présence bienveillante. Il représente une solution innovante pour maintenir le plus longtemps possible les personnes âgées à leur domicile tout en favorisant la mixité et le bien vieillir.

L'action 2.2.1 du programme local de l'Habitat (PLH) 2020-2025 du Grand Annecy vise à rendre possibles les parcours résidentiels et faciliter le maintien à domicile des seniors et des personnes handicapées. Dans cet objectif, il prévoit de soutenir ponctuellement des projets d'habitat innovants (intergénérationnel, inclusif) sous la forme de subventions à l'investissement ou au fonctionnement d'associations. L'objectif du projet « *1 toit, 2 générations* » porté par *Sésame* répond à cette action du PLH.

Le Grand Annecy soutient financièrement le développement de ce projet depuis 2020. Depuis le début du dispositif, 16 cohabitations ont été créées chez des personnes âgées.

Pour continuer l'expérimentation sur le territoire, il est proposé de prolonger ce soutien pour une année supplémentaire en apportant une aide financière de 10.000 € en 2023.

En contrepartie de l'aide prévue, l'Association s'engage à faire apparaître, dans tout support d'information et de communication institutionnelle (plaquettes, rapports d'activités, informations d'ordre général...) la participation du Grand Annecy.

Mme LA PRESIDENTE.- Merci. y a-t-il des questions ? *(Non)*.

Y a-t-il des votes contre ? *(Non)*.

Y a-t-il des abstentions ? *(Non)*.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE DÉCIDE, À L'UNANIMITÉ PAR :

Voix POUR : 93

- d'attribuer à l'Association *Sésame* une subvention de 10 000 € pour l'année 2023 ;
- d'autoriser la Présidente à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération ;
- de préciser que cette subvention sera versée en une fois et que son montant sera imputé sur le chapitre 6574 du budget primitif 2023.

Mme LA PRESIDENTE.- Je vais passer maintenant sur le sujet des transports, avec Jean-Louis TOÉ sur la délibération 23 sur le transport scolaire.

23. Transports scolaires - Convention ASR avec la SNCF

Rapporteur : Jean-Louis TOÉ

Les élèves « ayants droit » effectuant un trajet en train à l'intérieur du ressort territorial du Grand Annecy bénéficient d'un abonnement scolaire réglementé (ASR).

Une convention signée avec SNCF Mobilités en 2018 définit les modalités pratiques et financières de délivrance de cet abonnement.

Celle-ci prévoit que :

- le Grand Annecy inscrit les élèves (80 € de frais d'inscription par élève) ;
- la SNCF charge les abonnements sur support Oûra, les met à disposition des élèves et les facture au Grand Annecy (560 € par élève et par an pour un trajet Groisy / Annecy ; les crédits correspondants sont inscrits au budget annexe transports).

Cette convention est arrivée à échéance.

En attendant la digitalisation du processus de délivrance des ASR, il convient de signer un avenant pour prolonger la durée de la convention jusqu'au 31 juillet 2024.

Mme LA PRESIDENTE.- Je te remercie, Jean-Louis. Y a-t-il des questions sur ce sujet ? *(Non)*.

Y a-t-il des votes contre ? *(Non)*.

Y a-t-il des abstentions ? (Non).

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE DÉCIDE, À L'UNANIMITÉ PAR :

Voix POUR : 93

- d'approuver l'avenant n° 1 à la convention ASR avec la SNCF jointe en annexe ;
- d'autoriser la Présidente à signer cet avenant, ainsi que toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

24. Convention d'autorisation de voirie, de financement et d'entretien relative à l'aménagement d'une voie verte aux abords du collège René Long sur la RD3 - PR 5.550 à PR 7.330 - sur la commune d'Alby-sur-Chéran

Rapporteur : Didier SARDA

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment son article L. 5216-5 ;

Vu le code de l'environnement, et notamment ses articles L. 228-2 à L. 228-3-1 ;

Vu le code de l'urbanisme ;

Vu la loi n° 2019-1428 du 24 décembre 2019 d'orientation des mobilités (dite loi LOM) ;

Vu l'arrêté préfectoral n° PREF/DRCL/BCBL-2018-0066 du 21 décembre 2018 portant approbation des statuts du Grand Annecy et disposant que la collectivité est compétente en matière de création ou d'aménagement et l'entretien de voirie d'intérêt communautaire, ainsi que la création ou l'aménagement et gestion de parcs de stationnement d'intérêt communautaire ;

Vu la compétence du Grand Annecy en matière d'aménagement de l'espace communautaire et notamment d'organisation de la mobilité ;

Vu la délibération du Conseil communautaire n° 2018-510 en date du 18 octobre 2018 portant définition de l'intérêt communautaire ;

Vu la délibération du Conseil communautaire n° DEL-2022-140 du 30 juin 2022 portant approbation du schéma directeur cyclable (SDC) du Grand Annecy.

Dans le cadre de l'aménagement d'une voie verte aux abords du collège René Long sur la RD3 – PR 5.550 à PR 7.330, sur la commune d'Alby-sur-Chéran – une convention doit être passée entre le Département de la Haute-Savoie, le Grand Annecy et la commune d'Alby-sur-Chéran.

Cette convention a pour objet de :

- définir les caractéristiques de l'ouvrage à réaliser et son financement,
- déterminer la maîtrise d'ouvrage,
- répartir les charges d'entretien et d'exploitation lors de la mise en service.

Cette opération d'aménagement prévoit la réalisation des travaux d'aménagement d'une voie verte le long de la RD3 de 3,00 m de largeur sur 1 660 ml de longueur et composée de 3 sections :

- Section 1 du giratoire A41 au giratoire RD 63/route des Marantins sur 550 ml ;
- Section 2 du giratoire RD 63/route des Marantins à la route des Molasses sur 730 ml ;
- Section 3 de la route des Molasses au collège d'Alby-sur-Chéran sur 380 ml.

La maîtrise d'ouvrage de l'ensemble de l'opération est assurée par le Grand Annecy.

Les acquisitions foncières éventuelles, nécessaires à la réalisation du projet, seront effectuées par les Communes.

Le coût prévisionnel de l'opération s'élève à 2 620 038,18 € HT. La participation financière du Département est estimée à 249 000 € HT.

La part financière du Grand Annecy est inscrite au budget sur l'AP198 Politique cyclable.

La présente convention prendra effet à la date de signature du dernier signataire et durera tant que les équipements resteront en service.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE DÉCIDE, À L'UNANIMITÉ PAR :

Voix POUR : 93

- d'approuver la convention d'autorisation de voirie de financement et d'entretien relative à l'aménagement d'une voie verte aux abords du collège René Long sur la RD3 – PR 5.550 à PR 7.330 – sur la commune d'Alby-sur-Chéran ;
- d'autoriser la Présidente à signer la convention, ainsi que toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

25. SDC - Convention relative au versement d'un fonds de concours pour le financement des tronçons 620 à 623 sur la commune de Quintal

Rapporteur : Didier SARDA

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment son article L. 5216-5 ;

Vu le code de l'environnement, et notamment ses articles L. 228-2 à L. 228-3-1 ;

Vu le code de l'urbanisme ;

Vu la loi n° 2019-1428 du 24 décembre 2019 d'orientation des mobilités (dite loi LOM) ;

Vu l'arrêté préfectoral n° PREF/DRCL/BCBL-2018-0066 du 21 décembre 2018 portant approbation des statuts du Grand Annecy et disposant que la collectivité est compétente en matière de création ou d'aménagement et l'entretien de voirie d'intérêt communautaire, ainsi que la création ou l'aménagement et gestion de parcs de stationnement d'intérêt communautaire ;

Vu la compétence du Grand Annecy en matière d'aménagement de l'espace communautaire et notamment d'organisation de la mobilité ;

Vu la délibération du Conseil communautaire n° 2018-510 en date du 18 octobre 2018 portant définition de l'intérêt communautaire ;

Vu la délibération du Conseil communautaire n° DEL-2022-140 du 30 juin 2022 portant approbation du schéma directeur cyclable (SDC) du Grand Annecy ;

Dans le cadre des travaux d'aménagement cyclables des tronçons n° 620, 621, 622 et 623 du SDC, une convention doit être passée entre le Grand Annecy et la Commune de Quintal.

La convention a pour objet, en application de l'article L.5215-26 du CGCT, de préciser les modalités de versement d'un fonds de concours par le Grand Annecy en faveur de la commune de Quintal pour la réalisation d'aménagements :

- de jalonnement cyclable sur 555 ml sur le chemin de Chambert, identifiée comme le tronçon 620 du réseau secondaire du SDC du Grand Annecy ;
- de jalonnement cyclable sur 656 ml sur la route de Viuz, identifiée comme le tronçon 621 du réseau secondaire du SDC du Grand Annecy ;
- de jalonnement cyclable sur 1209 ml sur la route de Viuz, identifiée comme le tronçon 622 du réseau secondaire du SDC du Grand Annecy.
- de jalonnement cyclable sur 889 ml sur le chemin des Vernettes, identifiée comme le tronçon 623 du réseau secondaire du SDC du Grand Annecy.

La maîtrise d'ouvrage de l'ensemble de l'opération est assurée par la commune de Quintal.

Les acquisitions foncières éventuelles, nécessaires à la réalisation du projet, seront effectuées par la Commune.

Le Grand Annecy prend financièrement à sa charge 50 % de l'opération relative à la réalisation des tronçons n° 620, 621, 622 et 623 inscrits au réseau secondaire comme stipulé au schéma directeur cyclable.

Le coût prévisionnel de l'opération cyclable s'élève à 49 271,21 € HT dont 50 % à la charge du Grand Annecy soit 24 635,60 € HT.

Le montant de la prise en charge est inscrit au budget du Grand Annecy sur l'AP198 Politique cyclable.

La présente convention prendra effet à la date de signature du dernier signataire. La convention cessera de produire ses effets de plein droit à la date de versement effectif du fonds de concours par le Grand Annecy à la commune.

M. SARDA.- (*Talloires-Montmin*) Les délibérations 24 et 25 sont groupées, comme à chaque Conseil.

Mme LA PRESIDENTE.- Merci. Y a-t-il des questions sur ces deux sujets ?
(*Non*).

Y a-t-il ou votes contre ? (*Non*).

Y a-t-il des abstentions ? (*Non*).

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE DÉCIDE, À L'UNANIMITÉ PAR :

Voix POUR : 93

- d'approuver la convention relative au versement d'un fonds de concours pour le financement du schéma directeur cyclable – tronçons n° 620, 621, 622 et 623 – avec la commune de Quintal ;

- d'autoriser la Présidente à signer la convention, ainsi que toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Mme LA PRESIDENTE.- Merci pour l'adoption de ces deux délibérations à l'unanimité.

26. Extension ZAE Orsan - Commune de Saint-Félix - Lancement de la concertation

Rapporteur : Christian ANSELME

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT) ;

Vu le code de l'urbanisme, notamment ses articles L311-1 à L311-7 ;

Vu les articles L 103-2 et suivants du code de l'urbanisme ;

Vu l'arrêté préfectoral n° PREF/DRCL/BCBL-2018-0066 du 21 décembre 2018 portant approbation des statuts du Grand Annecy.

Contexte

Le Grand Annecy - compétent en matière de « développement économique » - a mené en 2017 et 2018 un travail d'élaboration d'un schéma directeur de l'implantation d'entreprises sur son territoire.

Il gère une quarantaine de zones d'activités économiques (ZAE), notamment celle d'Orsan à Saint-Félix, entre la RD1.201 et l'A41, en limite avec le département de la Savoie. Cette ZAE a été créée en 2004 par la Communauté de communes du pays d'Alby-sur-Chéran, sur l'ancien site des fromageries Picon. D'une superficie de 7 ha, elle comprend une vingtaine de lots, dont l'hôtel d'entreprises « Espace Avenir » géré par le Grand Annecy, soit une vingtaine d'entreprises : petite industrie, artisanat et tertiaire.

Dans l'attente du futur PLUI-HMB du Grand Annecy, le territoire de Saint-Félix est régi par le PLUI-H du pays d'Alby-sur-Chéran, approuvé en mars 2018, où un projet d'extension de la ZAE d'Orsan est prévu.

Ce PLUI-H comprend l'orientation d'aménagement et de programmation (OAP) n° 28 - « Orsan entrée sud » qui définit les éléments de programmation et les principes d'aménagement de l'extension de la zone d'activités économiques d'Orsan et de la requalification de l'entrée sud de la Commune.

Le 30 septembre 2021, le Grand Annecy a approuvé sa stratégie de développement économique. Face aux constats d'une forte demande de foncier et immobilier d'activité accentuée par les opérations de recomposition urbaine, de l'inflation des prix qui favorise la mutation au sein des zones d'activités en espaces tertiaires, et de la difficulté d'aménager de nouvelles ZAE (contraintes environnementales, préservation des espaces agricoles, topographie...), la politique foncière du Grand Annecy repose sur une gestion économe du foncier avec densification et optimisation des espaces, et sur une politique volontariste de reconquête et de maîtrise foncière appuyée sur 3 outils :

1/ Le bail à construction : mode de commercialisation unique des terrains publics

2/ La stratégie de préemption dans les zones et espaces à enjeux, avec examen systématique des DIA (déclaration d'intention d'aliéner)

3/ Une réflexion sur les nouveaux sites pour qu'ils soient emblématiques et répondent aux objectifs de sobriété foncière et d'exemplarité

Les orientations générales du projet d'aménagement et de développement durables (PADD) du PLUI-HMB du Grand Annecy ont été débattues au Conseil communautaire du 29 juin 2023. L'aménagement de l'extension de la ZAE d'Orsan et la requalification de l'entrée de ville sud de Saint-Félix devront être cohérents avec les orientations du PADD.

Projet d'aménagement de l'extension de la ZAE d'Orsan et de requalification de l'entrée de ville sud de Saint-Félix

Pour répondre à la demande de foncier économique avec, en corollaire, la création d'emplois pour le territoire, notamment du sud de l'agglomération, le Grand Annecy – en accord avec la Commune de Saint-Félix – souhaite engager le projet d'aménagement de l'extension de la ZAE d'Orsan, compatible avec le PLUI-H et l'OAP « Orsan entrée sud ». Elle sera destinée prioritairement à l'accueil d'activités artisanales et productives, dont les entreprises sortant de pépinière.

Autres objectifs du Grand Annecy pour ce projet :

- Préserver les espaces naturels en lien avec le projet : la logique du projet d'aménagement est d'éviter en priorité, de réduire ensuite, et en dernier lieu de compenser. Les exigences environnementales seront intégrées directement dans le projet.
- Proposer un aménagement économe en foncier avec une qualité d'intégration paysagère et architecturale des bâtiments.
- Requalifier l'entrée du bourg de Saint-Félix et du Département au droit de l'extension, pour profiter d'un secteur « vitrine ».
- Profiter de cet aménagement de ZAE pour y développer un maillage de liaisons cyclo-piétonnes et améliorer le réseau routier dans sa proximité immédiate.

Les aménagements routiers concernant la RD1201 et la RD53 compris dans ce projet seront définis en concertation avec le Département de la Haute-Savoie.

Le Grand Annecy prévoit de réaliser le projet dans le cadre d'une zone d'aménagement concerté (ZAC), définie par l'article L311-1 du code de l'urbanisme.

S'agissant d'une ZAC à l'initiative d'un EPCI, sa création appartiendra au Conseil communautaire (articles L. 311-1 et suivants du code de l'urbanisme). Cette décision devrait intervenir en 2024.

La première étape consiste à soumettre le projet à la concertation publique.

Procédure de concertation

Suivant les articles L103-2 et suivants du code de l'urbanisme :

- La création d'une ZAC implique la mise en œuvre d'une concertation associant, pendant toute la durée de l'élaboration du projet, les habitants, les associations locales et les autres personnes concernées.
- Les objectifs poursuivis et les modalités de la concertation sont précisés par le Conseil communautaire.
- Les modalités de la concertation permettent au public, pendant une durée suffisante et selon des moyens adaptés au regard de l'importance et des caractéristiques du projet, d'accéder aux informations relatives au projet et aux avis requis par les dispositions législatives ou réglementaires applicables, et de formuler des observations et propositions qui sont enregistrées et conservées par l'autorité compétente.
- A l'issue de la concertation, le Conseil communautaire en arrête le bilan.

Modalités de la concertation

Les modalités de concertation préalable seront les suivantes :

- Début de la concertation le 9 octobre 2023 pour une durée estimée à 9 mois
- Un avis administratif sera publié dans un journal local et annoncera l'ouverture de la concertation. Cet avis sera affiché aux emplacements réservés à cet effet au siège du Grand Annecy et en mairie de Saint-Félix. Il fera également l'objet d'une parution dans un journal diffusé dans le département de la Haute-Savoie et sur les sites Internet des deux collectivités.
- La délibération du Grand Annecy relative aux objectifs et modalités de la concertation sera affichée au siège du Grand Annecy et en mairie de Saint-Félix.
- Le Grand Annecy organisera deux réunions publiques de concertation : une première réunion envisagée le 13 octobre 2023 et une deuxième en fin de période de concertation. Les dates et lieux des réunions publiques seront publiés sur les sites Internet respectifs de la Commune de Saint-Félix et du Grand Annecy.
- Un dossier de concertation sera mis à la disposition du public au siège du Grand Annecy, 46 avenue des Îles à Annecy, et à la mairie de Saint-Félix, 21 place de l'Église à Saint-Félix, aux heures habituelles d'ouverture au public.
- Ce dossier de concertation comportera au moins :
 - délibération du Grand Annecy relative aux objectifs poursuivis et aux modalités de la concertation
 - plan de situation
 - plan du périmètre de concertation
 - notice explicative des enjeux et objectifs du projet, état des lieux, contraintes du site, programmation et orientations d'aménagement envisagées
 - cahier destiné à recueillir les observations du public
- En tant que de besoin, ce dossier pourra être complété par des éléments d'informations supplémentaires pendant toute la durée de la concertation, notamment un plan de synthèse des intentions urbaines et une note sur les orientations d'aménagement, destinée à éclairer les différents sujets. Un avis administratif sera publié dans un journal local pour informer au préalable de tout complément au dossier initial.
- Le dossier de concertation pourra être consulté sur le site Internet du Grand Annecy à l'adresse <https://www.grandannecy.fr> ou sur le site Internet de la Commune de Saint-Félix : <http://www.saint-felix74.com>. Il comportera un registre numérique pour recueillir les observations du public : jeparticipe.grandannecy.fr
- Avant la date de clôture, un avis administratif sera inséré dans un journal local et affiché aux mêmes endroits, indiquant la date de clôture effective. Il devra être publié 15 jours au-moins avant la date définitive de fin de la concertation.

Mme LA PRESIDENTE.- Merci. Y a-t-il des questions ? *(Non)*.

Y a-t-il des votes contre ? *(Non)*.

Y a-t-il des abstentions ? *(Non)*.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE DÉCIDE, À L'UNANIMITÉ PAR :

Voix POUR : 93

- d'approuver les objectifs poursuivis et les modalités de la concertation sur le projet d'aménagement de l'extension de la ZAE d'Orsan et de requalification de l'entrée de ville sud de Saint-Félix ;
- d'approuver le périmètre du projet d'aménagement de l'extension de la ZAE d'Orsan et de la requalification de l'entrée de Ville sud de Saint-Félix (en annexe) ;
- d'engager la concertation pour mettre en œuvre ce projet en procédure de zone d'aménagement concerté, selon les objectifs et modalités décrits ci-dessus ;
- d'autoriser la Présidente à réaliser les actes et démarches nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Mme LA PRESIDENTE.- Merci pour cette unanimité.

27. Semnoz - Vente en Ligne forfaits Nordiques

Rapporteur : Patrick BOSSON

Vu la redevance d'accès aux pistes de ski de fond balisées et régulièrement damées et aux installations collectives destinées à favoriser la pratique du ski de fond sur le territoire de la station du Semnoz qui a été instituée par délibération du conseil communautaire du 30 septembre 2021 conformément à l'article 81 de la loi montagne du 9 janvier 1985 repris par l'article L 2333-81 du C.G.C.T.

Vu la convention signée avec l'Association Départementale Haute-Savoie Nordic agréée par le Conseil Départemental en application des articles L342-27, L342-28, L342-29 du code du tourisme et chargée d'harmoniser les modalités de perception de la redevance.

Vu les statuts de la Régie du Semnoz, actuel gestionnaire du domaine nordique situé sur les communes de Viuz-la Chiesaz, Quintal, Leschaux et Gruffy.

Après avoir présenté les modalités de perception et d'harmonisation de la redevance mises en place par l'Association Haute-Savoie Nordic, conformément aux dispositions de son règlement intérieur, des décisions de son Conseil d'Administration et des décisions des Conseils d'Administration de la Fédération Régionale « Rhône-Alpes Nordique » et de Nordic France, Madame la Présidente rappelle l'approbation des tarifs applicables à la station du Semnoz et qui correspondent au tableau suivant pour la saison 2023/2024.

	2023-2024	p.m. 2022-2023
Nordic Pass National adulte tarif normal	230 €	210 €
Nordic Pass National adulte tarif prévente	200 €	180 €
Nordic Pass National jeune (6 – 16 ans) tarif normal	85 €	75 €
Nordic Pass National jeune (6 – 16 ans) tarif prévente	70 €	65 €
Nordic Pass 74 adulte tarif normal	158 €	147 €
Nordic Pass 74 adulte tarif prévente	134 €	125 €
Nordic Pass 74 jeune (6 – 16 ans) tarif normal	52 €	52 €
Nordic Pass 74 jeune (6 – 16 ans) tarif prévente	44 €	44 €

Nordic Pass site adulte	À voter	49 €
Nordic Pass site jeune	À voter	21 €
Nordic Pass scolaire site	À voter	15,5 €
Nordic Pass hebdomadaire adulte site	À voter	34 €
Nordic Pass hebdomadaire jeune site	À voter	17 €
Redevance journalière scolaire	À voter	4 €
Redevance journalière	À voter	7,5 €
Redevance journalière réduit	À voter	3,5 €

Supports RFID rechargeables

Le prix de vente au client du support RFID rechargeable est fixé à 1€.

Dispositions particulières pour la vente des Nordic Pass saison

Concernant le Nordic Pass site saison adulte et jeune : le domaine nordique à la possibilité soit de vendre au tarif normal toute la saison (période de prévente comprise) soit de fixer un tarif prévente et un tarif normal (écart conseillé de 12%).

OFFRE FAMILLE : Lors de l'achat, par une même famille, de 3 Nordic Pass saison départementaux, régionaux, nationaux en un seul achat et comprenant au moins 1 adulte, les 4^{ème}, 5^{ème}... Nordic Pass jeunes départementaux Haute-Savoie sont offerts, dans le but de promouvoir une pratique familiale du ski de fond. Lors de l'achat en ligne de Nordic Pass donnant droit à l'offre Famille, le domaine nordique est tenu d'éditer les Nordic Pass gratuits, sur présentation de la facture, même si la commande n'a pas été faite au bénéfice du domaine nordique. Le coût éventuel du support RFID est à la charge du client.

Dispositions particulières relatives au « Nordic pass 74 »

L'achat d'un Nordic Pass 74 donne droit à une réduction de 50% sur un forfait séance acheté en Suisse Romande et dans le Val d'Aoste.

De même, les forfaits saison « Suisse Romande » et « Val d'Aoste » donnent droit à une remise de 50% sur les forfaits « séance » des domaines nordiques de Haute-Savoie.

Dispositions particulières relatives au « Nordic Pass Alpes du Nord »

Le Nordic Pass Alpes du Nord est valable sur l'ensemble des sites des départements de la Drôme, de l'Isère, de la Savoie et de la Haute-Savoie.

Conformément aux décisions prises par la Fédération Régionale Rhône-Alpes Nordique, les domaines agréés par l'association départementale Haute-Savoie Nordic pourront proposer à la vente les Nordic Pass Alpes du Nord adultes et jeunes selon les modalités de vente et de gestion suivantes :

Cotisation à la Fédération Régionale

La fédération prélève chaque année un pourcentage du prix de vente, dont le montant est décidé lors de son assemblée générale, à l'issue de la saison.

CARTE PASS REGION

Lors de la présentation sur le domaine nordique d'une carte « Pass Région » (anciennement « carte M'ra », remise gratuitement par la Région aux jeunes âgés de **16 à 25 ans**, le détenteur de cette carte se verra proposé un Nordic Pass Alpes du Nord au tarif de 48 € (tarif jeune) au lieu du tarif adulte.

Dispositions particulières relatives au « Nordic pass hebdo »

La carte hebdomadaire « Nordic Pass hebdo », qui n'est pas réciprocaire dans le département (sauf accords particuliers), donne la possibilité de skier une journée sur un autre domaine nordique du département pendant la semaine de validité.

Dispositions particulières pour la vente des Nordic Pass saison aux groupes

Conformément aux décisions de l'Assemblée Générale, la vente des cartes annuelles réciprocitaires aux groupes constitués (CE, Associations, etc...) demandeurs de plus de 15 titres est confiée à l'association départementale. Celle-ci en ristournera une partie à chacun des domaines nordiques, en fonction des modalités fixées par l'assemblée générale de Haute-Savoie Nordic du 6 juin 2013 à Chamonix-Mont-Blanc, tenant compte des journées skieurs et des chiffres d'affaires des deux dernières saisons.

Dispositions particulières dans le cadre d'opérations promotionnelles

Dans le cadre particulier d'opérations promotionnelles, le domaine nordique pourra faire bénéficier les personnes participantes d'un accès aux pistes à titre gratuit.

Nordic Pass Scolaire

Un enfant bénéficiant d'un Nordic Pass Scolaire peut revenir skier gratuitement pendant tout l'hiver sur le domaine nordique où il est venu avec son école.

Mme LA PRESIDENTE.- Merci. Y a-t-il des questions ? *(Non)*.

Y a-t-il des votes contre ? *(Non)*.

Y a-t-il des abstentions ? *(Non)*.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE DÉCIDE, À L'UNANIMITÉ PAR :

Voix POUR : 93

- d'approuver l'ensemble des modalités de fonctionnement ci-dessus pour la régie du Semnoz ainsi que les modalités de perception et de reversement de la redevance d'accès aux pistes de ski de fond et aux installations collectives destinées à favoriser la pratique du ski de fond pour la saison d'hiver 2023/2024 ;
- d'approuver la convention relative au fonctionnement de la vente en ligne de la redevance nordique en Haute Savoie avec l'association Haute-Savoie Nordic ;
- d'autoriser la Présidente ou, en cas d'empêchement, la Vice-Présidente, à signer, au nom et pour le compte de la communauté d'agglomération, toutes pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération, et en particulier la convention de délégation de gestion des ventes en ligne au profit de Haute Savoie Nordic.

28. Ferme sur le Pâquier - Attribution d'une subvention aux Jeunes agriculteurs 74

Rapporteur : Fabienne DULIEGE

Vu la délibération du Conseil communautaire n° DEL-2023-109 du 27 avril 2023 portant approbation du programme d'actions du plan alimentaire territorial (PAT) du Grand Annecy ;

Considérant la feuille de route de la politique agricole du Grand Annecy 2020-2026 qui vise, entre autres, à développer fortement l'alimentation locale et les circuits de proximité ;

Considérant les attentes croissantes des consommateurs en matière d'alimentation locale et de qualité ;

Considérant l'évènement objet de la présente délibération comme étant à destination du grand public et faisant la promotion des métiers et des produits locaux ;

Considérant l'avis favorable du Bureau du 7 juillet 2023 ;

Les Jeunes Agriculteurs de Haute-Savoie constituent un syndicat à vocation générale (loi 1884) et un organisme de développement, ouverts aux jeunes âgés de 16 à 38 ans, étudiants, aides familiaux, salariés et/ou chefs d'exploitation installés.

L'ambition des Jeunes Agriculteurs de Haute-Savoie est de :

- défendre l'intérêt des jeunes agriculteurs, plus particulièrement ceux en phase d'installation ;
- proposer des solutions d'avenir pour le métier d'agriculteur ;
- former des futurs responsables syndicaux, d'entreprises coopératives et de projets ;
- communiquer sur le métier d'agriculteur ;
- animer le milieu rural à travers l'organisation d'évènements conviviaux pour maintenir le lien entre agriculteurs et consommateurs.

Ce syndicat à vocation générale est composé de plus de 320 adhérents, un conseil d'administration, un bureau et 2 salariés.

Il organise ou participe à plusieurs évènements festifs sur le territoire du Grand Annecy, comme *le Retour des Alpagnes*.

La Ferme sur le Pâquier, organisée les 16 et 17 septembre 2023, s'inscrit dans cet objectif de promouvoir l'agriculture, les agriculteurs et les produits locaux pendant un week-end. En plein cœur de la Ville-centre de l'agglomération, l'évènement entend sensibiliser le grand public, notamment un public urbain et potentiellement plus éloigné du monde agricole. Le public jeune sera particulièrement visé grâce à des ateliers pédagogiques et des jeux.

Au programme également :

- présentation de l'agriculture à travers 4 pôles : animal, végétal, nouvelles technologies, transitions écologiques,
- démonstration de fabrication de fromages,
- restauration locale sur place,
- soirée ciné-débat avec la Chambre d'agriculture Savoie Mont-Blanc,
- etc.

Le budget prévisionnel de l'évènement est de 89.122 €. La demande de soutien porte sur une aide financière du Grand Annecy à hauteur de 10.000 €. Ce montant est prévu et inscrit au BP 2023 du Grand Annecy.

Mme LA PRESIDENTE.- Y a-t-il des observations ?

Mme GRÉBERT.- (*Annecy*) Une abstention pour moi et Guillaume TATU.

Mme LA PRESIDENTE.- Y en a-t-il d'autres ? Peut-on noter deux abstentions, Mme GRÉBERT et M. TATU ?

Y a-t-il des votes contre ? (*Non*).

Merci.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE DÉCIDE, À L'UNANIMITÉ PAR :

Voix POUR : 92

ABSTENTION(S) : 1 (Fabienne GREBERT)

- de répondre favorablement à la demande de financement des Jeunes Agriculteurs de Haute-Savoie et d'accorder une subvention à hauteur de 10.000 € pour accompagner l'organisation de *La Ferme sur le Pâquier* ;
- d'approuver la convention fixant les conditions de versement de la subvention, annexée à la délibération ;
- d'autoriser la Présidente à effectuer les démarches et signer les pièces nécessaires à l'exécution de cette délibération.

29. Projet alimentaire territorial : accessibilité alimentaire - Attribution d'une subvention à l'association Le Cri de L'Oeuf

Rapporteur : Fabienne DULIEGE

Vu la délibération du Conseil communautaire n° DEL-2023-109 du 27 avril 2023 portant approbation du programme d'actions du plan alimentaire territorial (PAT) du Grand Annecy ;

Considérant que l'accessibilité à une alimentation saine et locale pour tous fait partie des grands enjeux du PAT du Grand Annecy et constitue l'un des quatre axes de son programme d'actions ;

Considérant l'Association *Le Cri de l'œuf* comme un partenaire du PAT qui a contribué à l'élaboration de son programme d'actions, identifiée comme maître d'ouvrage de l'action n° 42 pour la création d'une épicerie / tiers-lieu de l'alimentation ;

Considérant les attentes croissantes des consommateurs en matière d'alimentation de qualité et de saison ;

Considérant le besoin de cette Association locale de continuer à se structurer.

Le Cri de l'œuf est une association annécienne qui a pour objet social de :

- promouvoir l'animation sociale et culturelle et de créer des espaces du commun à l'échelle d'un collectif, d'un quartier, d'un écosystème ;
- développer le pouvoir d'agir des personnes, partager le pouvoir et les responsabilités dans une optique de citoyenneté émancipée ;
- permettre la prise de conscience de son environnement naturel ou urbain, de le faire vivre, de le protéger et d'en être acteur.

L'Association porte des actions engagées en faveur de :

- la transformation du système alimentaire, à l'impact environnemental important ;
- l'accessibilité pour tous à une alimentation choisie et digne ;
- la valorisation de l'agriculture locale ;
- la réduction du gaspillage alimentaire.

Ces actions prennent la forme d'ateliers de rue en pied d'immeuble ou de petits marchés. Hebdomadaires, elles agissent tant sur l'accessibilité alimentaire que sur le renforcement du lien social entre les habitants. Les quartiers bénéficiant de ces animations accueillent notamment une partie de la population en situation de précarité alimentaire. Ceci contribue à sensibiliser les habitants au bien manger, sur les ressources locales, et leur apporte une solution pour avoir des produits à moindre coût.

L'Association travaille déjà en partenariat avec plusieurs acteurs locaux (bailleurs sociaux, associations, agriculteurs) et a déjà obtenu plusieurs soutiens financiers (Ville d'Annecy, fondations, mécénat privé).

Les fonds demandés au Grand Annecy permettraient de renforcer et amplifier les actions de solidarité alimentaire auprès des habitants, avec notamment l'ouverture d'un local de tri, transformation et distribution pour tous.

En parallèle l'Association a déposé un dossier pour l'appel à projets « *Mieux manger pour tous* ». Il s'agit de la création d'un tiers-lieu de l'alimentation, objet de l'action n° 42 du programme d'actions du PAT. Le Grand Annecy a soutenu cette candidature et participera à son comité de pilotage.

Le budget 2023 de l'Association est de 159.300 €. La demande faite au Grand Annecy est de 10.000 € pour 2023. Ce montant est inscrit au budget prévisionnel 2023 du Grand Annecy article 65748, fonction 510.

Mme LA PRESIDENTE.- Y a-t-il des observations ou des questions ?

Madame LAYDEVANT.

Mme LAYDEVANT.- (*Annecy*) Merci, Madame la Présidente.

On retrouve encore le Cri de l'œuf ce soir. Pour certains, c'est peut-être nouveau, mais cette association a déjà obtenu plusieurs subventions depuis le début de l'année à la Ville. Je dis bien plusieurs, plus aussi une subvention CCAS. Pourtant, c'est une association qui est en place depuis peu et qui, pour l'instant, n'a pas franchement donné d'éléments probants sur son activité. On a eu un semblant de budget, qui paraissait exponentiel. Je pense que cette association, peut-être fera-t-elle du bon travail, en tous les cas aujourd'hui je ne suis pas prête à voter - je voterai contre, d'ailleurs - et j'espère que si ce soir elle obtient les faveurs des autres élus on saura garder un œil pour être bien certains que ça fonctionne comme on le souhaite.

Merci.

Mme LA PRESIDENTE.- Y a-t-il d'autres interventions ? (*Non*).

Fabienne, veux-tu répondre quelque chose ?

Mme DULIÈGE.- (*Saint-Félix*) De notre côté, on les a reçus au Grand Annecy. On a régulièrement les retours sur leurs actions. Nous serons, comme avec l'ensemble des associations que nous suivons, vigilants sur le travail qui va être fait. En tous les cas, la subvention ne sera attribuée qu'après avoir vérifié que leurs engagements sont tenus.

Mme CERIATI-MAURIS.- (*Annecy*) Je voulais simplement donner un témoignage d'une action qui a été engagée sur un quartier d'Annecy-le-Vieux aux Îlettes. C'est la SA Mont-Blanc qui porte ce projet avec le Cri de l'œuf, ils ont créé un marché solidaire et ils proposent des fruits et légumes déclassés, plus un café solidaire, aux habitants.

Il est vrai que c'est un quartier où il y a très peu de services et c'est une action qui fonctionne bien et qui a vocation à se développer encore.

Mme LA PRESIDENTE.- Merci. Y a-t-il d'autres interventions ? *(Non)*.

J'ai cru comprendre qu'il y avait des votes contre, on va donc prendre le boîtier pour voter s'il vous plaît, merci.

« Pour » pour Magali MUGNIER s'il vous plaît.

Christian MARTINOD ? *(Favorable)*.

M. MASSEIN.- *(Annecy)* Je vote « pour » pour Lola CECCHINEL.

(Il est procédé au vote électronique)

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE DÉCIDE, À LA MAJORITÉ PAR :

Voix POUR : 82

Voix CONTRE : 5 (Frédérique BANGUÉ, Joëlle DERIPPE-PERRADIN, Isabelle DIJEAU, Anthony GRANGER, Christiane LAYDEVANT)

ABSTENTION(S) : 6 (Bilel BOUCHETIBAT, Corinne BOULAND, Benjamin MARIAS, Catherine MERCIER-GUYON, Tony PESSEY, Jean-Luc RIGAUT)

- de répondre favorablement à la demande de financement de l'Association Le Cri de l'œuf ;
- d'approuver la convention d'objectifs pluriannuelle fixant les conditions d'accompagnement et de soutien financier - annexée à la présente délibération - pour une aide au démarrage de 10.000 € en 2023 et un montant des aides 2024 et 2025 à définir chaque année en fonction des bilans de l'année précédente : actions conduites et résultats obtenus, et sous réserve du vote du budget ;
- d'autoriser la Présidente à effectuer les démarches et signer les pièces nécessaires à l'exécution de cette délibération.

30. Avenant n° 1 à la convention de service commun pour la restauration collective avec les communes d'Annecy, de Chavanod et le CIAS

Rapporteur : Monique PIMONOW

Par délibération n° DEL-2022-278 du 17 novembre 2022, le Conseil communautaire a approuvé une nouvelle convention de service commun pour la restauration collective entre la Ville d'Annecy, le Grand Annecy, le CIAS du Grand Annecy et la Ville de Chavanod pour une durée de 4 ans, soit du 1^{er} janvier 2023 au 31 décembre 2026.

Celle-ci a pour objet la fabrication et la livraison de repas aux restaurants scolaires, aux crèches, aux accueils de loisirs, aux restaurants seniors, aux établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD) et aux résidences autonomes du CIAS, ainsi que pour le portage à domicile.

Considérant le souhait des partenaires d'intégrer en tant que membres du COPIL, pour la Ville d'Annecy, l' élu en charge du bien-vivre et, pour le CIAS, l' élu en charge des finances ;

Considérant la nécessité de diviser l'unique commission menus en trois instances correspondant aux différents typologies de publics servis (scolaires, EHPAD-résidences autonomie, portage) ;

Il y a lieu d'établir un avenant n° 1 qui a pour objet de modifier :

- la composition du Comité de Pilotage en ajoutant un élu pour Annecy et un élu pour le CIAS ;
- l'organisation de la commission de validation des menus, en divisant cette instance en trois commissions :
 - une commission menus scolaires avec Annecy et Chavanod
 - une commission menus EHPAD – résidences autonomie
 - une commission menus portage

L'article 7.1 de la convention Comité de Pilotage (COPIL) est modifié comme suit :

Par le présent avenant, les membres de la convention décident que la composition du Comité de Pilotage est la suivante :

Représentants ANNECY	Représentants GRAND ANNECY/CIAS	Représentants CHAVANOD
Elu(e) en charge de la restauration Premier maire – adjoint(e) Elu(e) en charge du bien-veillir et du bien-vivre	Elu(e) mutualisation Elu(e) Grand Age et Autonomie Elu(e) en charge des finances	Elu(e) commune Chavanod
DGA	DGA GA / DG CIAS	DG
Directeur(trice) de la Restauration + <i>en tant que de besoins</i> : Directeur(trice) des Finances Directeur(trice) de la DEP	Directeur pôle établissements Directeur(trice) pôle bien vieillir à domicile Directeur(trice) des Finances	

L'article 7.4 Commission menus est modifié comme suit :

Par le présent avenant, les membres de la convention décident que la commission menus s'organise en trois commissions, composées chacune de la manière suivante :

Intitulé commission	Représentants ANNECY	Représentants CIAS / Chavanod
Scolaires	Responsable qualité nutrition Chef de production cuisine Annecy Représentant DSRE Annecy	Représentant Chavanod
Résidences/EHPAD	Chef de service cuisines autonomes Coordinatrice restauration sénior Chef de production cuisine Périaz	Chef des services hôteliers Cuisiniers Médecin coordonnateur du CIAS
Portage	Responsable qualité nutrition Chef de production Annecy	Chef de service aide à la vie quotidienne Chef d'équipe portage

Les autres articles de la convention restent inchangés.

Mme LA PRESIDENTE.- Merci. Y a-t-il des questions ? (*Non*).

Y a-t-il des votes contre ? (*Non*).

Y a-t-il des abstentions ? (*Non*).

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE DÉCIDE, À L'UNANIMITÉ PAR :

Voix POUR : 93

d'autoriser la Présidente à signer cet avenant n° 1.

31. Politique de gestion de la forêt privée - Attribution de subvention à l'UFP74

Rapporteur : Patrick LECONTE

Vu l'arrêté préfectoral n° PREF/DRCL/BCBL-2018-0066 du 21 décembre 2018 portant approbation des statuts du Grand Anancy et disposant que l'EPCI est compétent en matière de gestion forestière ;

Vu la délibération du Conseil communautaire n° DEL-2021-162 du 24 juin 2021 portant approbation du Plan climat air énergie territorial (PCAET) du Grand Anancy ;

Vu la délibération du Bureau n° DEL-2021-66 du 9 avril 2021 portant approbation de la convention cadre entre le Grand Anancy, l'Union des forestiers privés de Haute-Savoie (UFP 74) et le Centre régional de la propriété forestière (CRPF), qui fixe comme volonté commune de :

- mettre en place un plan d'actions global impliquant les acteurs forestiers locaux du territoire agissant aussi bien sur la pollution de l'air que sur l'amélioration de l'effet puits de carbone des forêts locales ;
- coopérer en vue de promouvoir une gestion responsable et multifonctionnelle de la forêt ;
- accompagner une gestion forestière durable adaptée au changement climatique.

Considérant les objectifs stratégiques et opérationnels de la convention cadre, visant à :

- soutenir une sylviculture renforçant le rôle de protection des biens et des personnes par les forêts ;
- développer une stratégie d'outils et produits valorisant les ressources forestières et naturelles connexes et les activités liées ;
- accompagner les propriétaires dans la gestion des espaces forestiers et informer tous les citoyens sur les enjeux ci-dessus ;
- formuler des propositions de gestion pour les forêts du territoire dans le cadre des objectifs du PCAET (carbone et changement climatique) ;
- sensibiliser les citoyens et forestiers locaux aux différents enjeux portés par le territoire : foncier, carbone, changement climatique, protection, environnement, etc.

En déploiement de cette convention-cadre, l'UFP 74 propose un programme d'actions pour 2023 visant à mettre en valeur le patrimoine forestier autour d'une stratégie de communication en divers points :

1. Réalisation d'un dépliant pour le marquage en forêt privée : document d'uniformisation des marquages en forêt privée, dépliant tiré à 500 exemplaires pour les adhérents de l'UFP74.

2. Création de 4 nouveaux panneaux expo « services rendus par la forêt » : en complément des 7 panneaux créés pour l'expo de SEVRIER, création de 4 nouveaux supports sur les thèmes suivants :
 - Les plantes médicinales en forêt,
 - La forêt et le stockage du carbone,
 - La forêt face aux changements climatiques,
 - Les forêts anciennes.
3. Edition de 2 nouveaux jeux panneaux expo pour permettre d'exposer sur d'autres communes que SEVRIER et acquisition de 11 chevalets.
4. Création d'un roll up sur le thème suivant : « la forêt et le carbone ».
5. Programmation de deux conférences sur la forêt en 2023 :
 - « Espace forestier et propriété forestière en 1730, l'exemple des BAUGES GENEVOISES » le 24 mars à DUINGT à l'occasion des JIF (Journée Internationale de la Forêt),
 - « La forêt et le stockage du carbone » en octobre à ARGONAY.
6. Organisation d'une journée « forêts ouvertes » le 25 mars 2023 : dans le cadre de la journée internationale de la forêt, les propriétaires forestiers de l'UFP 74 ont reçu dans leurs forêts le grand public pour débattre sur les enjeux et les services rendus par la forêt sur les 4 sites suivants : SEVRIER/SAINT-JORIOZ, ARGONAY, FILLIERE et QUINTAL.

L'UFP 74 estime le coût de ces actions à 8 100 € TTC et sollicite une participation du Grand Annecy. Le taux appliqué en 2022 était de 40 %. Aussi, le montant de la subvention proposé pour 2023, en appliquant le même taux, s'élève à 3 240 €.

Les modalités de versement de la subvention sollicitée sont les suivantes : acompte de 50 % au démarrage de l'action et solde à l'issue de la conduite des actions, prévue pour novembre 2023, sur remise d'une attestation sur l'honneur des dépenses engagées.

Mme LA PRESIDENTE.- Merci. Y a-t-il des questions ou observations ? *(Non)*.

Y a-t-il des votes contre ? *(Non)*.

Y a-t-il des abstentions ? *(Non)*.

Ces actions répondant aux enjeux poursuivis par le Grand Annecy,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE DÉCIDE, À L'UNANIMITÉ PAR :

Voix POUR : 93

- d'approuver les propositions de l'Union des forestiers privés de Haute-Savoie pour la mise en valeur du patrimoine forestier du territoire, conformes aux objectifs de la convention cadre tripartite ;
- d'accorder à l'Union des forestiers privés de Haute-Savoie, pour la réalisation de ces actions, une aide financière d'un montant de 3 240 €, les crédits correspondants étant prévus au BP 2023 ;
- d'acter que cette subvention sera versée selon les modalités suivantes : acompte de 50 % au démarrage de l'action et solde à l'issue de la conduite des actions, sur remise d'une attestation sur l'honneur des dépenses engagées ;
- d'autoriser la Présidente à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Mme LA PRESIDENTE.- Je remercie Patrick qui passe directement à la délibération 32 sur l'approbation de l'État d'assiette 2024.

32. Approbation de l'état d'assiette 2024 - Forêt sous régime forestier du Grand Anancy

Rapporteur : Patrick LECONTE

Vu l'arrêté préfectoral n° PREF/DRCL/BCBL-2018-0066 du 21 décembre 2018 portant approbation des statuts du Grand Anancy et disposant que l'EPCI est compétent en matière de gestion forestière ;

Vu la délibération n° DEL-2021-96 du 06 mai 2021 portant approbation du projet d'aménagement forestier 2020-2039 établi par l'Office National des Forêts (ONF) sur les parcelles propriété du Grand Anancy sous régime forestier ;

Considérant les objectifs de gestion assignés à la forêt propriété du Grand Anancy, incluant l'exploitation du bois selon le programme approuvé pour les coupes réglées, et le cas échéant pour les coupes non réglées que l'ONF considère comme devant être effectuées à raison de motifs techniques particuliers ;

Considérant qu'il appartient au Grand Anancy d'adopter annuellement une délibération se prononçant sur l'inscription à l'état d'assiette, la destination et le mode de vente de chacune des coupes de l'année ;

La proposition d'inscription de coupes à l'état d'assiette 2024 est la suivante :

Commune	Parcelle	Type de coupe	Volume présumé réalisable (m3)	Surface à parcourir (ha)	Année prévue aménagement	Année proposée par l'ONF	Justification ONF (si modification)	Année décidée par le propriétaire	Mode de commercialisation				
									Vente avec mise en concurrence (sur pied)	Vente avec mise en concurrence (unité mesure)	Contrat bois façonné	Autre vente gré à gré	Délivrance
Anancy	5	Irrégulière	101	3,5	2023	2024	Condition technique d'exploitabilité et de desserte	2024			X		

L'ONF informe que le mode de commercialisation pourra être revu en fonction du marché et de l'offre de bois en accord avec l'Agglomération.

Pour information, le mode de commercialisation retenu pour la coupe 2024 est le contrat bois façonné.

Ainsi, pour les coupes inscrites et commercialisées de gré à gré dans le cadre d'un contrat d'approvisionnement, en bois façonné et à la mesure, l'ONF pourra procéder à leur mise en vente dans le cadre du dispositif de vente en lots groupés (dites "ventes groupées"), conformément aux articles L214-7, L214-8, D214-22 et D214-23 du code forestier.

Pour ce cas, le Grand Anecy mettra ses bois à disposition de l'ONF en bois façonnés.

Par ailleurs, dans le but de permettre l'approvisionnement des scieurs locaux, le Grand Anecy s'engage pour une durée de 3 ans à commercialiser une partie du volume inscrit à l'état d'assiette annuel dans le cadre de ventes en contrat de bois façonné à la mesure. Le Grand Anecy pourra assister au martelage de la parcelle susvisée.

La parcelle 5 devait être le lieu d'une intervention pour l'année 2023 comme le prévoyait l'aménagement forestier. Le décalage à l'année 2024 est liée aux coupes sanitaires qui ont dû être réalisées cette année sur les parcelles 1 et 2 au cœur du vallon du Fier.

La parcelle 5 est constituée de hêtraies-sapinière drainées sur des sols peu profonds. L'objectif est de limiter la présence de l'épicéa et du robinier en conservant quelques épicéas pour la biodiversité et les paysages. Lors des travaux de coupe, le maintien d'un aspect "parc" dans la partie sud de la parcelle et la protection de la biodiversité dans le secteur nord seront recherchés.

Mme LA PRESIDENTE.- Merci. Y a-t-il des questions ou observations ? *(Non)*.

Y a-t-il des votes contre ? *(Non)*.

Y a-t-il des abstentions ? *(Non)*.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE DÉCIDE, À L'UNANIMITÉ PAR :

Voix POUR : 93

- d'approuver les propositions d'inscription de coupes à l'état d'assiette 2024, et le mode de commercialisation des coupes de bois ;
- d'autoriser la Présidente à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération et à effectuer toutes démarches nécessaires à la bonne réalisation des opérations de vente de bois.

33. Grand Anecy - Rapport d'activité 2022

Rapporteur : Frédérique LARDET

Vu l'article L 5211-39 du Code général des collectivités locales qui prévoit que les établissements publics de coopération intercommunale adressent chaque année aux Maires de chaque commune membre un rapport retraçant l'activité de l'établissement.

Considérant que ce rapport doit faire l'objet d'une communication par le Maire au Conseil Municipal en séance publique au cours de laquelle les délégués de la commune à l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale sont entendus.

Le Conseil communautaire décide de prendre acte du rapport d'activité 2022 du Grand Annecy.

34. Direction grand âge et autonomie - Rapport d'activité 2022

Rapporteur : Monique PIMONOW

D'une manière générale, l'année 2022 aura été, au-delà des difficultés récurrentes rencontrées par le secteur du Grand âge et de l'autonomie, une année de « renaissance » sans crise aigüe à gérer. Elle aura permis à l'ensemble des acteurs du CIAS de s'impliquer dans des projets structurants en attente depuis 2019.

C'est ainsi que la dynamique de **reprise des Admissions** dans les établissements, amorcée dès le 2ème semestre 2021, a pu se confirmer. Celle-ci reste toutefois encore fortement gênée par la pénurie de personnel persistante et n'arrive toujours pas à compenser les décès des résidents toujours plus âgés et toujours plus fragilisés au moment de leur entrée en établissement.

Il est à noter que 2022 aura permis l'aboutissement **d'un certain nombre de chantiers internes**, interprofessionnels comme le choix **d'un outil numérique majeur** et dont le déploiement interviendra dès le début de l'année 2023. Celui-ci aura entraîné la finalisation de l'installation du wifi dans tous les établissements. A cette occasion également, la conduite d'un audit du parc informatique du CIAS aura permis le renouvellement et/ou l'équipement en matériel de nombreux professionnels, leur donnant ainsi les moyens numériques d'un travail performant autour de chaque résident.

Le CIAS a par ailleurs enfin pu se doter **d'outils de pilotage par la donnée pour son activité**. Ceux-ci, à finaliser ont été élaborés en interne et proposeront d'automatiser la mise en interrelation de divers indicateurs d'ordre financier, occupation des établissements, absentéisme, recours à l'interim ... L'inadéquation du logiciel de gestion RH reste encore un frein majeur pour un pilotage plus pointu.

Les travaux d'harmonisation post reprise en gestion des quatre EHPAD issus de l'EPI2A ont également pu être relancés à un rythme plus satisfaisant avec des aboutissements qui, là encore, se concrétiseront début 2023 : harmonisation des astreintes, des cycles de travail. **Une démarche qualité transversale** a pu être structurée, son cadre établi et un logiciel de suivi paramétré. Là encore son déploiement opérationnel interviendra auprès de tous les établissements et une partie des services du domicile, dès le début de l'année 2023.

D'un point de vue **ressources humaines**, les actions sur le terrain et en partenariat en faveur du recrutement ont, elles aussi, pu reprendre leur pleine dynamique. Le CIAS grâce à l'implication de ses professionnels a pu être présent auprès du secteur étudiant notamment, pour faire connaître les métiers qui le composent.

Dans le cadre d'un travail rapproché avec les élues en charge du grand âge et de l'autonomie, l'ensemble des équipes intervenant à domicile et en établissements ont été rencontrées afin d'identifier leurs difficultés au quotidien mais aussi de les amener à être actrices des évolutions nécessaires à leur activité. Ces rencontres ont porté sur les questions d'organisation, de formation, de qualité de vie au travail, de communication, ...
Le plan de formation a pu reprendre sa vitesse de croisière

Les séminaires des cadres du CIAS mis en œuvre en 2021 se sont poursuivis au rythme de trois dans l'année. Tous ont eu lieu en présentiel. Ceux-ci ont été l'occasion d'améliorer la connaissance mutuelle des uns et des autres, de relayer des informations institutionnelles et surtout de collaborer à l'amélioration et à l'harmonisation des fonctionnements internes.

Fort de toutes ces évolutions, le CIAS a pu par ailleurs **intensifier son action auprès des personnes âgées à domicile** avec notamment la reprise de l'activité du bus des seniors, des accueils de jour, de la formation et de l'accompagnement des aidants.

Le travail avec les communes et les CCAS s'est quant à lui intensifié avec l'animation des instances et l'organisation de plusieurs commissions thématiques en réponses aux demandes formulées : le logement des seniors, les questions liées au numérique, à l'animation.... Une séance spécifique a été organisée en partenariat avec le CHANGE sur la thématique de la prévention des chutes et le rôle que peuvent jouer les communes dans ce sens.

Il est à noter que cette dynamique positive de reprise a toutefois été contrariée par une **situation financière des établissements et services fortement dégradée** (extension du périmètre du CIAS, crise sanitaire) et **par la pénurie aggravée de personnel** qui pénalise les équipes, leur management et la qualité du service rendu à l'utilisateur.

La politique grand âge et autonomie portée par le Grand Annecy et son CIAS trouvera sa pérennité et sa stabilité financière, dans le recrutement de professionnels formés et fidélisés. En matière de **reconnaissance des métiers**, un certain nombre d'efforts ont été réalisés ces dernières années. Ainsi, la rémunération des agents du secteur médico-social a pu être revalorisée, par le biais de décisions nationales (Ségur de la santé, prime grand âge) ou celle inédite actée par les élus de la communauté d'agglomération du Grand Annecy (indemnité spécifique de gérontologie). Gageons que ceux-ci, associés à l'ensemble des actions engagées en faveur du recrutement, de la qualité de vie au travail, de l'amélioration des outils professionnels, portent leurs fruits et permettent dans les mois et années à venir, d'apaiser ce secteur afin qu'il retrouve sa **pleine dynamique et sa capacité à innover**.

LES CHIFFRES CLES 2022

580 ETP (équivalent temps plein)

714 agents dont contractuels

1 500 personnes accompagnées à domicile (SAAD + SPASAD)

900 personnes bénéficiaires du portage de repas à domicile.

871 personnes accompagnées en établissements (dont 644 en EHPAD, 174 en Résidences autonomie et 53 au Foyers Soleil)

246 nouvelles entrées en établissement dont : 31 Résidences autonomie, 208 EHPAD, 4 en foyers soleil

1 096 dossiers reçus et traités par le service admissions sur le logiciel Viatrajectoire, dont 198 dossiers de précaution et 898 en échéance immédiate, représentant 5 447 demandes sur les établissements du CIAS

3 503 appels et/ou visites à l'accueil du service admission du CIAS

9 954 appels et/ou visites à l'accueil services du domicile

170 153 repas portés à domicile

714 637 repas servis en établissements

147 423 kg de linge traités par la blanchisserie - CIAS

153 873 € de linge traités par un prestataire externe

1 BUDGET PRINCIPAL ET 18 BUDGETS ANNEXES

➔ **Dépenses globales de fonctionnement :** [47 195 780.82 €](#)

<i>Dont,</i>	
Budget principal	<u>6 533 567,29</u> €
Budgets établissements	<u>35 067 533,08</u> €
Service d'Aide et d'Accompagnement à Domicile	<u>5 594 680,45</u> €

→ **Recettes propres :** 36 677 034,66 €
soit 84.14 % du total des recettes.

<i>Dont,</i>	
Dotation soins versée par l'ARS	<u>12 728 627,70</u> €
Subvention du CD74 (qui représente 53.66% recettes propres)	<u>6 952 370,24</u> €

La subvention d'équilibre du Grand Annecy s'élève à **5 198 538 €**

LE RAPPORT D'ACTIVITÉ ANNEXÉ À CETTE DÉLIBÉRATION, EST COMPOSÉ DE 6 PARTIES :

1. LA DIRECTION DU GRAND AGE ET DE L'AUTONOMIE
2. LES SERVICES SUPPORTS
3. L'OFFRE DE SOIN DU CIAS
4. SE LOGER ET ÊTRE HEBERGE: TROUVER UNE SOLUTION ADAPTEE A CHACUN
5. DES ACTIONS POUR GANGIER EN LISIBILITE ET EN ATTRACTIVITE
6. ET DEMAIN

Le Conseil communautaire décide de prendre acte du rapport d'activité 2022 de la direction Grand âge et autonomie.

35. Service public de gestion des déchets - Rapport annuel 2022

Rapporteur : Christian ROPHILLE

Vu les articles D 2224-1 et suivants du code général des collectivités territoriales, modifiés par décret n° 2015-1827, imposant aux collectivités en charge du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés de présenter un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés ;

Considérant l'examen du rapport annuel par la Commission consultative des services publics locaux du 14 septembre 2023 ;

Ce rapport annuel vise à :

- rassembler et mettre en perspective, dans une logique de transparence, les données existantes sur le sujet ;
- permettre l'information des citoyens sur le fonctionnement, le coût, le financement et la qualité du service et, ce faisant, favoriser la prise de conscience par les citoyens des enjeux de la prévention et du tri des déchets, mais aussi de l'économie circulaire et de leur propre rôle dans la gestion locale des déchets.

Ce rapport sera adressé à chaque commune membre du Grand Anancy et consultable sur le site internet de l'Agglomération.

Le Conseil communautaire décide de prendre acte de ce rapport.

36. Prix et qualité du Service de l'Eau - Rapport d'activité 2022

Rapporteur : Pierre BRUYERE

Vu l'article L. 2224-5 du code général des collectivités territoriales et le décret n° 2007-675 du 2 mai 2007 portant obligation aux collectivités en charge du service public de l'eau potable de présenter un rapport annuel sur le prix et la qualité du service ;

Vu l'arrêté préfectoral n° PREF/DRCL/BCBL-2018-0066 du 21 décembre 2018 portant approbation des statuts du Grand Anancy et disposant que l'EPCI est compétent en matière d'eau potable ;

Considérant l'examen du rapport annuel par la Commission consultative des services publics locaux du 14 septembre 2023 ;

Ce rapport comprend, d'une part, des indicateurs techniques, financiers et de qualité et d'autre part, les indicateurs descriptifs des services et de performances fixés par la circulaire n° 12/DE du 28 avril 2008.

Le Grand Anancy, créé en janvier 2017, assure la compétence « eau » pour l'ensemble de ses communes membres. Le présent rapport concerne le prix et la qualité du service public de l'eau pour l'exercice 2022, tel qu'assuré par le Grand Anancy pour ses 34 communes, soit 215 286 habitants desservis.

Quelques informations clés concernant l'exercice 2022, figurant dans le rapport :

- 119 631 abonnés au service au 31 décembre 2022 ;
- 73 963 demandes enregistrées auprès de l'accueil abonnés ;
- une production totale d'eau potable de 15 393 467 m³ dont environ 73 % d'eau pompée depuis le lac d'Anancy ;
- un patrimoine à gérer très important avec notamment 124 réservoirs, 7 unités de production, 69 captages et forages, 17 stations de pompage et plus de 1 545 km de conduites dont près de 12 km renouvelés en 2022 ;
- un rendement du réseau jamais atteint auparavant, de 82,1 % ;
- 305 fuites réparées sur le réseau et les branchements d'eau ;
- 8 032 compteurs posés (compteurs neufs et remplacements) ;
- un programme de travaux réalisés sur le réseau de près de 6,2 M€ HT, dont près de un million dans le cadre du Schéma directeur d'alimentation en eau potable (SDAEP) ;
- un taux de conformité de 98,6 % pour les contrôles officiels réalisés par l'ARS concernant les paramètres microbiologiques ;
- 4 199 analyses complémentaires réalisées en autocontrôle, offrant 98,9 % de résultats conformes ;
- un prix de l'eau (sur la base de référence définie par l'INSEE, soit une consommation moyenne de 120 m³ pour un foyer de quatre personnes) de 4,20 € TTC (eau et assainissement, incluant un abonnement annuel de 31,65 € TTC) ;

- 10 874 548 m³ facturés ;
- une durée d'extinction de la dette de 7 ans.

Au-delà de ce bilan, les faits marquants de l'année 2022 sont :

- la confirmation de la capacité du Service de l'eau à fournir à tous les habitants du Grand Annecy, une eau potable de qualité, en quantité suffisante, y compris dans un contexte général de sécheresse ;
- la mise en œuvre de la nouvelle grille tarifaire, unique pour tout le territoire, marquée par la volonté de faire du prix un élément de sobriété grâce à la progressivité tarifaire ;
- en complément et en partenariat avec la CAF de la Haute-Savoie, le versement de l'allocation eau pour la 1^{ère} année, à près de 10 000 foyers ;
- la réalisation des premiers chantiers de grande ampleur dans le cadre du SDAEP, afin de sécuriser l'approvisionnement en eau potable sur l'ensemble du territoire.

Le rapport annuel 2022 sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable est consultable dans sa version intégrale à la Direction de l'eau potable. Il sera adressé à chaque commune membre du Grand Annecy et sera publié sur son site Internet.

Le Conseil communautaire décide de prendre acte de ce rapport annuel 2022.

37. SILA - Compte-rendu d'activité 2022

Rapporteur : Pierre BRUYERE

En application des articles L.5211-39 et L.5711.1 du Code général des collectivités territoriales, le Syndicat intercommunal du lac d'Annecy est tenu de présenter un rapport annuel d'activité, accompagné du compte administratif, au Conseil communautaire de ses EPCI adhérents.

Dans ce contexte, le Conseil communautaire décide de prendre acte du rapport et du compte administratif 2022 du SILA.

38. SILA - Rapport sur le traitement des déchets 2022

Rapporteur : Pierre BRUYERE

Le Syndicat intercommunal du lac d'Annecy (SILA) réalise pour ses EPCI adhérents le service public de traitement des déchets.

En application de l'article D.2224-1 du Code général des collectivités territoriales, le SILA a établi un rapport de l'année 2022 sur le prix et la qualité de ce service, qui a fait l'objet d'un avis favorable de son Comité Syndical.

Le Conseil communautaire décide de prendre acte du rapport et du compte administratif 2022 du service public de traitement des déchets du SILA.

39. SILA - rapport sur le service public de l'assainissement 2022

Rapporteur : Pierre BRUYERE

Le Syndicat intercommunal du Lac d'Annecy (SILA) réalise pour ses cinq EPCI adhérents le service public de l'assainissement.

En application de l'article L.2224-5 du Code général des collectivités territoriales, le SILA a établi un rapport de l'année 2022 sur le prix et la qualité de ce service, qui a fait l'objet d'un avis favorable de son Comité Syndical.

Le Conseil communautaire décide de prendre acte du rapport et du compte administratif 2022 du service public de l'assainissement du SILA.

Mme LA PRESIDENTE.- Les délibérations 33 à 39 ne concernent que des rapports liés au rapport annuel 2022, je suppose que vous avez lu tous ces rapports avec grande attention. On ne va pas les passer un par un, j'ai demandé aux rapporteurs, vous allez simplement poser des questions au rapporteur éventuel, quand vous en avez.

Tous ces rapports illustrent la qualité du travail qui est mené à l'Agglomération et je tiens à remercier et à féliciter l'ensemble des services qui œuvrent au quotidien pour le service public et notre Agglomération.

Avez-vous des questions sur l'ensemble de ces rapports, ensuite j'inviterai les rapporteurs à vous répondre en fonction de vos questions ?

Claire LEPAN.

Mme LEPAN.- (*Annecy*) Ce n'est pas une question, mais une félicitation à l'intention du CIAS, notamment pour les innovations qui ont été mises en œuvre dans le cadre de l'aide à domicile.

Je vois qu'il y a une plus forte intégration des auxiliaires de vie, c'est très bien, par la mise en place de temps d'échanges avec des intervenantes de terrain.

Aussi, la mise en place de l'analyse de la pratique pour ces professionnels, donc je trouve des choses extrêmement positives.

De plus, ça s'est soldé, visiblement en début d'année, par le recrutement de 5 auxiliaires de vie en plus, dont deux issues de formation, donc vraiment félicitations pour ces innovations, en espérant que ça se poursuive et que le métier d'auxiliaire de vie séduise de plus en plus de personnes, hommes et femmes confondus.

Mme PIMONOW.- (*Montagny-les-Lanches*) Merci.

Mme LA PRESIDENTE.- Y a-t-il d'autres interventions ? (*Non*).

C'est une prise d'acte pour l'ensemble de ces rapports.

40. Ressources Humaines - Régime Indemnitare : Revalorisation exceptionnelle de la prime de novembre 2023

Rapporteur : Frédérique LARDET

Vu le code de la fonction publique ;

Vu le décret n° 88-145 du 15 février 1988 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale ;

Vu le décret n° 2014-513 du 20 mai 2014 portant création du régime indemnitaire tenant compte des fonctions, sujétions, expertise et engagement professionnel (RIFSEEP) ;

Vu les arrêtés pris pour l'application du décret n° 2014-513 du 20 mai 2014 et fixant les montants plafonds par cadre d'emplois ;

Vu la circulaire du 5 décembre 2014 relative à la mise en œuvre du RIFSEEP ;

Vu la délibération du Conseil communautaire du Grand Anecy n° DEL-2021-298 du 18 novembre 2021 portant modification du régime indemnitaire, modifiée par la délibération n° DEL-2022-54 du 24 mars 2022, par la délibération n° DEL-2023-123 du 27 avril 2023 et par délibération n° DEL-2023-190 du 29 juin 2023 ;

Vu l'avis recueilli des membres titulaires du Comité social territorial lors de la réunion du 22 septembre 2023 ;

Considérant que les élus du Grand Anecy souhaitent tenir compte de l'augmentation générale du coût de la vie qui a un impact direct sur le pouvoir d'achat des agents en revalorisant de manière exceptionnelle la prime de novembre pour 2023 ;

Principe et fonctionnement de la revalorisation exceptionnelle de la prime de novembre pour 2023 :

Prévue par la délibération du n° DEL-2021-298 du 18 novembre 2021 portant modification du régime indemnitaire, la prime de novembre, constituée de l'IFSE, d'un montant de référence de 1 000 euros, est versée chaque année dans la paie de novembre à tous les agents stagiaires, titulaires et contractuels de droit public remplissant les conditions d'attribution.

Il est rappelé que les salariés de droit privé (apprentis, contrats d'insertion), les « emplois-vacances » et les agents rémunérés à l'acte ou sur un taux horaire, ne sont pas éligibles au régime indemnitaire et donc pas non plus à cette prime, qui est une modalité de versement de l'IFSE.

Pour l'année 2023, le montant de la prime de novembre est revalorisé de manière exceptionnelle et sera porté de 1 000 euros brut à 1 400 euros brut en équivalent temps plein pour tous les agents rémunérés au 1^{er} novembre 2023.

Cette prime ainsi revalorisée sera versée dans la paie de novembre 2023 selon les conditions prévues par la délibération n° DEL-2021-298 du 18 novembre 2021, à savoir : proratisation du montant en fonction du temps de travail des agents détenu au 1^{er} novembre 2023 et à la présence effective des agents pendant la période de référence fixée du 1^{er} janvier 2023 au 31 octobre 2023 (1/10ème par mois de présence).

Dès 2024, le montant de référence de la prime de novembre sera rétabli à 1 000 euros brut en équivalent temps plein.

Mme LA PRESIDENTE.- Je vous laisse nous poser des questions éventuelles ou des observations, si vous en avez ? Je n'en vois pas.

Y a-t-il ou votes contre ? (*Non*).

Y a-t-il des abstentions ? (*Non*).

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE DÉCIDE, À L'UNANIMITÉ PAR :

Voix POUR : 93

- de revaloriser de manière exceptionnelle le montant de la prime de novembre au titre de l'année 2023 à 1 400 euros brut ;
- de dire que l'ensemble des autres dispositions et annexes de la délibération n° DEL-2021-298 du 18 novembre 2021 portant modification du régime indemnitaire, modifiée par la délibération n° DEL-2022-54 du 24 mars 2022, par la délibération n° DEL-2023-123 du 27 avril 2023 et par la délibération n° DEL-2023-190 du 29 juin 2023 sont maintenues et demeurent inchangées ;
- de dire que la présente délibération sera caduque dès 2024, et que le montant la prime de novembre sera alors rétabli à 1 000 euros brut conformément à la délibération n° DEL-2021-298 du 18 novembre 2021 ;
- d'autoriser la Présidente à signer toutes les pièces correspondantes ;
- d'imputer les dépenses correspondantes au budget principal et aux budgets annexes concernés.

Mme LA PRESIDENTE.- Unanimité pour finir sur cette prime exceptionnelle, je vous remercie.

Nous allons passer à la question diverse.

41. Questions diverses

Mme BEAUJARD.- (*Annecy*) Je voulais signaler une petite erreur à la délibération 22 et je ne voudrais pas que cela empêche l'association La Tournette, qui s'appelle maintenant l'association Sésame Habitat Jeunes. Or, il est noté « *attribué à l'association La Tournette* », il faudra donc modifier le nom de l'association.

Mme LA PRESIDENTE.- C'est noté, merci.

Mme BEAUJARD.- (*Annecy*) Merci.

Mme LA PRESIDENTE.- Pas d'autres remarques avant la question diverse ?

(Non).

La parole est à Catherine BOUVIER.

Mme BOUVIER.- (*Leschaux*) Je me fais le porte-parole d'une cinquantaine d'élus de toutes tendances et de tous horizons, 52 pour être précise puisque Sandrine DALL'AGLIO a signé tardivement et ne figure pas sur la liste que vous avez en main.

Il s'agit d'un sujet qui concerne la dégradation des relations de travail élus/collaborateurs et collaboratrices. Les syndicats et la presse se sont fait l'écho de troubles au travail qui pourraient avoir des conséquences graves en termes de santé et être passibles de poursuites judiciaires. Les représentants du personnel des syndicats FO, UNSA et CFDT avaient déjà fait part le 4 juillet dernier d'une forte dégradation de la santé mentale subie par l'ensemble des agents du Grand Annecy et du sentiment de perte de sens du travail accompli par nos collègues. Ils avaient demandé une expertise sur la santé mentale des agents du Grand Annecy. Par suite du refus de Madame la Présidente, cette demande a été réitérée le 7 septembre après-midi. Entre-temps, les directeurs de l'établissement vous ont alerté le 1^{er} septembre par une note interne mentionnée dans un article de presse. Ceci évoque la remise en cause de nombreux projets, des contre-ordres, l'immixtion politique dans les méthodes de travail et la remise en question de la qualité de la pertinence de leur travail. Les cas de *burnout* parmi l'équipe de direction sont une sonnette d'alarme à ne pas négliger.

Ces questions nous interpellent aussi, Madame la Présidente, que comptez-vous faire pour remédier à ce malaise profond qui pénalise le bon fonctionnement des services publics et atteint la santé mentale de bon nombre d'agents ?

Avez-vous pris des dispositions pour garantir la protection fonctionnelle de toutes les personnes qui travaillent dans l'établissement et qui se sentiraient victimes de conditions de travail néfastes ?

Enfin, avez-vous pris des mesures pour accompagner les agents dans leur réintégration dans des conditions optimales après des périodes de congé maladie à la suite de cas de burnout ?

Merci.

Mme LA PRESIDENTE.- Merci. Je vais passer la parole à notre président de la F3SCT, Pierre BRUYÈRE, dans un premier temps. Ensuite, il y a quelques erreurs dans la rédaction que je préciserai et auxquelles je pourrai répondre personnellement à la suite de différentes réunions que j'ai eues avec le CST.

Tout d'abord, le Président de la F3SCT.

M. BRUYÈRE.- (*Poisys*) Merci, Madame la Présidente.

Il est vrai qu'en tant que président de la F3SCT j'ai été saisi le 4 juillet dernier sur les risques psychosociaux qui pèsent sur les services, en particulier sur la santé au travail des Directeurs de l'Agglomération. Cela a été une surprise pour moi, parce que je ne pensais pas qu'on avait des problèmes de cet ordre-là, bien que les risques psychosociaux soient toujours suivis dans nos collectivités, que ce soit au SILA ou dans notre collectivité. En effet, en 2016 ou en 2018 nous avons déjà suivi des risques psychosociaux.

D'abord, rappeler qu'on apporte une attention toute particulière, et l'ensemble des élus – je l'ai dit à la Présidente - et des Vice-Présidents, et vous-même, à cette alerte, pour vous assurer qu'on prend en compte, bien sûr, l'importance de cette situation.

L'alerte a donc été partagée en Comité de direction le 6 juillet, puis en Bureau communautaire le 7 juillet, de sorte de prendre les décisions jugées nécessaires.

En premier lieu, l'urgence de certaines situations individuelles. On m'a parlé de mal-être, de *burnout* et d'épuisement professionnel, donc le traitement de ces situations urgentes relève d'une action rapide et ciblée vers les personnes concernées, ou un groupe de personnes, au sein d'une unité de travail dont la santé au travail doit être préservée au plus vite.

Deux choses. D'abord, les dispositions d'une manière continue dans nos collectivités, puis les actions ciblées que nous avons réalisées.

Sur les dispositifs qui sont mobilisés en continu dans un but, dès lors qu'une alerte permet d'identifier la - ou les – personne(s) concerné(es), il y a bien sûr la mobilisation du service prévention de la DRH, il y a la mobilisation des dispositifs de soutien pour l'ensemble des agents - cellule interne et confidentielle de veille des risques psychosociaux - vous avez la médecine préventive, le service d'écoute, le psychologue gratuit, la cellule de signalement des actes de violence, la discrimination, le harcèlement moral ou sexuel au travail placé auprès du Centre de Gestion 74, et bien sûr la diffusion régulière à l'ensemble des agents des informations relatives à ces dispositifs et modalités de saisine.

Sur les actions ciblées, puisqu'on a bien sûr réagi rapidement à cette interpellation, des actions ciblées ont été réalisées au cours des derniers mois.

D'abord, 6 diagnostics RPS sectoriels ont été réalisés entre 2022 et 2023, dont deux en cours.

Il y a eu des intervenants externes missionnés pour des médiations, des accompagnements individuels - *coaching* - et collectifs, audit organisationnel, animation d'un groupe de parole et l'accompagnement du groupe des Directeurs par un psychologue du travail piloté par le Directeur général qui est en cours.

Ensuite, la nécessité de réaliser un diagnostic plus global de la situation au sein des services en matière de risques psychosociaux. Le plan de prévention de ces risques s'inscrit donc dans la durée, dans le respect de la réglementation et des recommandations de l'INRS.

Sur le plan préventif, ont été dégagés les chantiers suivants : d'abord, un diagnostic global planifié initialement en 2024 et avancé à l'automne 2023 - j'avais d'ailleurs dit le 4 juillet, en réponse immédiate à l'interpellation des syndicats, qu'on allait avancer et que je proposerai, bien sûr, à la Présidente et à mes collègues d'avancer à l'automne 2023 ce qui était prévu initialement en 2024 par le service de prévention de la DRH.

Conformément aux préconisations de l'INRS et à l'appui d'un diagnostic général et approfondi sur les catégories de risques analysés – intensité, durée du travail, exigence émotionnelle, manque d'autonomie, rapports sociaux au travail, conflit de valeur, insécurité de la situation - mené par un prestataire externe agréé, des actes de travail seront identifiés à court, moyen et long termes et déclinés en actions dans un nouveau programme pluriannuel.

Pour mémoire, un premier diagnostic avait été préparé, puis mené, en 2016 sur plusieurs mois et le plan d'action pluriannuel afférant se poursuit.

Sur la demande de la Présidente, analyse par chaque Directeur de la situation en matière de ressources humaines des services qui lui sont rattachés pour identifier les forces, les faiblesses, les risques et les besoins.

À la réception des notes des Directeurs de la Direction générale demandées au 1^{er} septembre 2023, une réunion de restitution a été programmée le 7 septembre avec l'ensemble des Directeurs et des élus.

La demande des syndicats précise « *sur la convocation d'un expert certifié au titre de l'article 19-1 du règlement intérieur du CST pour enquêter sur les cas de maladie professionnelle ou à caractère professionnel constitués, en cours de constitution ou qui seront constitués dans les prochains mois* ». Je rappelle donc l'article 19-1 : « *le président de la F3SCT peut, à son initiative ou à la suite d'une délibération des membres de la formation, faire appel à un expert certifié conformément aux articles du Code du travail dans les situations suivantes* ». Il y a donc deux cas.

D'abord, en cas de risque grave révélé ou non par un accident de service ou par un accident du travail, ou en cas de maladie professionnelle ou à caractère professionnel.

Autrement, en cas de projet important modifiant les conditions de santé, de sécurité ou les conditions de travail lorsqu'il ne s'intègre pas dans un projet de réorganisation de service.

Nous avons donc estimé, et nous avons répondu aux syndicats, cosigné par la Présidente et par moi-même en tant président de la F3SCT, que ça n'entraîne pas dans ce champ d'application des deux articles que je viens d'évoquer.

Un courrier a donc été adressé le 20 juillet.

Le 21 août était la date limite de réponse pour l'audit RPS - c'est le cabinet SECAFI qui a été retenu.

Le 7 septembre a eu lieu la restitution des rapports des Directeurs, en présence des membres du Bureau.

Le 8 septembre, il y a eu une discussion en Bureau à la suite de cette restitution et décision de suivre avec une vigilance particulière la démarche RPS et les résultats d'un questionnaire auprès de l'ensemble des agents du Grand Annecy.

Le lancement de l'audit RPS en première phase de diagnostic se fera courant octobre.

Voilà, chers collègues, la situation telle qu'elle s'est déroulée et telle que je peux vous la rapporter.

Mme LA PRESIDENTE.- Merci.

Je vais apporter quelques précisions qui pourront être concordantes quand on a la lecture des comptes rendus des CST. Avec Pierre BRUYÈRE, et même avec l'ensemble des membres du CST, nous n'avons jamais été alertés jusqu'au 4 juillet, ni en Comité de direction ni en CST. Pas plus que mes collègues Vice-Présidents n'ont eu d'alertes particulières jusqu'à ce fameux 4 juillet où Pierre BRUYÈRE était ce jour-là à la F3SCT et s'est vu exposer la lettre de l'intersyndicale.

Je rappelle que cette même intersyndicale ne nous avait jamais alertés - vous pouvez relire l'ensemble des rapports du CST - sur une problématique particulière.

Forts de cela, j'ai demandé immédiatement, même si on avait bien conscience que c'était pendant la période de vacances, un rapport d'étonnement à l'ensemble des Directeurs pour voir quelles étaient les problématiques et les solutions qu'on pourrait imaginer avec eux. D'où, d'ailleurs, les 60 ETP dont je vous ai parlé tout à l'heure, puisque c'est une des directives qu'on leur avait demandées. S'il y a une situation de malaise et de difficulté, c'est un manque d'ETP, donc à combien ils évaluent aujourd'hui le volume d'ETP nécessaire pour retrouver des situations de travail normales. Le volume a été calculé et aujourd'hui on peut vous donner le nombre d'ETP complémentaires à embaucher : 60. Je vous laisse calculer la somme à engager pour ces deux prochaines années, mais nous aurons l'occasion d'en reparler.

Donc, pas d'alerte préalable.

J'avais quelques alertes terrain, plutôt des agents de terrain. D'abord, bien évidemment, chaque fois qu'on me demande une protection fonctionnelle, enfin quand j'en ai connaissance - encore dernièrement j'ai eu connaissance de certaines demandes de protection fonctionnelle - en tous les cas tant que moi j'ai la connaissance de cela on l'autorise systématiquement. Là-dessus, il n'y a pas de sujet.

Par ailleurs, nous n'avons pas connaissance de diagnostics RPS. J'en ai eu connaissance, et nous en avons eu connaissance, notamment Ségolène GUICHARD qui était concernée aussi, fin août. Diagnostics RPS qui avaient été réalisés en 2021 sur la Direction économie, en 2022 sur la Direction de l'eau, les cinq autres concernaient le CIAS. Ce n'étaient pas les Directeurs qui étaient concernés, mais des agents, et c'est quand j'ai eu lecture de ces 7 diagnostics que j'ai décidé d'agir.

Nous sommes dans une situation aujourd'hui qui ne concerne pas forcément que les Directeurs, mais aussi les agents de terrain. À la lecture de ces diagnostics RPS très tardive, je l'avoue, puisque je n'en ai eu lecture et connaissance que le 29 août, il faut absolument qu'on élargisse l'enquête auprès de l'ensemble des agents du Grand Annecy pour voir quel est le niveau et le degré de problème et de souffrance au travail. Interrelationnelle, aussi, puisque dans les diagnostics qu'on peut lire aujourd'hui, et dont j'ai eu lecture, on voit que bien souvent il y a des problèmes interrelationnels entre agents et chefs de service et entre agents et agents. Il faut donc savoir comment on arrive aujourd'hui à manager et à gérer l'ensemble de ces problématiques. Problématiques aussi liées aux usagers et à leur comportement. Parfois, les usagers peuvent être assez maltraitants vis-à-vis de nos collaborateurs.

Nous avons donc un travail énorme de fond à réaliser, pas seulement sur les Directeurs, mais aussi sur leurs collaborateurs et les agents qu'ils ont à manager au quotidien et qui eux sont bien souvent confrontés à des difficultés différentes. Ils sont confrontés à préparer et à travailler en matière de formation, tant managériale, mais aussi à accepter de savoir comment on réagit. Aussi, d'apporter des outils qui permettent de protéger nos collaborateurs qui, au quotidien, sont face à des usagers qui parfois n'ont aucune limite.

Une fois qu'on a été au courant, déjà le 4 juillet, on a enclenché un certain nombre de choses. Les Directeurs nous ont fait un rapport très intéressant, ils nous ont parlé aussi d'un sujet qu'on n'avait jamais évoqué, à savoir la fusion des ex-EPCI. Fusion qui n'avait jamais été apportée comme étant un sujet de réflexion et de mal-être au travail ni même de difficulté au travail, c'est quelque chose qu'on découvre.

Le contexte politique nouveau, aussi. Il est nouveau pour eux, c'est-à-dire pas avec une équipe homogène en matière de groupe politique, mais une organisation politique aujourd'hui très hétérogène qui y a des côtés positifs, mais aussi des côtés sur lesquels il faut qu'on soit beaucoup plus prudents dorénavant pour que nos agents puissent à la fois comprendre cette différenciation politique qui n'était pas forcément présente, peut-être, en tous les cas sur les mandats précédents. En tous les cas, bien l'intégrer et savoir comment on les accompagne.

Ensuite, quand on parle du travail des élus, et là je crois qu'en Bureau on s'est tous regardés en disant « *quel est le niveau de travail des élus ?* ». Est-ce que les élus sont beaucoup trop proactifs, et quel est le champ de l'élu *versus* le champ du collaborateur et de l'agent ? Donc, comment devons-nous revoir notre position d'élu, jusqu'où doit-on aller dans le travail et dans la supervision du travail *versus* la définition des stratégies. Ensuite, comment on décline ces stratégies et comment on est en surveillance vis-à-vis de ces stratégies.

Comme vous le voyez, on a chacun à regarder, en tous les cas à lire et à écouter ce qui a été dit. À comprendre aussi comment ça se passe sur le terrain, au plus bas du terrain. Puisque ce sont nos agents, qui sont aussi ceux qui sont les moins bien payés, finalement, qui souffrent aussi. C'est cette démarche que nous souhaitons entreprendre, c'est-à-dire une interrogation sur l'ensemble des agents. On reviendra vers vous avec des conclusions, avec des besoins, vraisemblablement, d'accompagnement et d'ETP, dont on aura à parler.

J'espère, bien évidemment, que ceux qui ont signé cette question écrite nous suivront demain pour apporter tous les renforts nécessaires pour que les agents se sentent moins en souffrance. Derrière, il y a des budgets conséquents à mettre en place que nous aurons à voter, et j'espère que j'aurai cette fois-ci, contrairement aux années précédentes, un vote à l'unanimité sur les tableaux des emplois et les budgets que nous aurons à programmer dès 2024.

Sur les autres questions, une grande partie des réponses ont été apportées par notre président de la F3SCT. Pour ma part, j'ai répondu sur la problématique de la protection fonctionnelle, pour cela il n'y a pas de souci. Tout le reste est en cours et nous attendons avec impatience les conclusions pour pouvoir accompagner nos agents en matière de formation et d'accompagnement professionnel.

Y a-t-il d'autres questions ?

M. ASTORG.- (*Annecy*) Madame la Présidente, je suis signataire, avec le groupe, de cette lettre.

Merci de ces informations et de ces éclaircissements, mais des alertes qui me remontent – c'est à lire - vous mettraient en cause. J'aimerais avoir des explications, ce sont des sujets complexes, ce sont des sujets où il est toujours très difficile de savoir les choses. Quoi qu'il en soit, des choses qui me remontent vous impliquent vous aussi, donc que pourriez-vous nous dire sur le sujet ?

Mme LA PRESIDENTE.- Que voulez-vous que je vous dise ? Vous n'étiez pas présent, je crois, à la réunion des Directeurs.

M. ASTORG.- (*Annecy*) Non, je n'y étais pas.

Mme LA PRESIDENTE.- Vous n'étiez pas présent, donc on pourra vous redonner une explication en Bureau. C'est un sujet sur lequel on travaille, et on s'est expliqués. Il y avait effectivement cette demande de travail complémentaire, qui a été présentée en alerte par les Directeurs. C'est pourquoi je fais faire un rapport d'étonnement juste après les vacances. On leur a répondu qu'on avait besoin d'être dans l'urgence, dans l'accompagnement et dans l'urgence. C'est pour cette raison qu'on demandait ce rapport d'étonnement qui aujourd'hui nous permet de réagir vite, notamment sur la création d'ETP, ce qui n'avait jamais été évoqué jusqu'à présent.

Il y a donc certains éléments d'information qui servent et dont on aura à parler ultérieurement. Par ailleurs, je vous invite, si besoin on en reparle en Bureau et assistez aux réunions quand on invite les membres du Bureau sur des éléments aussi importants, notamment sur les rapports d'étonnement. Il est important qu'en tant que Vice-Président vous puissiez assister à ces remises d'informations, puisqu'en fin de compte ce rapport d'étonnement a été présenté par les agents du Grand Annecy. Donc, merci pour votre présence sur les prochaines étapes.

Mme GRÉBERT.- (*Annecy*) Madame la Présidente, je vous remercie pour les explications que vous nous avez données, qui sont très techniques. Mais on est tous des humains et là, derrière les gens qui souffrent, qui sont en congé maladie longue durée, il y a des hommes, des femmes et je pense qu'ils apprécieraient ce soir un petit mot à leur égard. Ce sont des gens qui sont en souffrance, des gens qui ont perdu du salaire parce qu'ils ne touchent pas leur salaire à taux plein quand ils sont en congé maladie, qui ont des préoccupations importantes, qui ne reviendront peut-être jamais travailler à l'Agglomération.

Je pense qu'ils apprécieraient ce soir que vous ayez un petit mot à leur égard.

Mme LA PRESIDENTE.- Madame GRÉBERT, j'attendais de conclure, parce que je posais la question, ça ne vous a pas échappé. D'ailleurs, je pense que tous mes collègues - tous mes collègues - vont s'associer à ces mots, d'abord de remerciement pour le travail des agents, dans un premier temps, et à toutes les actions que l'on va mener très bientôt.

J'aimerais tout de même préciser que nous n'avons pas de DGA RH au niveau du CODIR, je m'en étais déjà exprimée auprès du DGS. J'avais marqué mon étonnement puisque le sujet RH est tout de même un sujet très prégnant, surtout dans nos Conseils d'agglomération, quand on doit voter des budgets, quand on doit augmenter des ETP qui ont été jusque-là très critiqués, voire fort critiqués - je vous invite à relire les comptes rendus des Conseils d'agglomération. Chaque fois qu'on osait augmenter le nombre de postes, un certain nombre de gens cosignataires de ce courrier - et j'espère que cette fois-ci, pour le budget 2024, j'attends votre unanimité, encore une fois - nous opposaient le fait qu'on dépensait trop d'argent pour les RH. On avait beau dire « *non, on ne dépense pas trop d'argent* », quand on a des politiques publiques à mettre en place, aussi nombreuses et aussi importantes qu'elles le sont à l'Agglomération on a besoin de ressources humaines pour effectuer la tâche.

Première chose, j'ai demandé en conclusion, justement, et en accompagnement de notre DRH de mettre un poste de DGA RH. Nous attendons que Cécile BENET soit prête pour qu'elle puisse être parmi nous au Comité de direction. Cela, c'est la première chose.

Ça ne vous a pas échappé, aujourd'hui il n'y a pas de Vice-Président qui ait une délégation RH, et je pense que ça fait un peu défaut, nous en avons parlé notamment avec Ségolène GUICHARD et Pierre BRUYÈRE. Nous devons donc y remédier, jusqu'à présent les RH étaient gérées par la Direction générale ici présente, par les Comités de direction. Je laissais une grande marge de manœuvre. Il faut faire attention, parce que quand on nous reproche, nous élus - et moi la première - d'être très dans les dossiers et de trop travailler, de corriger certains éléments - c'est ce qui avait été évoqué par les Directeurs avec qui, pour certains, j'ai pu m'expliquer - c'est dire qu'on a une volonté d'intégrer le travail et de participer au travail de manière peut-être trop excessive. En tous les cas, on pouvait me le reprocher, mais sur la partie RH aucun élu n'était concerné puisque c'était directement géré par le DGS ici présent. On va peut-être modifier les choses, puisqu'il y a un vrai sujet RH à l'Agglomération, qui va devenir de plus en plus important mais sur des aspects, je l'espère, positifs.

En effet, il va falloir qu'on avance sur nos politiques publiques. Car, en parallèle, on a des taux de réalisation qui, selon les dires de notre Vice-Président aux finances, ne sont pas non plus exceptionnels. Cela veut dire qu'en parallèle il faut qu'on arrive à allier taux de réalisation encore meilleur et un accompagnement RH, pour que ces taux de réalisation puissent coïncider avec des équipes RH en mesure de faire le travail. Non pas dans la souffrance, en tous les cas dans la volonté de bien accomplir sa tâche sans être perturbé par des problématiques de recrutement ou des heures supplémentaires à l'infini, soit parce qu'il y a un *turnover* important, soit parce que des gens tombent malades à force de faire des heures supplémentaires, etc.

Nous en avons aujourd'hui bien conscience et c'est pour cette raison que je nommerai très prochainement - d'ailleurs au prochain Bureau on verra qui va pouvoir s'y coller - pas un nouveau VP, en revanche on donnera à l'un ou à l'une des VP une délégation complémentaire sur la partie RH. Ce qui permettra d'accompagner notre DGS, notre Comité de direction et notre DGA RH et pour qu'un élu puisse être en veille et justement nous alerte - puisque pour l'instant il y avait eu vraiment un problème d'alerte, jusqu'à ce que l'intersyndicale envoie à la F3SCT cette alerte au président Pierre BRUYÈRE.

Voilà les premières dispositions urgentes que nous avons prises. Ce n'est qu'un début et nous reviendrons régulièrement vers vous pour vous donner des nouvelles à la fois sur les audits qui vont être réalisés, sur les formations qui devront être mises en place, sur les ETP à créer et les budgets complémentaires. Et la marque employeur, parce que nous avons un gros travail à mener sur la marque employeur.

M. DUPERTHUY.- (*Annecy*) Madame la Présidente, j'ai bien entendu vos remarques. Monsieur le Président de la F3SCT, merci beaucoup pour les précisions qui ont été apportées. Cela dit, je m'inscris en faux par rapport à un certain nombre de déclarations que vous avez faites.

Dire qu'il n'y a pas eu de signalement avant le mois de juillet auprès des VP, c'est faux. J'ai, en commission des finances, répondu à une question de Bilel BOUCHETIBAT ici présent qui s'interrogeait sur les *burnouts* et les arrêts de travail d'un certain nombre de Directeurs. Le rapport de cette commission des finances, par rapport aux éléments que j'avais, a été bloqué au sein du cabinet pendant de nombreuses semaines puisqu'on m'a demandé de relire et de corriger la version telle qu'elle avait été amenée à l'oral à ce moment-là ainsi que la réponse que j'avais faite, ceci date du mois de mars.

J'ai fait une demande - que je tiens à disposition de la presse ici, si elle le souhaite - une demande de réunion exceptionnelle du Bureau au mois de mars là aussi. Cette réunion exceptionnelle, en l'absence des Directeurs, s'est transformée en un procès à mon encontre sur un certain nombre d'autres sujets, mais strictement rien à voir avec les RH. Je le redis ici, c'était une demande concernant le management, vous n'y avez jamais répondu. Cela, c'était au mois de mars.

Je rappelle également qu'au mois de mars nous avons assisté à la première grève de nos agents au sein de notre Agglomération, avec plus de 60 agents des services administratifs en grève, ce qui est une première, montrant là aussi un mal-être.

Je suis désolé que vous n'ayez pas pris tout cela comme des alertes significatives du mal-être au travail, mais on aurait pu gagner plusieurs mois et peut-être éviter un certain nombre de défaillances de nos Directeurs à la suite de leurs conditions de travail.

Madame la Présidente, ensuite je trouve que vous vous dédouanez - je vais le dire comme je pense, tant pis, vous direz que c'est polémique - vous vous dédouanez un peu vite de vos responsabilités.

J'ai sous les yeux la note des 21 Directeurs telle qu'elle a été adressée au Bureau. À la suite d'une demande de ma part, ils m'ont autorisé ce soir à en lire quelques extraits.

Il y a notamment un chapitre qui s'appelle « *Au sujet du pilotage de l'établissement* » : « *Si le projet de mandat et les feuilles de route des élus sont clairs, l'orchestration de chaque partition et le pilotage politique de l'établissement sont complexes et peu lisibles. Ce pilotage tous azimuts, avec des stop and go, des accélérations, des coups d'arrêt, une priorité en chassant une autre est très ambitieux au regard des capacités de l'établissement et génère beaucoup de souffrance vécue ou observée* ».

Madame la Présidente, pouvez-vous me dire qui est en charge du pilotage de l'établissement ?

Mme LA PRESIDENTE.- L'ensemble du Bureau.

M. DUPERTHUY.- (*Annecy*) D'habitude, vous me dites que ...

Mme LA PRESIDENTE.- Vous me posez la question, laissez-moi finir.

M. DUPERTHUY.- (*Annecy*) Je vais finir, ensuite je vous laisserai répondre.

Mme LA PRESIDENTE.- Vous demandez qui pilote, il y a la Présidente qui arbitre – j'ai un rôle d'arbitrage. En Bureau, je crois qu'il y a eu une discussion sur ce sujet. On aura du mal à faire croire que les *stop and go* sont faits exclusivement par la Présidente, vous me donnez beaucoup d'importance. On l'avait déjà exprimé en Bureau et un certain nombre de Vice-Présidents ont eu tout de même l'objectivité de reconnaître que certains *stop and go* sont faits aussi, déjà, parce qu'on n'a pas le choix. Quand un projet ne peut pas aboutir - un PPI qui est revu, par exemple, le PPI est le synonyme d'un *stop and go* pour certains projets. Je ne pense pas que le PPI a été acté définitivement la première fois, on le change aujourd'hui. Sur certains projets, c'est une forme de *stop and go*.

Vous aurez du mal à faire croire qu'une seule personne - la Présidente - peut être à elle seule responsable des *stop and go*. En tous les cas, je ne viendrai pas amoindrir le travail des autres collègues. J'espère que chaque collègue est responsable de sa délégation et que chaque collègue travaille très bien. S'il y a des avancées, elles sont parfois, en tous les cas intéressantes, et s'il y a des *stops* c'est que nos collègues qui décident de faire un *stop* ont certainement de bonnes raisons. Dans les *stop and go*, dans la gestion des personnels et la gestion des Directeurs, je rappelle que j'ai en effet un lien direct avec le CODIR, très rarement avec les Directeurs. Quand il y a des relations avec les Directeurs, c'est simplement une coordination et en Comité de pilotage, avec un certain nombre de personnes des services, notamment les élus que sont les VP et les conseillers délégués en charge du dossier.

Ne donnez donc pas plus d'importance à la notion de pilotage. De présidence, oui, parce que là je m'associe à la présidence. En revanche, en termes de pilotage j'ose espérer que l'ensemble des élus ici présents en Bureau ont une latitude à faire des *stop and go*, ou pas, ou à modifier, ou pas, certains rapports quand ils travaillent avec leur Directeur.

M. DUPERTHUY.- (Annecy) Madame la Présidente, pour poursuivre sur la lecture de ce texte, deux phrases : « *Dans ce contexte, l'équipe de Direction générale apporte les éclaircissements et le soutien nécessaire dans la réalisation des missions* ». Donc, a priori, pour les Directeurs, la Direction générale n'est pas en cause.

Un tout petit peu plus loin - deux paragraphes plus loin : « *Les relations de travail avec les Vice-Présidents et conseillers communautaires délégués, tant en échanges bilatéraux qu'en réunions collectives par grandes thématiques, sont fluides et permettent de travailler en confiance dans un climat d'écoute et de dialogue* ».

Mme LA PRESIDENTE.- Très bien, donc il n'y a pas de sujet. Les discussions de travail se passent bien avec les VP. Ensuite, d'autres éléments sont indiqués sur certains VP. On a un travail de fond à réaliser au sein du Bureau.

Peut-être à modifier un interventionnisme qui en effet a été remarqué à chaque niveau, et un interventionnisme positif, c'est-à-dire que chaque élu et chaque Vice-Président ici présent s'intéresse au dossier. On mettra peut-être, à un moment donné, une barrière, pareil aux finances. Peut-être une barrière et une limite en disant jusqu'où va la fonction de l'élu et où commence la fonction de l'agent, pour que chacun d'entre nous puisse garder ses positions.

Aussi, je rappelle que nous avons été élus. Nous avons été élus et nous avons des décisions à prendre. Il y a peut-être une version à intégrer différemment, peut-être à gérer différemment les relations que nous avons tout un chacun dans nos relations de travail et avec les services. Encore une fois, quand des décisions sont prises elles sont validées en Bureau, je pense ne jamais avoir pris une décision seule de *stop and go* ni toute autre décision qui n'aurait pas été validée par le Bureau. Vous-même, Monsieur le Vice-président aux finances, vous m'auriez tout de suite recalée et retoquée pour m'expliquer que je ne suis pas une Présidente seule à décider.

Didier SARDA.

M. SARDA.- (Talloires-Montmin) Je suis un peu gêné par ce qui se passe ce soir parce qu'on est dans une exploitation politique d'un travail en cours, un travail en cours commun. En effet, il y a eu des alertes, qui ont été entendues. Certains vont dire « *pas trop vite* », « *moi je l'ai dit beaucoup plus tôt* », etc. Quoi qu'il en soit, il y a des alertes qui sont prises en compte.

On se base sur deux paragraphes dans le courrier que nos collègues cosignent.

Le premier, c'est une forte dégradation de la santé mentale subie par l'ensemble des agents du Grand Annecy. Pour moi, les mots ont un sens. Vous vous basez sur un courrier des syndicats qui dit que « *tous nos agents* » - l'ensemble des agents - « *tous nos agents* » sont en souffrance. Si « *tous nos agents* » sont en souffrance, et si vous partez de ce constat, il y a un gros problème. Si on considère que la Présidente s'adresse à « *tous les agents* » parce qu'elle est Présidente, en effet il y a un problème de Présidente qui s'adresse à « *tous les agents* », et « *tous les agents* » sont en souffrance. C'est le premier constat que vous faites et sur lequel vous souhaitez vous appuyer.

Le deuxième, c'est un travail en grande partie demandé par la Présidente - parce que personne ne l'a dit, pas même la Présidente, mais c'est elle qui a demandé au début de l'été aux directeurs « *faites-moi un rapport d'étonnement* ». C'était avant les vacances, rapidement, sans avoir vu les équipes, etc., donnez-nous un peu le sentiment, l'ambiance, etc. Ce travail devait servir en interne à prendre des décisions, à avancer sereinement, etc. Évidemment qu'il y a des jeux politiques, évidemment que la Présidente, ayant son caractère, ayant blessé certaines personnes - j'ai pris des soufflantes aussi, mais ça me glisse dessus, faites comme moi, d'autres en ont pris - effectivement je pense que quand on est DGA au Grand Annecy ce n'est pas souvent évident parce que la Présidente a un caractère. De là à dire que « *tous les agents* » du Grand Annecy sont en souffrance, il y a un excès qui fait qu'on ne peut pas travailler sereinement pour régler les problèmes. Je me suis rapproché de la Direction dans laquelle – je ne vais pas dire que je « travaille », puisque c'est un mot qui fait montre d'immixtion dans le travail – mais j'estime devoir être proche des équipes et travailler avec eux. Mais cette alerte m'a fait comprendre qu'il fallait peut-être de temps en temps se demander ce qu'on demandait de trop ou ce qu'on demandait de façon un peu maladroite.

Les agents, dans ma Direction, souffrent parce qu'ils ne sont pas assez nombreux.

Mes agents dans ma Direction souffrent quand on va utiliser des photos sur les réseaux sociaux en mettant en cause leur travail parce qu'on veut toucher les élus, mais finalement on touche les agents. Quand on dit qu'il y a un « *cimetière à vélos* », on touche les agents. Quand on dit qu'un bus électrique, « *ha ha, il tombe en panne* », on touche les agents. Les agents qui ont fait le travail pour qu'on fasse ces choix en conscience, qu'on vous les fasse voter, etc.

Je pense que tout le monde doit prendre sa part.

Les signataires de ce courrier doivent prendre leur part en pensant de temps en temps, quand ils font des attaques sur le Grand Annecy parce qu'ils veulent attaquer des politiques, qu'ils attaquent aussi des agents, et les agents ne sont pas à l'aise avec ça.

La Présidente doit prendre sa part, évidemment, le rapport d'étonnement qu'elle a demandé aux Directeurs et le travail qui se fait sur les risques psychosociaux sont à prendre en compte.

On a un Bureau qui est vivant, de temps en temps on s'en met des bonnes. En effet, des agents sont là et peut-être qu'on ne les protège pas assez de ce genre de moments.

On est au milieu d'un travail, on est au moment où on a une alerte, au moment où on doit prendre des décisions. Pour l'instant, on n'en a pris aucune. On va vous proposer des augmentations de salaire, moi je regarderai les noms qui ont signé ici. On va vous proposer de prendre en compte un peu mieux le confort des agents au travail. Le confort, c'est d'être plus nombreux dans les services ou de travailler différemment. On vous amènera des propositions, puis vous nous direz si elles vous conviennent pour qu'on puisse répondre aux demandes des agents.

Ensuite, oui, je dirai à la Présidente qu'il faut qu'on fasse plus attention, nous les élus, toi en particulier - je ne vais pas dire « vous », je ne sais pas faire - parce qu'il y a des mots qui blessent. Je me suis retrouvé avec des gens qui m'ont dit « *ta blague à deux balles, elle blesse* ». Donc, il faut qu'on y fasse attention.

Mais, de grâce, vous souhaitez relayer ce soir - plusieurs d'entre vous, une grande majorité d'entre vous - un malaise de nos agents, dont acte. J'espère que ce n'est pas uniquement de la politique parce que nous allons être en charge de faire en sorte que nos agents soient bien. Nos agents travaillent pour les politiques que nous souhaitons tous, je l'espère, au service des citoyens, mais on n'est pas au bout du process, on en est à peine au début.

Mme LA PRESIDENTE.- Merci.

Sandrine DALL'AGLIO.

Mme DALL'AGLIO.- (*Annecy*) Bonsoir, Madame la Présidente, bonsoir à tous.

Je voudrais juste dire qu'il est tout de même un peu difficile d'entendre que vous n'avez entendu aucune alerte.

Ma première intervention au sujet des agents et du nombre d'agents dans la Direction de la mobilité date de mars 2021, ce n'est tout de même pas d'aujourd'hui. Ils étaient 8 à l'époque, on a multiplié par 3 le nombre d'agents, on a multiplié par 20 le nombre et le montant des projets ainsi que l'investissement qu'on leur demandait. Je n'ai pas fait beaucoup de maths dans ma vie - je suis juste ingénieure - mais quand on multiplie par 3 d'un côté et par 20 de l'autre, ça ne marche pas, ça ne peut pas faire.

Mme LA PRESIDENTE.- Cela, on l'a entendu.

Mme DALL'AGLIO.- (*Annecy*) Je continue, si ça ne vous dérange pas.

En septembre 2022, pour le budget 2022 - ou 2023, je ne sais plus - j'avais demandé, pour les agents de la Direction de la mobilité, que les postes demandés soient maintenus. Ils ont été supprimés par le VP qui à l'époque s'est chargé de cela et a dit « *ce n'est pas grave, on les recrutera en 2023* ». Ce qui n'a pas été fait en raison des crises financières liées au flux et aux énergies, vous pouvez reprendre les débats de l'automne dernier.

Je vous remercie.

Mme LA PRESIDENTE.- C'est aussi pour cela qu'on va changer de méthode en matière de budget. Nous avons un Vice-Président qui a fait souvent peur, entre autres au VP mobilité, d'ailleurs, puisqu'on se satisfait aujourd'hui de l'inscription d'un certain nombre de bus dans le PPI, alors que quelque temps avant on nous avait expliqué que c'était juste impossible, que ce n'était pas normal, etc.

Chacun va prendre sa part et c'est comme ça qu'on va y arriver, parce que ce qui est important *in fine* c'est que notre plan pluriannuel d'investissement pour le bien des Grands Annéciens puisse se dérouler.

Dorénavant, on sera vigilants au moment des budgets primitifs, quand le Vice-Président aux finances ira voir nos collègues, à ce qu'il n'y ait pas d'état catastrophiste en expliquant qu'il ne faut pas recruter ou qu'on n'a pas assez de budget. De manière que le budget primitif, en première lecture, n'aboutisse pas à -2,5 M€ et qu'ensuite on soit obligés de dire qu'on est obligés de geler. On avait protégé certains RH, mais on est obligés de revenir vers nos collègues pour dire « *fais un effort parce que là nous sommes à moins 2,5 M€ en prévision budgétaire, ce n'est juste pas possible, on ne peut pas montrer ça* ». Donc, on fait une relecture complète avec les services pour barrer des lignes, barrer des lignes et barrer des lignes, pour arriver à 1 M€, péniblement. Quand on vous présente le budget à la fin de l'année, on arrive à + 1 M€, et d'ailleurs on vous dit « *tenons bien, tenons bien* », tout ça pour ensuite nous expliquer que finalement on a fait un bien meilleur budget.

Maintenant, c'est terminé, il faut que ces budgets soient sincères. J'y veillerai avec précaution pour qu'ensuite on n'ait pas des alertes, qu'on ne fasse pas peur à nos Vice-Présidents préalablement, pas plus à la Présidente, et qu'on évite malencontreusement de serrer les boulons bien trop fort pour pouvoir les lâcher en budgets supplémentaires en annonçant que ça va beaucoup mieux et qu'on va beaucoup mieux que prévu. On va y travailler et, dès ce budget, j'invite notre Vice-Président aux finances à revenir vers notre Bureau et vers nos Vice-Présidents dans un schéma d'apaisement, en expliquant quelles sont les vraies marges de manœuvre et ce que nous avons réellement la possibilité de faire. Parce que les 60 ETP, maintenant, il faut les créer, donc il va falloir trouver des budgets. Il va donc falloir trouver des budgets pour les créer et non pas arriver derrière en disant « *non, on ne peut plus les faire. On ne peut pas les faire, donc il faut les geler* ».

M. DUPERTHUY.- (*Annecy*) Madame la Présidente, je ne peux pas vous laisser dire ça du tout. Je veux bien, mais la calomnie et la diffamation, ça va. Tous les services finances ici, les autres sont témoins, d'ailleurs je viens de vous présenter la synthèse faite par KLOPFER sur laquelle on tient la ligne des dépenses telle qu'elle a été dite. Je n'ai donc pas été catastrophiste, contrairement à ce que vous dites. Ce n'est pas moi qui ai demandé le gel et la suppression des emplois, c'est vous qui l'avez choisi, contre mon avis.

Donc, assumez vos responsabilités.

J'ai dit qu'il fallait être rigoureux. On a baissé, c'est vrai, sur le budget communication, le budget des repas, etc. Oui, il y a eu des gels et des efforts demandés, mais je n'ai jamais demandé qu'on gèle et qu'on diminue le nombre d'embauches, c'est faux, et je l'affirme. D'ailleurs, j'ai les mails qu'il faut si jamais la presse veut les avoir.

M. SARDA.- (*Talloires-Montmin*) La presse, la presse ... C'est en effet ce qu'on te reproche de temps en temps. Ce n'est pas la presse qui doit gérer nos décisions.

M. DUPERTHUY.- (*Annecy*) Mais dire que c'est la faute du VP aux finances...

M. SARDA.- (*Talloires-Montmin*) Je suis à moitié attaqué par Sandrine DALL'AGLIO parce que j'ai décidé, en effet, quand il y a eu la demande de diminuer des postes parce que ça ne passait pas ... et ça ne passait pas, on n'allait pas le voir nous, directement. Les finances nous disent que ça ne passe pas, la Présidente dit « *ça ne passe pas, on gèle ou on supprime des postes* », mais c'est parce que les finances disent que ça ne passe pas. Et finalement on annonce 7 millions de résultat positif. Donc, les finances sont très contentes d'amener du positif, mais il faut du positif avec des agents qui positivement en profitent aussi. Cela fait 8 mois qu'on essaie de raisonner et de trouver des solutions pour pouvoir payer plus nos agents, personnellement ça me sidère. Je veux dire, « allons-y ».

Mme LA PRESIDENTE.- Les Vice-Présidents je vous invite à attaquer vos négociations budgétaires avec force et vigueur pour que vous puissiez nous présenter un budget qui aille de l'avant et qui sera validé préalablement par le Vice-Président aux finances avant que ça n'arrive sur mon bureau pour qu'on puisse ensemble, au Bureau, se mettre d'accord et le présenter en Conseil d'agglomération, et de manière un peu plus détendue.

Marc ROLLIN.

M. ROLLIN.- (*Duingt*) Madame la Présidente, je n'ai pas signé cette lettre, mais j'ai une pensée évidemment pour tous les collaborateurs qui sont en souffrance.

J'ai managé un peu dans ma vie, on ne règlera pas le mal-être à coup de centaines de milliers d'euros, je ne pense pas. On ne règlera pas un mal-être avec des embauches. Il faut donc qu'on se remette en question. Oui, Madame la Présidente, vous en premier, nous derrière vous, Vice-Présidents. Mais je ne pense pas qu'il faille arrêter ce mal-être à coup de centaines de milliers d'euros. Ce serait se tromper, ceux qui ont managé dans leur carrière le savent.

Il faut qu'on crée une ambiance, il faut qu'on fasse confiance à nos collaborateurs parce qu'il y a des talents inouïs au Grand Annecy. Pour ma part, je suis prêt moi aussi à me remettre en question, je n'ai pas peur de le dire, mais ne nous envoyons pas des coups de centaines de milliers d'euros. Le mal-être est peut-être autre part et il faut vraiment se remettre en question, et je dis que ça part du haut en descendant.

Merci.

(*Applaudissements.*)

Mme LA PRESIDENTE.- Il y a tout de même un vrai problème d'ETP, donc on ne pourra pas se cacher derrière, en tous les cas c'est la principale demande. C'est la principale demande des Directeurs, on l'a bien compris. On va donc y travailler et je vais conclure avec une grande pensée pour l'ensemble des agents.

Je pense être suffisamment proche du terrain, notamment de la base, pour être à leurs côtés et les remercier au quotidien dans tous les secteurs d'activité, notamment ceux qui sont aux déchets, au CIAS, à l'eau et au siège, bien évidemment dans tous les services et leur donner tout le soutien des élus du Bureau, de l'Agglomération - c'est clair - et de la Présidente, bien évidemment.

Un grand merci, bonne soirée.

M. BRUYÈRE.- (*Poisy*) Madame la Présidente, une petite question technique pour régler le problème de Sandrine DALL'AGLIO. Christian veut bien laisser sa place à Sandrine à l'entente intercommunale que nous avons au plateau des Glières. Si vous voulez bien, chers collègues, acter.

Mme DALL'AGLIO.- (*Annecy*) Messieurs les Vice-Présidents, je vous remercie.

(La séance est levée à 22 heures 25.)

Le Secrétaire de séance,



Alexandre MULATIER-GACHET.

La Présidente,



Frédérique LARDET.

PJ : - Révision du PPI – Tableaux.
- AP/CP – Tableaux.